


**Perspectives
économiques
2001 - 2006**

Avril 2001



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, il rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

86 *Vieillesse démographique et financement de la sécurité sociale: un défi soutenable? - Actes du Colloque organisé par le Bureau fédéral du Plan à Bruxelles, les 2 et 3 décembre 1997*

87 *Les participations publiques dans le secteur marchand en Belgique*
H. Spinnewyn - février 2000

88 *Perspectives énergétiques 2000-2020 - Scénarios exploratoires pour la Belgique*
Christophe Courcelle, Dominique Gusbin - Janvier 2001

Working Papers (les derniers numéros)

1-01 *La réforme de l'impôt des personnes physiques*
Effets macroéconomiques, budgétaires, et sur la pression fiscale
Michel Saintrain- Janvier 2001

2-01 *Salaires conventionnels et effectifs en Belgique:*
une analyse empirique et macroéconomique des écarts
Maritza López Novella - Février 2001

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Imprimé par les soins du Ministère des Affaires économiques.

Editeur responsable: Henri Bogaert
Dépôt légal: D/2001/7433/9





Table des matières

I	Introduction et synthèse	1
II	Environnement international: le contexte européen reste favorable	11
	A. Une projection de référence tendancielle	12
	B. Les incertitudes	14
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	17
	A. Les composantes de la croissance économique	19
	1. La demande extérieure	19
	2. Les dépenses intérieures	20
	3. Evolution par branche d'activité	24
	B. Structure du revenu national et formation de la capacité de financement	26
	1. Structure du revenu national	26
	2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement	27
	3. Le compte du reste du monde	29
IV	Prix, coûts et taux d'intérêt: remontée contenue	31
	A. Prix et coûts	32
	B. Taux d'intérêt	36
V	Le marché du travail: l'emploi en progression constante	39
	A. Démographie et offre potentielle de travail	41
	B. Sortie indemnisée du marché du travail et population active	45
	C. Emploi et durée du travail	50
	D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage	55
	E. Réductions de cotisations sociales et subsides aux salaires	59
	F. Salaires	62

VI	Finances publiques: excédents budgétaires	65
A.	Evolution globale	66
1.	Perspectives pour l'ensemble des administrations publiques	66
2.	Synthèse des évolutions par sous-secteur des administrations publiques	69
3.	Solde structurel et marges budgétaires	72
B.	Recettes fiscales	75
C.	Pouvoir fédéral	81
D.	Sécurité sociale	83
E.	Communautés et Régions	87
F.	Pouvoirs locaux	90
VII	Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	93
A.	Evolution de la demande d'énergie	94
1.	Evolution de l'intensité énergétique du PIB	94
2.	Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique	96
3.	Analyse par catégorie de produits de la consommation énergétique intérieure brute et de la consommation finale énergétique	97
4.	Incertitudes sur le prix de l'énergie	99
B.	Evolution des émissions des principaux gaz à effet de serre	100
1.	Emissions de CO ₂ liées à l'énergie	101
2.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	103
3.	Emissions de CH ₄ et N ₂ O	103
4.	Emissions totales de GES	105
VIII	Principales hypothèses de la projection	107
IX	Résultats Macroéconomiques	111
X	Comptes sectoriels	121
XI	Finances Publiques	129
XII	Résultats par branche d'activité	139



Introduction et synthèse

Croissance mondiale incertaine

En ce début d'année 2001, de grosses incertitudes planent sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale à court comme à moyen terme.

Le ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis est notable: celle-ci tomberait de 5 % en 2000 à moins de 2 % en 2001. Le retournement conjoncturel a été amplifié par la correction boursière qui a d'abord touché les valeurs technologiques, correspondant à des secteurs en croissance dont elle a révélé la fragilité financière et le surinvestissement. La plongée de la production industrielle semble d'ailleurs indiquer que le surinvestissement constitue un problème global de l'économie américaine. L'impact du recul de l'activité sur la consommation pourrait être renforcé par la baisse des cours boursiers.

Les déséquilibres de l'économie américaine, à savoir un taux d'épargne privée très faible et une balance des opérations courantes en déficit considérable, pourraient peser sur les chances de reprise rapide. Par contre les surplus budgétaires permettraient d'envisager des politiques de soutien de la demande susceptibles de compenser la relative faiblesse des stabilisateurs automatiques, mais les effets de ces politiques ne se feraient sentir qu'à partir de 2002. La baisse des taux d'intérêt, largement amorcée par la *Federal Reserve*, pourrait cependant contribuer à une reprise plus rapide.

La situation de l'économie japonaise apparaît, quant à elle, inquiétante. Aux risques persistants qui pèsent sur le système financier s'ajoute une aggravation préoccupante du déficit des finances publiques: le pari des politiques budgétaires de soutien à l'activité a été perdu; les autorités japonaises ne disposent plus d'aucune marge de manoeuvre sur ce plan, alors que les possibilités d'action par la politique monétaire se sont également réduites.

Risques moindres dans l'Union européenne

Malgré ce contexte incertain, la situation de l'Union européenne présente des garanties sérieuses de stabilité. Avec des indices boursiers dont l'impact sur l'activité serait moins marqué qu'aux Etats-Unis, une épargne intérieure qui suffit largement à financer l'investissement, des finances publiques globalement assainies et des stabilisateurs automatiques plus importants, la croissance européenne pourrait être préservée d'un scénario à l'américaine. Par ailleurs, les effets directs d'un ralentissement de l'activité aux Etats-Unis et au Japon sur l'économie européenne seraient limités, compte tenu d'un degré d'ouverture de l'UE relativement faible et d'une compétitivité soutenue par le niveau du taux de change de l'euro. En 2001-2002, ces effets seraient en grande partie compensés par une demande intérieure robuste, alimentée par des impulsions budgétaires et par le ralentissement de l'inflation.

Un scénario de croissance tendancielle dans l'Union européenne...

Dans le scénario retenu pour les présentes "Perspectives économiques 2001-2006", la croissance dans l'Union européenne atteindrait, après un rebond conjoncturel au second semestre 2001 et en 2002, 2,8 pour cent par an, soit un rythme voisin du taux de croissance tendanciel du PIB européen. La baisse des déficits publics, compatible avec l'absence d'impulsions budgétaires restrictives et avec des baisses programmées des prélèvements obligatoires, contribue à limiter le relèvement des taux d'intérêt (à moyen terme 4,7 % pour les taux courts de l'euro et 5,7 % pour les taux longs) qu'implique la maîtrise d'une inflation qui s'établit à 2 % en fin de période. Les baisses de prélèvements obligatoires contribueraient à modérer tant la progression des coûts salariaux (via les baisses de cotisations sociales) que celle des salaires bruts (via des baisses de l'impôt sur le revenu), dans un contexte de chômage en baisse.

...non dénué d'aléas

La croissance économique dans l'Union européenne pourrait cependant être plus faible en cas de nouvelle détérioration de l'économie japonaise ou d'aggravation du ralentissement de l'activité aux Etats-Unis. Non seulement le commerce international en serait affecté, mais également les marchés financiers et la confiance des consommateurs et des investisseurs européens. Par ailleurs, les prévisions d'inflation sont entourées d'un certain nombre d'incertitudes: à court terme, la conversion des prix en euros et la hausse des prix des produits de l'élevage pourraient alimenter l'inflation; à moyen terme, le recul du chômage pourrait entraîner une accélération plus forte des hausses salariales.

Une croissance belge recentrée

Compte tenu des perspectives de croissance européenne retenues, la croissance des marchés d'exportation de la Belgique se stabiliserait à moyen terme un peu au-dessus de 6 %, un niveau inférieur à la performance enregistrée durant la période 1996-2000 (7,4 %) mais pratiquement équivalent à la moyenne observée sur la période 1990-2000. La croissance économique atteindrait 2,7 % sur la période 2001-2006. Par comparaison avec nos éditions précédentes, la demande intérieure, singulièrement la consommation privée, apparaît renforcée (2,6 %) notamment du fait de la réforme fiscale. Il en résulte un accroissement des importations. Bien que le solde des exportations nettes s'accroisse encore à moyen terme, passant de 3,7 % du PIB en 2000 à 4,5 % en 2001 - grâce au redressement des termes de l'échange - et 4,9 % en 2006, la contribution du commerce extérieur à la croissance s'annule à moyen terme. Un tel niveau d'exportations nettes implique néanmoins une nouvelle accumulation par la Belgique de créances sur le reste du monde.

La formation brute de capital des entreprises conserve un taux de croissance élevé (4,0 % en moyenne annuelle sur la période 2001-2006), soutenu à la fois par une rentabilité élevée et une demande dynamique. Elle atteindrait 15,4 % du PIB en 2006, contre 14,4 % en 2000. Le niveau des investissements publics resterait faible, malgré une reprise en 2005-2006 (1,9 % du PIB en fin de période) en vue des prochaines élections communales. Malgré la progression de la contribution au PIB de la formation brute de capital totale, celle-ci resterait largement inférieure à l'épargne nationale.

Malgré la forte progression de la consommation publique en nature (soins de santé en particulier), la croissance de la consommation publique (1,6 % en moyenne annuelle) resterait nettement en deçà de la croissance économique, du fait de la stagnation de l'emploi public.

Salaires normés

Dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, les partenaires sociaux ont convenu pour 2001-2002 d'une norme macroéconomique maximale de croissance des coûts salariaux. La norme fixée correspond à la croissance d'une moyenne pondérée des coûts salariaux en France, en Allemagne et aux Pays-Bas avec, il est vrai, une possibilité de s'en écarter marginalement dans des secteurs créateurs d'emploi ou déployant des efforts particuliers de formation. D'après les prévisions émanant des services de la Commission européenne en matière d'évolution des salaires dans ces trois économies et sur base d'une hypothèse de croissance des coûts salariaux horaires nominaux dans le secteur marchand de 6,8 % en Belgique sur l'ensemble des deux années, la croissance des coûts salariaux nominaux belges (par tête) dépasserait d'environ 1 % celle de la moyenne pondérée des coûts salariaux de nos trois principaux partenaires. Cependant, ce résultat se base sur les termes du récent accord interprofessionnel en ce qui concerne la Belgique, mais sur des prévisions en ce qui concerne nos trois principaux partenaires; ceux-ci pourraient finalement enregistrer une croissance plus forte de leurs coûts salariaux.

La différence en matière de croissance de coûts salariaux par unité produite serait nettement plus réduite, du fait d'une croissance plus forte de la productivité du travail en Belgique en 2001 et 2002.

A moyen terme (2003-2006), les coûts salariaux belges et ceux de nos trois partenaires connaîtraient une évolution parallèle et légèrement inférieure aux gains de productivité; les politiques de réduction des prélèvements obligatoires, telles la réforme fiscale en Belgique, favorisent cette évolution. Les gains de productivité enregistrés en Belgique (autour de 2 % par an) resteraient très légèrement supérieurs aux gains de productivité enregistrés chez nos trois principaux partenaires.

Le contexte tant belge qu'européen de baisse du chômage entraînerait néanmoins une accélération, modeste mais perceptible, des hausses salariales nominales par tête (jusqu'à 3,6 % par an à moyen terme). Les inflations belge et européenne seraient à moyen terme contenues autour de 2 %.

Poursuite de la progression de l'emploi

La création d'emploi, après avoir été spectaculaire en 2000 (+1,8 % soit près de 69 000 emplois), resterait soutenue entre 2001 et 2006 (1% par an en moyenne, soit 39 600 emplois). La croissance de l'emploi salarié dans le secteur marchand serait encore plus élevée (1,6 % par an en moyenne), compte tenu d'un faible recul de l'emploi indépendant et d'une quasi stagnation de l'emploi des administrations publiques. Ce rythme de croissance reste atteint même sans tenir compte des créations nettes d'"emplois spéciaux"¹.

La répartition de la hausse de l'emploi entre les différentes branches d'activité serait très inégale: alors que l'industrie manufacturière perdrait encore 13 000 emplois à l'horizon 2006, la création d'emploi serait presque entièrement localisée dans les services marchands (236 600 emplois).

1. Emplois dits "A.L.E.", "emplois - services", "Maribel social".

La croissance économique est le principal facteur de la création d'emploi. Cependant, le contenu en emploi de la croissance est soutenu par la baisse de la durée moyenne du travail et la maîtrise des coûts salariaux, à laquelle contribuent la baisse des prélèvements obligatoires afférents au facteur travail et les différents dispositifs de réduction des cotisations sociales.

Croissance et vieillissement de la population active

L'accroissement de l'offre de travail est influencée défavorablement par l'évolution de la structure d'âge de la population: la classe d'âge 50-59 ans s'accroît de 184 500 unités, tandis que la classe d'âge 30-39 ans perd 130 000 unités. Cependant, les nouvelles perspectives démographiques¹ font apparaître une révision à la hausse du solde migratoire. La progression des taux féminins d'activité se poursuit et se répercute sur les taux d'activité des plus de 50 ans, accrus également par les effets de la réforme des pensions. Par ailleurs, la proportion de prépensionnés et de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi² dans la population active potentielle âgée de 50 à 59 ans serait en légère baisse, notamment grâce à des mesures antérieures (relèvement de l'âge de la prépension) et nouvelles: cette évolution est déjà observée et reflète aussi l'amélioration générale de la situation sur le marché de l'emploi. Ces différents éléments expliquent la progression renforcée de la population active (au sens large³, 188 000 personnes en 2006 par rapport à 2000, avec 220 200 personnes de plus de 50 ans dont 130 800 femmes et 89 400 hommes).

La progression du taux d'emploi serait de 2,3 points de pourcentage sur la période de projection, mais nettement plus élevée dans la classe d'âge des "50 ans et plus" (5,4 %) que dans celle des "moins de 50 ans" (1,9 %).

Chômage et prépensionnement en recul

Le taux de chômage au sens large passerait de 12,9 % en 2000 à 11,3 % en 2006, mais de 10,0 % à 7,5 % sans tenir compte des chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi. Le taux de prépensionnement retomberait de 6,6 % (de la population 50-64 ans) en 2000 à 5,6 % en 2006. Le nombre de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi progresserait néanmoins fortement (44 000 unités), sous l'effet conjugué des évolutions démographiques et de la réforme des pensions.

Un scénario salarial conditionné par l'offre de travail...

L'évolution prévue des salaires dépend en grande partie de l'adéquation de l'offre de travail à la demande. Or, les pénuries de travail qualifié se manifestent dans certains segments du marché de l'emploi (dans l'informatique, le génie, l'économie, l'enseignement, le paramédical). L'absence de relèvement significatif de l'inflation sous-jacente indique que, jusqu'à présent, ces pénuries ne revêtent pas un caractère général et/ou ne développent qu'une inflation salariale réduite. Il est possible, à cet égard, que la pression sur les prix exercée par l'accroissement et l'extension de la concurrence sur le marché des biens et services se répercute sur la formation des salaires.

Compte tenu de l'accroissement de la population active, ainsi que des politiques portant sur l'éducation, la formation et le recyclage, sur l'incitation au travail et sur l'encouragement de l'activité à l'âge de la préretraite, les tensions sur le marché de l'emploi pourraient donc rester limitées.

1. INS-BFP, Perspectives de population 2000-2050, à paraître.

2. dits "chômeurs âgés".

3. Y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi ("chômeurs âgés").

....et sa distribution géographique

Ces conclusions sont tirées d'une approche nationale du marché de l'emploi. On peut s'interroger sur l'ampleur future de la disparité régionale des tensions sur le marché de l'emploi, susceptible de produire des goulots d'étranglement régionaux qui compromettraient en partie l'évolution de l'emploi, sinon des salaires. En l'absence d'une modélisation régionale de la demande de travail, très difficile à réaliser, il est malaisé de répondre à cette question. Néanmoins, le BFP a, d'une part, procédé à une désagrégation régionale des perspectives d'offre de travail, d'autre part rassemblé un certain nombre d'informations sur la mobilité interrégionale du travail.

Les premiers résultats de cette approche indiquent que la population active devrait augmenter de façon importante dans les trois régions du pays; elle progresserait cependant moins rapidement dans la région où la demande de travail est la plus dynamique ces dernières années et le taux de chômage faible, à savoir la Flandre, même compte tenu d'une baisse des sorties anticipées du marché de l'emploi un peu plus accentuée que dans les autres régions. La croissance de la population d'âge actif y sera, en effet, moindre que dans le reste du pays, même en valeur absolue.

Redistribution des courants de navetteurs

Cependant, les navettes interrégionales et transfrontières de travailleurs indiquent bien que la demande de travail d'une région peut partiellement être rencontrée par l'offre de travail d'une autre région, voire d'un autre pays. Or, même sans faire l'hypothèse d'une mobilité géographique globalement accrue de la main d'oeuvre, les courants de navetteurs sont susceptibles de se modifier en fonction de l'évolution des déséquilibres entre offre et demande de travail à l'intérieur des différentes régions, et de contribuer ainsi à desserrer les contraintes d'offre de travail qui se manifestent dans une région particulière. Les données actuellement disponibles semblent en effet indiquer, pour les dernières années, une divergence interrégionale plus faible entre les taux de croissance de l'emploi par région de résidence qu'entre les taux de croissance de l'emploi par région du lieu de travail.

Potentiel de hausse de la population active

Il faut également remarquer que, dans les hypothèses retenues, la proportion de prépensionnés et de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi dans la population active potentielle¹ âgée de 50 à 64 ans, bien qu'en baisse, resterait élevée (25,7 % en 2006, pour 27,6 % en 2000); elle pourrait donc décroître plus sensiblement dans chacune des trois régions.

Hausse de la consommation d'énergie

L'intensité énergétique du PIB confirmerait son recul (-1,6 % en moyenne annuelle entre 2001-2006). La consommation finale énergétique progresserait de 1,3 % par an en moyenne, surtout sous l'impulsion du développement des transports.

La part du gaz et de l'électricité dans la consommation finale d'énergie progresserait aux dépens des combustibles solides et liquides; la contribution du gaz à la production de l'électricité serait également en progression.

1. Comprend la population active au sens large ("chômeurs âgés inclus"), les prépensionnés et la population en interruption de carrière.

....et des émissions de gaz à effet de serre, mais nettement inférieure

L'analyse relative à l'évolution des gaz à effet de serre porte sur le CO₂, le N₂O et le CH₄, tant en ce qui concerne les émissions liées à la consommation d'énergie qu'en ce qui concerne les autres émissions. Le recul de l'intensité énergétique de la croissance, combinée au repli de la part des combustibles solides et liquides, entraîne une chute de l'intensité en carbone d'origine énergétique de la croissance (-2,3 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2006). Les émissions correspondantes de CO₂ continueraient néanmoins à croître faiblement (0,4 % par an en moyenne).

La progression totale des émissions des trois gaz à effet de serre pris en compte serait légèrement supérieure (soit 0,6 % par an en moyenne en terme d'équivalents - CO₂). L'objectif de réduction des émissions de la Belgique convenu dans le cadre du protocole de Kyoto serait ainsi hors d'atteinte à politique inchangée.

Surplus budgétaires

Les "Perspectives économiques 2001-2006" tiennent largement compte de l'impact budgétaire des différentes décisions prises par les différents niveaux de pouvoir et qui apparaissent comme fermes. Il s'agit notamment de la réforme de l'impôt des personnes physiques, du relèvement de certaines allocations sociales et de hausses salariales accordées à certaines catégories de salariés des administrations publiques. L'évolution future des dépenses non liées au personnel de l'Etat et aux allocataires sociaux (achats de biens et services, formation de capital, subventions,...) est basée sur les budgets et lorsqu'ils existent, les programmes pluriannuels; à défaut les tendances que dessinent les comportements budgétaires du passé sont supposées persister. Celles-ci sont susceptibles d'être infléchies chaque fois que de nouvelles données sont prises en compte. C'est en l'espèce le cas pour les Régions et Communautés envisagées dans leur globalité, dans la mesure où l'on observe une accélération de leurs dépenses.

Compte tenu de l'ensemble de ces dispositions, la capacité nette de financement de l'ensemble des administrations publiques devient positive, progressant jusqu'à atteindre 1,3 % du PIB en 2006. Cependant, cette amélioration s'appuie uniquement sur la baisse des charges d'intérêt (2 % du PIB sur la période 2001-2006); en effet, le surplus primaire de l'ensemble des administrations publiques entamerait une période de recul, après avoir atteint un niveau record en 2001 (7,3 % du PIB, ventes de licences UMTS comprises); ce recul, envisagé sur la période de projection, serait en moyenne de l'ordre de 0,1 % du PIB par an. Cette évolution reflète un cheminement un peu plus lent des recettes que des dépenses sur la période de projection (en moyenne annuelle, 2,1 % contre 2,2 % à prix constants sur la période 2001-2006). Le surplus primaire resterait néanmoins à un niveau élevé (6,2 % du PIB en 2006).

Les surplus budgétaires seraient très inégalement répartis entre les différents sous-secteurs de l'Etat. Avant refinancement des entités fédérées par application des accords dits "de Lambermont", l'entité I présenterait en 2006 un excédent budgétaire de 2,0 % du PIB (1,3 % pour le pouvoir fédéral et 0,7 % pour la sécurité sociale), tandis que l'entité II présenterait un déficit important de 0,7 % du PIB (0,3 % pour les Régions et Communautés, 0,4 % pour les pouvoirs locaux). L'application des accords dits "de Lambermont" réduit l'excédent du pouvoir fédéral de 0,3 % du PIB en 2006 au profit des Régions et Communautés, amenant les capacités de financement à 1,0 % du PIB pour le pouvoir fédéral et 0 % pour les Régions et Communautés.

Désendettement rapide de l'Etat

La disparition du déficit en 2000 puis l'apparition de surplus budgétaires permet l'accélération du processus de désendettement public: la dette publique en pour cent du PIB recule de près de 30 points de pour cent sur la période de projection, soit environ 5 points de pour cent par an, ce qui permet une réduction des charges d'intérêt de l'ordre de 0,3 % à 0,4 % du PIB par an. La dette publique se réduit même en montants absolus.

Objectif ambitieux atteint, marges consommées

L'évolution des marges budgétaires disponibles dans les "Perspectives économiques 2001-2006" diffère fondamentalement de l'évolution présentée dans nos éditions précédentes, non seulement du fait des nouvelles initiatives intervenues depuis un an, mais également parce que des objectifs budgétaires ambitieux de moyen terme ont été fixés. Ces objectifs ont été formulés dans le cadre des décisions relatives au budget 2001, d'une part, du programme de stabilité 2001-2005 de la Belgique, d'autre part.

Le caractère ambitieux des objectifs apparaît au travers de la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques visée, à savoir 0,7 % du PIB en 2005, et au travers des règles adoptées en matière d'adaptation de cet objectif en fonction des fluctuations de la croissance économique (règle des bonis conjoncturels). Il est en effet prévu de modifier les objectifs budgétaires en fonction des écarts entre la croissance économique observée et la croissance économique dite "tendancielle", ce qui implique par exemple d'accroître la capacité de financement visée lorsque cet écart est positif.

La croissance tendancielle retenue par le gouvernement est 2,5 % par an. Cependant, le gouvernement pourrait décider de ne pas accroître la capacité de financement visée tant que la croissance économique ne dépasse pas 2,7 %. En effet, une marge d'appréciation est prévue en ce qui concerne la partie des bonis conjoncturels attribuable à un surcroît de croissance économique de 0,2 %.

Ce dispositif d'assouplissement revient, en cas de croissance économique supérieure à 2,5 %, à définir une fourchette pour l'accroissement de l'objectif budgétaire. Sur base de la croissance économique des "Perspectives économiques 2001-2006", l'objectif de capacité de financement de 0,7 % en 2005, serait relevé de 0,2 % du PIB au minimum et de 0,9 % du PIB au maximum, donc porté à 0,9 % du PIB au minimum et à 1,6 % du PIB au maximum. Vu la capacité de financement obtenue dans les "Perspectives économiques 2001-2006" (1,2 % du PIB en 2005), il ne subsisterait donc pratiquement aucune marge de manoeuvre à l'horizon 2005.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyennes	
								1996 2000	2001 2006
Les revenus									
- Taux de salaire horaire réel ^(*)	1,1	2,5	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8	1,2	1,9
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	2,5	3,2	2,8	2,7	2,3	2,6	2,6	1,3	2,7
- Taux d'épargne des particuliers	16,0	16,7	16,9	16,9	16,9	16,9	16,9	17,1	16,9
- Masse salariale en pour cent du revenu national	50,8	50,8	50,6	50,5	50,5	50,4	50,4	51,0	50,5
- Coût salarial unitaire ^(*)	0,5	1,5	1,1	1,4	1,4	1,7	1,7	0,8	1,5
- Taux de marge des entreprises ^a	34,0	34,5	35,2	35,8	36,3	36,6	37,1	33,1	35,9
- Taux de rentabilité brute du capital ^b	16,1	16,5	16,9	17,1	17,3	17,5	17,6	15,4	17,2
Les finances publiques									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	45,4	45,1	44,6	44,2	44,0	43,6	43,2	45,1	44,1
- Capacité ou besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques									
. milliards de francs	4,5	70,0	72,5	99,8	137,4	153,9	177,3	-124,3	118,5
. pour cent du PIB	0,0	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2	1,3	-1,4	1,0
- Dette totale									
. milliards de francs	11112,6	11132,7	11125,1	11091,1	11024,2	10955,7	10882,8	10888	11035,2
. pour cent du PIB	112,2	107,0	101,7	96,7	91,8	87,1	82,7	120,1	94,5
Divers									
- Exportations nettes									
. milliards de francs	368,5	468,1	529,2	571,4	617,5	636,5	649,9	363,4	578,8
. du PIB	3,7	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	4,9	4,0	4,9
- Solde des opérations courantes avec le Reste du Monde									
. milliards de francs	365,1	458,8	513,8	551,1	593,2	607,5	616,5	361,4	556,8
. du PIB	3,7	4,4	4,7	4,8	4,9	4,8	4,7	4,0	4,7
Croissances sectorielles (*) (valeurs ajoutées brute aux prix de base en volume)									
Industrie (total), dont	4,0	2,9	3,3	2,7	2,5	2,6	2,4	3,0	2,7
- industrie manufacturière	4,7	3,3	3,5	2,6	2,4	2,3	2,1	3,4	2,7
- construction	3,8	2,1	3,3	3,3	3,5	4,1	3,7	1,2	3,3
Services marchands, dont	4,7	3,5	3,5	3,4	3,3	3,4	3,3	2,5	3,4
- Transports et communications	6,0	3,3	3,5	3,4	3,5	3,6	3,5	2,8	3,5
- autres services marchands	4,5	3,5	3,5	3,4	3,3	3,4	3,3	2,4	3,4
Services non marchands	1,0	0,8	0,4	0,9	0,5	1,0	0,6	1,2	0,7

a. Excédent brut d'exploitation net de subventions en pour cent de la valeur ajoutée au c.f.

b. Excédent brut d'exploitation "corrigé pour le travail des indépendants" en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture

(*) Taux de croissance en pour cent

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapporté au PIB



Environnement international: le contexte européen reste favorable

Après avoir bénéficié d'une croissance particulièrement soutenue de son marché à l'exportation au cours de l'année 2000, et alors que la dépréciation de l'euro face au dollar américain permettait des gains non négligeables en termes de compétitivité -prix, la Belgique se trouve actuellement face à un contexte international moins porteur, marqué par une nette décélération de l'expansion américaine et un tassement des performances européennes.

A moyen terme, après un rebond momentané en 2002, la croissance européenne devrait avoisiner un rythme moyen de 2,8 % (soit un rythme proche du taux de croissance tendanciel du PIB européen), découlant en bonne partie de la dynamique propre de la demande intérieure, mais aussi de perspectives d'exportation relativement favorables. Par ailleurs, l'inflation de la zone euro, après une accélération en 2000 et 2001, retrouverait un rythme voisin de 2 % en moyenne, notamment en raison d'une progression des salaires compatible avec les gains de productivité.

Dans ce contexte porteur, la croissance des marchés d'exportation de la Belgique pourrait se stabiliser un peu au-dessus de 6 % à moyen terme, rythme proche de la tendance observée sur la période 1990-2000.

A. Une projection de référence tendancielle

L'environnement international retenu par le Bureau fédéral du Plan se base sur les derniers scénarios disponibles de la Commission européenne¹ et de l'OCDE². Les prévisions à court terme³ (période 2001-2002) ont été aménagées, si nécessaire, pour tenir compte des dernières données disponibles, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières. Pour la période 2003-2006, le scénario est principalement basé sur les dernières projections de moyen terme de la Commission européenne.

Une croissance de nos marchés potentiels proche de la tendance des dix dernières années

Dans le scénario retenu, la croissance de nos marchés potentiels d'exportation, après avoir dépassé 10 % en 2000, fléchit nettement en 2001, sous l'effet d'une baisse sensible de la croissance américaine (qui passe de 5,0 % en 2000 à environ 1,8 % en 2001) et d'un léger tassement de la croissance européenne (qui passe de 3,4 % en 2000 à environ 3,0 % en 2001). L'évolution de nos marchés d'exportation, après un rebond momentané en 2002, se stabiliserait ensuite un peu au-dessus de 6 %. Ce rythme d'expansion serait proche de la tendance observée sur la période 1990-2000 (6,5 %), mais serait assez largement inférieur à la performance enregistrée durant la période 1996-2000 (7,4 %). Dans ce contexte, la croissance de l'activité économique au sein de l'Union européenne se stabiliserait aux environs de 2,8 % (soit un rythme voisin du taux de croissance tendanciel du PIB européen), alors que l'expansion de l'économie américaine ne dépasserait plus 2,5 %.

Inflation mondiale maîtrisée

Exprimée en dollars, la hausse des prix mondiaux⁴ hors énergie atteindrait 3 %, voire plus, en 2001. La légère remontée de l'euro, après sa chute en 2000, permettrait toutefois de limiter la hausse des prix mondiaux en euros à moins de 2 %. A moyen terme, la croissance des prix mondiaux exprimée en euros se stabiliserait aux alentours de 1,8 %. Cette évolution reflète:

- une appréciation légère mais constante de l'euro face au dollar américain sur la période 2002-2006 (appréciation de 0,5 % par an en moyenne), après une remontée plus nette en 2001. Cette évolution traduit l'hypothèse technique du maintien d'un taux de change réel constant entre la zone euro et les États-Unis, l'évolution du cours de l'euro reflétant le différentiel d'inflation entre l'Union européenne et les États-Unis;
- une inflation pour la zone euro ramenée à environ 2 % en moyenne sur la période 2002-2006, après une accélération momentanée en 2001 et 2002 (2,2 % pour la zone euro). Cette maîtrise persistante de l'inflation s'expliquerait principalement par le maintien d'une évolution modérée des salaires, l'appréciation de l'euro et le niveau des taux courts;
- une stabilisation dans l'évolution du prix des matières premières, maintenus constants en termes réels, après 2001.

1. European Commission, DG ECFIN, "Medium-term Projection 2000-2004", August 2000.

2. OECD: "The OECD medium-term scenario", novembre 2000.

3. European Commission, DG ECFIN, "Autumn 2000 Forecasts for 2000-2002", October/November 2000.

4. Prix mondiaux pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).

Stabilisation des prix pétroliers

En ce qui concerne les prix pétroliers, le scénario suppose qu'après avoir atteint 28,4 dollars en 2000, le cours du baril de Brent tomberait à environ 25,3 dollars en moyenne en 2001. Il augmenterait ensuite à un rythme moyen identique à celui de l'inflation mondiale hors énergie. Au terme de la projection (2006), le cours du baril atteindrait ainsi un niveau légèrement supérieur à 28 dollars.

Légère remontée des taux d'intérêt nominaux de long terme

Enfin, en matière de taux d'intérêt, après une période de hausse des taux d'intérêt tant aux États-Unis qu'en Europe au cours de l'année 2000, le nouveau scénario d'environnement international table, en 2001, sur un repli des taux courts américains, notamment face au fléchissement récent de la croissance, et à une relative stabilisation des taux courts européens. A moyen terme, les taux courts européens seraient en légère hausse en termes nominaux (mais resteraient stables en termes réels), alors que les taux américains, d'abord en légère hausse, seraient à nouveau en baisse en fin de période. Quant aux taux à long terme, ceux-ci augmenteraient sur la période 2001-2003, puis se stabiliseraient entre 2004 et 2006.

TABLEAU 2 - Hypothèses d'environnement international de la projection à moyen terme
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne de période	
								1996-2000	2001-2006
Marché potentiel d'exportation pour la Belgique	10,3	6,2	7,2	6,5	6,3	6,2	6,2	7,4	6,4
Prix mondiaux hors énergie en USD									
Exportations (biens & services)	-5,6	3,7	2,1	2,1	2,3	2,3	2,3	-4,5	2,5
Importations (biens & services)	-7,8	3,0	2,2	2,2	2,4	2,4	2,4	-5,3	2,4
Prix mondiaux hors énergie en EURO									
Exportations (biens & services)	8,8	1,8	1,6	1,6	1,8	1,8	1,8	3,3	1,7
Importations (biens & services)	6,3	1,2	1,7	1,6	1,8	1,8	1,8	2,4	1,7
Brent: prix du baril (USD)	28,4	25,3	25,7	26,3	26,9	27,5	28,1	19,7	26,6
Taux de change, niveaux									
USD en BEF	43,6	42,9	42,7	42,5	42,2	42,0	41,8	36,9	42,3
EURO en USD (x 100)	92,4	94,1	94,5	95,0	95,5	96,0	96,5	--	95,3
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)									
Zone Euro	4,4	4,5	4,6	4,6	4,7	4,7	4,7	--	4,6
États-Unis	6,5	5,2	5,5	5,5	5,5	5,0	5,0	5,7	5,3
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)									
Allemagne	5,3	4,7	4,9	5,4	5,7	5,7	5,7	5,2	5,3
États-Unis	6,0	4,8	5,0	5,8	6,5	6,5	6,5	5,9	5,9

B. Les incertitudes

Aucun scénario d'environnement international n'est à l'abri de certains aléas, positifs ou négatifs. Nous commentons ci-dessous - sans prétendre être exhaustif - un certain nombre de risques liés à notre scénario.

En ce qui concerne la zone euro, une éventuelle poussée inflationniste pourrait amener la BCE à relever ses taux d'intérêt. Certes, le danger d'inflation paraît plus limité qu'il y a un an, compte tenu de la baisse des prix énergétiques et du (relatif) redressement de l'euro. Deux phénomènes seraient toutefois de nature à raviver l'inflation européenne à court terme. En premier lieu, on peut citer l'augmentation du prix de la viande, en conséquence des maladies de la fièvre aphteuse et de la vache folle¹. Un deuxième risque concerne d'éventuelles hausses de prix découlant de "pratiques d'arrondis" lors du passage à l'euro. Outre ces deux risques, subsiste encore - aussi bien à court qu'à moyen terme - le risque d'inflation consécutif aux goulots d'étranglement sur le marché de l'emploi.

D'autres incertitudes, relatives aux prestations d'économies situées en dehors de la zone euro et susceptibles d'influencer la croissance européenne peuvent être citées.

En ce qui concerne les Etats-Unis, existent une série de risques importants qui pourraient entraîner une récession. En premier lieu, on peut mentionner la dynamique de la consommation privée, caractérisée par un taux d'épargne des ménages particulièrement bas. La consommation privée a été soutenue, jusqu'il y a peu, par les créations d'emplois et la hausse continue des cours boursiers. La nouvelle économie rend, toutefois, les profits des entreprises plus aléatoires, ce qui se traduit par de fortes fluctuations dans les cours des actions. Des chiffres décevants des entreprises des secteurs technologiques pourraient entraîner de fortes corrections à la baisse qui seraient susceptibles de miner la confiance du consommateur et pourraient freiner les investissements des entreprises. En deuxième lieu, le déficit de la balance extérieure courante américaine a atteint un niveau record de plus de 4 % du PIB et l'on peut se demander combien de temps encore le reste du monde acceptera de financer ce déficit. Si les investisseurs étrangers se détournent des actifs américains, on pourrait assister à un affaiblissement du dollar, ou encore à des hausses de taux en vue de conserver l'attractivité à l'économie américaine aux yeux des investisseurs étrangers, hausses qui pourraient elles-mêmes avoir des effets négatifs sur la conjoncture.

Le redressement économique du Japon paraît incertain. L'activité économique japonaise est orientée vers l'exportation et, donc, sensible à un retournement conjoncturel aux Etats-Unis. A terme, moins d'impulsions à l'activité économique pourront être attendues des dépenses d'investissements (projets d'infrastructures). En outre, la restructuration de l'économie (dérégulation) - certainement à court terme - ira de pair avec des faillites et un chômage plus élevé, au détriment de la confiance des consommateurs. Cet effet peut être renforcé à terme par les effets budgétaires du vieillissement, dans un contexte de dette publique élevée (due principalement aux mesures de relance successives).

1. Depuis décembre, on observe une augmentation, en base annuelle, du prix des produits alimentaires non préparés dans la zone euro (viande, poisson, fruits et légumes). Cette hausse, en dehors des contingences saisonnières ou climatiques, peut être expliquée par les récentes préoccupations en matière de sécurité alimentaire.

Les autres économies asiatiques, qui ont été confrontées à une crise financière en 1997-1998¹, ont connu par après un redressement économique grâce à la croissance américaine et à la baisse des taux d'intérêt. Ces deux facteurs évoluent actuellement de manière moins favorable. En outre, des risques subsistent encore en ce qui concerne les finances publiques (déséquilibres persistants) et un éventuel ralentissement dans le processus de réforme du secteur financier.

Les économies d'Amérique latine sont également vulnérables face à un ralentissement brutal de l'économie nord-américaine, ou à la volatilité des mouvements de capitaux. De son côté, l'économie russe bénéficie actuellement d'une demande à l'exportation en hausse (sous l'influence d'un rouble faible) et d'un pétrole brut plus cher (dont la Russie est un exportateur important). La durabilité du redressement dépendra aussi de la poursuite des restructurations dans les entreprises. Ce dernier point vaut également pour les économies d'Europe centrale et orientale, en phase de transition vers l'économie de marché (avec comme objectif l'accession à l'UE). Enfin, une éventuelle escalade des tensions au Proche-Orient pourrait avoir des conséquences négatives pour l'économie mondiale.

1. Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines et Corée du Sud.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

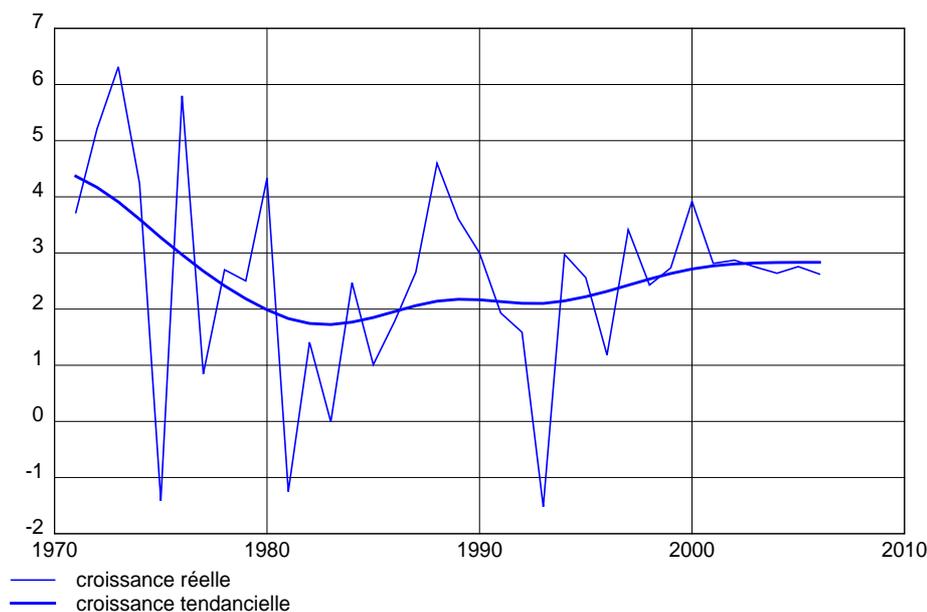
En 2000, l'économie belge a connu une croissance réelle du PIB de 3,9 %, la meilleure prestation de ces 20 dernières années - à l'exception de 1988 où le taux a atteint 4,6 %. La dynamique conjoncturelle est également satisfaisante - 2,7 % en moyenne - sur l'ensemble de la période de projection.

Le graphique 1 compare la croissance réelle observée et attendue du PIB avec la croissance tendancielle¹, qui est de 2,8 % en projection². La forte croissance du PIB en 2000 se traduit, la même année, par un output gap³ positif qui se résorbe progressivement pour disparaître en fin de projection.

Au cours de la période 2001-2006, tant les composantes de la demande intérieure qu'extérieure fléchissent par rapport à 2000 mais continuent néanmoins à contribuer positivement à la croissance économique. Les marchés potentiels à l'exportation, qui sont déterminants pour l'activité d'exportation, renouent avec un rythme de croissance (tendanciel) plus normal. A l'exception des investissements publics qui connaissent un recul passager, les composantes de la demande intérieure restent très dynamiques. Cela vaut tout particulièrement pour la consommation privée et ce en raison notamment de l'effet qu'exercera la réforme fiscale prévue sur le pouvoir d'achat.

-
1. Le PIB tendanciel est calculé sur base d'une moyenne mobile pondérée (filtre Hodrick-Prescott avec un lambda de 100) appliquée au PIB en volume. Cette méthode univariée est utilisée par la Commission européenne pour estimer l'output gap potentiel qui, lui-même, sert à calculer les soldes budgétaires structurels
 2. Dans les perspectives économiques 2000-2005 d'avril 2000, la croissance tendancielle atteignait 2,6 % en projection. La correction à la hausse s'explique principalement par la plus forte croissance du PIB pour les années 1999-2002. Celle-ci devrait atteindre, en moyenne, 3,2 % alors qu'elle ne dépassait pas 2,6 % dans notre estimation précédente.
 3. L'output gap est défini comme l'écart procentuel entre le niveau réel (réalisé ou prévu) et tendanciel du PIB (voir chapitre 6).

GRAPHIQUE 1 - Croissance réelle du PIB et croissance tendancielle
(en pour cent)



Au cours de la période de projection, la croissance économique repose sur une assise moins large qu'en 2000. La contribution de la demande intérieure à la croissance économique devrait s'élever à 2,5 % tant cette année qu'en moyenne durant le reste de projection. Cette contribution atteignait 3 % environ l'an dernier. La contribution des exportations nettes reste également positive mais s'effrite et passe de près de 1 % en 2000 à 0,4 % cette année et enfin à 0,2 % en moyenne durant la période 2002-2006. Le rôle de la demande intérieure, qui a contribué à trois quarts de la croissance économique en 2000, s'intensifie encore au cours de la période de projection.

Le surplus de la balance courante extérieure reste élevé. Il vaut 3,7 % du PIB en 2000 et atteint 4,7 % à moyen terme.

En ce qui concerne les valeurs ajoutées par branche d'activité, les services marchands gagnent en importance, tant en termes réels que nominaux. En fin de période de projection, les services marchands représentent 60 % de la valeur ajoutée de l'économie.

A. Les composantes de la croissance économique

1. La demande extérieure

La contribution des exportations nettes s'amoin-drit mais reste positive

Les exportations ont connu une expansion particulièrement forte (+10,6 %) en 2000 qui s'explique par la progression (+10,3 %) de l'indicateur des marchés potentiels à l'exportation, reflet de la haute conjoncture internationale. Cette progression est encore renforcée par l'amélioration de la capacité concurrentielle de la Belgique compte tenu de l'évolution modérée du coût salarial par unité produite et de la dépréciation de l'euro par rapport à des devises telles que le dollar, le yen et la livre britannique. La hausse de la demande importée est moins marquée (+9,9 %). Par conséquent, la contribution positive des exportations nettes à la croissance s'élève à 0,9 %. Exprimées en prix courants, les exportations nettes progressent à peine en raison de la détérioration des termes de l'échange.

La croissance de l'indicateur des marchés potentiels à l'exportation devrait ralentir jusqu'à 6,2 % en 2001¹ et se raffermir à nouveau par la suite pour atteindre 6,5 % en moyenne entre 2002 et 2006. En outre, l'appréciation progressive de l'euro par rapport au dollar² affaiblit la position concurrentielle de la Belgique (il s'agit surtout d'un effet indirect puisque la Belgique exporte essentiellement vers les autres pays de la zone euro). Par conséquent, les exportations belges ne progresseraient plus que de 5,5 %. Le léger gain de part de marché relevé l'année dernière n'était donc que passager et les parts de marché de la Belgique devraient continuer à se réduire au cours de la période 2002-2006: pour une croissance moyenne de 6,5% des marchés potentiels, l'expansion des exportations ne devrait pas dépasser 6% au cours de cette période.

Les besoins en importations progressent aussi de manière sensible - de 5,3 % cette année et de 6 % en moyenne les années suivantes - sous l'impulsion d'une demande intérieure soutenue. Toutefois, la contribution des exportations nettes à la croissance économique reste légèrement positive (0,4 point cette année et 0,2 point en moyenne par la suite). En outre, l'amélioration des termes de l'échange en 2001 (sous l'impulsion de la baisse des prix de l'énergie) entraîne une expansion - de 3,7 % du PIB l'année dernière à 4,4 % - des exportations nettes en prix courants.

Le surplus externe à prix courants continue à progresser après 2001, mais de manière moins prononcée. L'effet positif de l'amélioration des termes de l'échange est affaibli en raison de la reprise des prix internationaux de l'énergie (les termes de l'échange sont légèrement négatifs à partir de 2004). La contribution positive des exportations nettes à la croissance économique s'érode également pour disparaître en 2006.

1. Ce chiffre présuppose un rebond des importations mondiales à partir du second semestre 2001.
2. Voir chapitre 2.

2. Les dépenses intérieures

Une composition équilibrée

Contrairement aux exportations nettes, la dynamique de la demande intérieure reste ferme au-delà de 2000: son rythme de croissance pour la période 2001-2006 est légèrement supérieur à celui de la période 1996-2000 (2,6 % au lieu de 2,5 %) malgré la performance exceptionnelle enregistrée en 2000 (3,1 %). A l'exception des investissements publics qui conservent leur caractère cyclique traditionnel, les composantes de la dépense intérieure évoluent de manière relativement stable.

a. Consommation finale des particuliers¹

Une évolution toujours dynamique malgré une progression de l'épargne

En dépit de la forte croissance économique, le pouvoir d'achat des particuliers n'a progressé l'an dernier que de 2,5 %. Le revenu disponible a été fortement affecté par les hausses de prix énergétiques². Par contre, les nombreuses créations d'emploi et l'assainissement des finances publiques ont soutenu la confiance des consommateurs, entraînant une hausse de la consommation des particuliers - la principale composante de la demande intérieure - jusqu'à 2,9 % et un fléchissement du taux d'épargne des particuliers de 16,4 % à 16,0 % (voir graphique 2). Il est probable que des phénomènes de retard dans l'adaptation du comportement de consommation jouent dans un contexte de perte du pouvoir d'achat, suite à la hausse des prix de l'énergie. Cet effet devrait ralentir la progression des dépenses de consommation en 2001.

Cette année, la consommation des particuliers devrait encore progresser de 2,5 %. Toutefois, l'évolution des dépenses reste en deçà de celle du revenu disponible qui s'établit à 3,2 %. Cette progression du pouvoir d'achat est principalement liée à la forte création d'emplois (42 600 unités) et aux hausses salariales. La baisse des prix de l'énergie par rapport à 2000 accroît également le revenu réel. Enfin, les mesures fiscales telles que le démantèlement de la contribution complémentaire de crise et le relèvement de certaines allocations sociales concourent à la hausse du revenu disponible.

En dépit de l'effet positif de la croissance de l'emploi sur la confiance des consommateurs, l'épargne des particuliers devrait augmenter jusqu'à 16,7 %. Le décalage observé entre l'augmentation du pouvoir d'achat et la consommation est partiellement attribuable à l'effet de retard susmentionné. D'autre part, les revenus de la propriété contribuent aussi au revenu disponible³. Généralement, la propension à épargner est plus importante pour les revenus de la propriété que pour les autres composantes du revenu disponible.

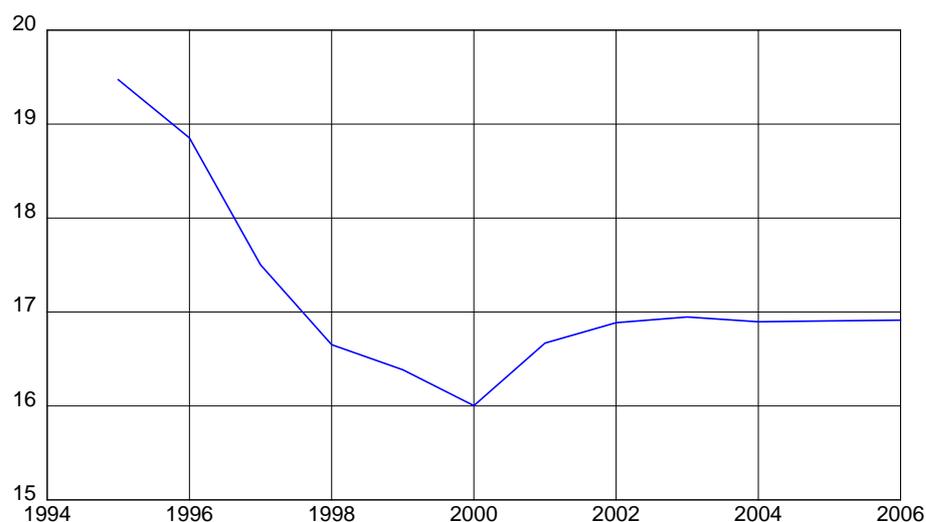
1. Ménages et isbl.

2. L'indice santé sur lequel est basée l'indexation des salaires et des allocations sociales a progressé de 1,9 % et donc moins rapidement que l'indice général des prix à la consommation (2,5 %). En outre, toutes les composantes de revenu ne sont pas indexées.

3. A prix constants, les revenus de la propriété contribuent positivement de 0,6 point à la croissance de 3,2 % du revenu disponible.

Au cours de la période 2002-2006, les perspectives en matière de consommation des particuliers restent positives. Avec une croissance moyenne de 2,5 %, les dépenses de consommation progressent au même rythme que le revenu disponible réel. Cette évolution relativement dynamique du pouvoir d'achat repose en partie sur l'introduction progressive d'une importante réforme fiscale. Compte tenu notamment d'une contribution limitée des revenus de la propriété à la croissance du revenu disponible (moins de 0,3 point), le taux d'épargne ne progresse que peu - jusqu'à 16,9 % - à moyen terme.

GRAPHIQUE 2 - Taux d'épargne des particuliers
(épargne en pour cent du revenu disponible)



Aspects structurels

Le tableau 3 présente l'évolution des composantes de la consommation privée. La partie du budget des ménages consacrée à l'énergie reste relativement stable même si la hausse des prix de l'énergie en 2000 a entraîné une hausse passagère de ce poste de dépense. Les dépenses en alimentation et loyers fléchissent progressivement au profit de la consommation de services. Cette évolution confirme la thèse selon laquelle l'accroissement du niveau de vie s'accompagne d'un recul de la part du budget consacrée aux biens de première nécessité, au profit de produits plus sophistiqués, ou de certains services. Des données plus détaillées sont présentées, par catégorie de consommation¹, dans l'annexe statistique.

1. Le modèle distingue 15 catégories principales au niveau de la consommation privée.

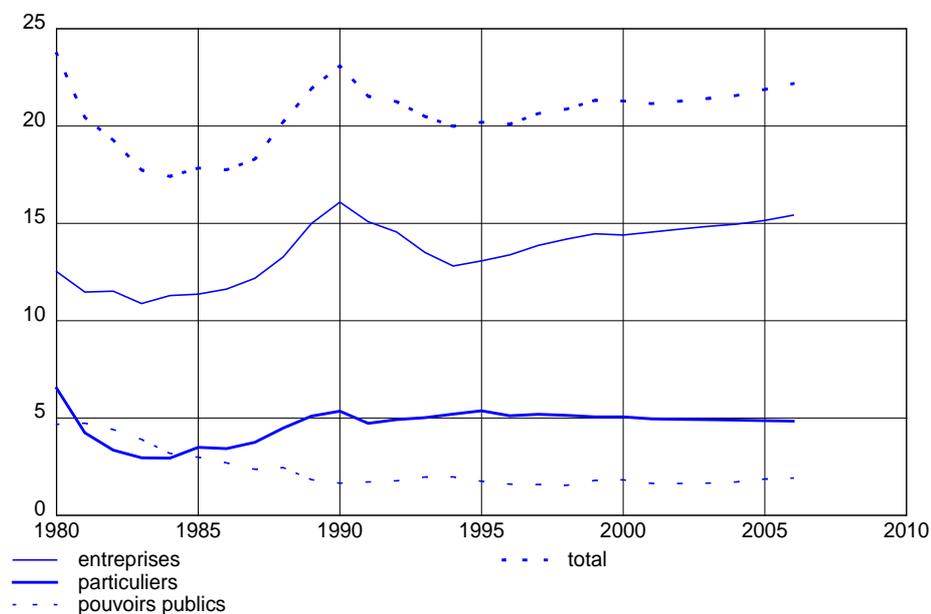
TABLEAU 3 - Consommation privée
(structure en pour cent, à prix courants)

	1995	1999	2000	2006
Consommation à l'excl. de l'énergie	92,5	92,8	91,9	92,6
- alimentation, boissons et tabac	17,5	16,1	15,7	14,8
- autres biens	16,1	15,5	15,4	15,6
- services	42,0	44,3	44,4	46,2
- loyers	17,0	16,9	16,5	16,0
Energie	7,5	7,2	8,1	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Investissements

Le graphique 3 présente les investissements des entreprises, des ménages et des pouvoirs publics en % du PIB. Le taux d'investissement des entreprises augmente de manière continue au cours de la période de projection. Cette dynamique stimule la demande intérieure et renforce la capacité de production de l'économie. Les taux d'investissement des ménages et des pouvoirs publics se maintiennent à leur niveau du début des années nonante.

GRAPHIQUE 3 - Investissements des entreprises, des particuliers et des pouvoirs publics
(en pour cent du PIB)



Dynamisme des investissements des entreprises

Depuis 1995, les investissements des entreprises croissent plus rapidement que le PIB. Cette évolution devrait se poursuivre au cours de la période de projection mais de manière moins marquée¹.

La baisse du taux de croissance (+4,1 %) des investissements des entreprises observée en 2000 s'explique par des facteurs tels que la détérioration des termes de l'échange (en raison de la forte augmentation des prix du pétrole) qui affecte la rentabilité et le caractère exceptionnel des investissements réalisés en 1999 dans le cadre de la problématique du passage à l'an 2000. Dans un contexte de forte demande intérieure et extérieure, le taux d'utilisation des capacités de production a atteint un chiffre record en 2000.

En 2001, plusieurs facteurs stimulent la croissance des investissements des entreprises (+5,2 %) en dépit d'un ralentissement de l'activité économique, à savoir la hausse du degré d'utilisation de la capacité de production et la progression des marges (grâce à l'amélioration des termes de l'échange). En outre, le fléchissement de la conjoncture internationale entraîne une détente des taux d'intérêt qui profite à la rentabilité des investissements. Enfin, les efforts dans le domaine des technologies de l'information et des communications et les dispositions prises en vue du passage à l'euro soutiennent la dynamique d'investissement.

Au cours de la période de projection, les investissements se tassent quelque peu mais restent un moteur essentiel de la croissance. Leur taux de croissance s'établit à 3,7 % en moyenne. Le taux d'investissement des entreprises passe ainsi de 14,4 % du PIB en 2000 à 15,4 % en 2006.

Investissements dans la construction résidentielle

Après avoir connu une croissance nulle en 1999², les investissements des ménages ont de nouveau progressé l'an dernier, de l'ordre de 2,9 %. Cette reprise s'explique par des taux hypothécaires relativement bas et par l'effet positif de l'évolution de l'emploi sur la confiance des ménages.

Les investissements dans la construction résidentielle devraient progresser de 2 % en moyenne durant la période de projection. D'une part, l'activité de construction/rénovation est aiguillonnée par l'évolution favorable du pouvoir d'achat des ménages et par la nouvelle diminution du chômage. D'autre part, les taux hypothécaires repartent de nouveau à la hausse³.

Investissements publics

Les investissements publics ont crû sensiblement, tant en 1999 qu'en 2000, dans la perspective des élections communales d'octobre 2000 (travaux publics entrepris par les pouvoirs locaux). Ils ont progressé au total de plus de 25 % en volume par rapport à 1998. En pourcentage du PIB, le taux d'investissement atteint 1,8 % en 2000 (contre 1,5 % en 1998).

-
1. Le différentiel de croissance entre les investissements des entreprises et le PIB en prix constants passe de 2,5 points entre 1996 et 2000 à 1,3 point durant la période 2001-2006.
 2. La diminution passagère et conditionnelle de la TVA a pris fin dans le courant de 1998. Un certain nombre de projets qui auraient dû être lancés en 1999 ont été avancés.
 3. A moyen terme, le taux hypothécaire réel gagne 90 points de base par rapport à son niveau de 2000.

Un retournement intervient en 2001: les investissements totaux des pouvoirs publics baissent de près de 7 % en volume, en dépit d'une forte augmentation des investissements des pouvoirs fédéraux, des Communautés et des Régions. Toutefois, cette diminution n'est pas le seul fait des pouvoirs locaux. En effet, la vente de bâtiments publics, inscrite au budget pour une valeur de 9 milliards, est comptabilisée comme désinvestissement dans les comptes nationaux. Le taux d'investissement s'établit à 1,6 %.

Une nouvelle accélération des investissements publics s'amorce à moyen terme dans la perspective des élections communales de 2006. Le taux d'investissement en fin de période de projection est de 1,9 %, ce qui reste inférieur à la moyenne de la zone euro (2,4 %).

c. Consommation publique

En dépit de la hausse des dépenses consacrées à la réforme des polices (revalorisations salariales) et de la progression des prestations sociales en nature (dépenses des CPAS pour les réfugiés), on note cette année un ralentissement de la consommation publique. L'achat net de biens et de services, qui généralement se caractérise par une forte dynamique, stagne en prix constants¹ et compense les hausses précitées. Ainsi, la consommation publique progresse en volume de 1,6 % en 2001 (après 2,1 % en 2000) et de 1,6 % en moyenne à partir de 2002. En pour cent du PIB, le taux de consommation s'effrite et passe de 21,2 % en 2001 à 20,6 % en 2006, ce niveau étant comparable à la moyenne de la zone euro (se référer au chapitre 6 pour une analyse détaillée de la consommation publique).

3. Evolution par branche d'activité

La haute conjoncture observée en 2000 s'est traduite, sur base annuelle, par une croissance économique équilibrée et par de meilleures performances, en termes de valeur ajoutée, dans toutes les branches d'activité. La composante de la demande extérieure cède un peu de terrain à moyen terme, mais les perspectives en ce qui concerne les débouchés intérieurs restent favorables.

Evolution des valeurs ajoutées

Les branches de l'industrie manufacturière² - sensibles aux exportations - profitent du rebond conjoncturel international qui intervient en 2002. A moyen terme, le taux de croissance de leur valeur ajoutée fléchit compte tenu de l'affaiblissement progressif de la dynamique des exportations.

Le climat d'investissement revêt une grande importance pour le secteur des biens d'équipement et pour le secteur de la construction (demande industrielle de constructions non résidentielles). Toutefois, la demande en investissements des entreprises est en partie satisfaite par une demande accrue en importations. La demande en investissements des particuliers et des pouvoirs publics renforce encore, à moyen terme, l'activité de ces deux secteurs.

1. Les achats pour la défense diminuent. En outre, on constate une forte augmentation du remboursement (aux pouvoirs fédéraux) des frais pour la perception d'impôts pour le compte de l'Union européenne. Dans les comptes nationaux, cette opération est comptabilisée au niveau de la vente de services.
2. Biens intermédiaires, biens d'équipement et biens de consommation.

La production de services marchands dépend principalement de la demande intérieure et progresse en pourcentage du PIB, tant à prix constants qu'à prix courants (voir tableau 4). Les branches dont la valeur ajoutée à prix constants progresse le plus rapidement en projection sont les branches "transport et communications" et "autres services marchands". La croissance de la branche "transport et communications" reflète notamment les développements en cours dans les télécommunications et l'extension des infrastructures de transport public. La branche des "autres services marchands" croît sous l'impulsion de la demande des particuliers et des entreprises. La consommation privée de services montre, la plupart du temps, une plus grande élasticité aux revenus que d'autres catégories de consommation. Le développement des services aux entreprises bénéficie, d'une part, de la sous-traitance accrue d'activités de l'industrie, d'autre part, de l'importance croissante des activités telles que les services informatiques, les conseils en gestion, les études de marché, les bureaux de travail intérimaire.

Evolution de l'emploi

Globalement, l'emploi progresse dans les secteurs des services et de la construction (voir également les tableaux de résultats du chapitre 5). La plupart des emplois sont créés dans les secteurs des soins de santé et des "autres services marchands". Le secteur du crédit et des assurances est le seul secteur de services à enregistrer un léger recul au cours de la période de projection. La plupart des secteurs non tertiaires voient leur emploi évoluer comme auparavant et l'on note une perte d'emplois systématique dans l'agriculture, l'énergie et l'industrie manufacturière (se référer au chapitre 5 pour une analyse plus détaillée du marché de l'emploi).

TABLEAU 4 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute en prix de base

	Structure en prix courants			Structure en prix de 1990			Croissance en prix de 1990	
	1995	2001	2006	1995	2001	2006	2000	2001-2006 ^a
Agriculture	1,6	1,3	1,2	2,7	2,8	2,7	1,1	1,7
Energie	3,2	3,1	3,1	3,5	3,6	3,5	0,7	2,0
Industrie manufacturière	19,9	18,5	17,8	20,8	21,8	21,7	4,7	2,7
- Biens intermédiaires	8,0	8,1	8,1	8,6	9,0	9,0	6,0	2,8
- Biens d'investissement	4,8	3,7	3,4	4,8	5,4	5,4	3,5	2,8
- Biens de consommation	7,1	6,7	6,3	7,4	7,4	7,4	3,9	2,5
Construction	5,1	4,7	4,7	5,2	4,8	5,0	3,8	3,3
Services marchands	55,0	58,0	60,0	53,5	53,7	55,1	4,7	3,4
- Transport et communications	7,0	6,8	7,7	6,9	7,0	7,3	6,0	3,5
- Commerce et horeca	13,6	13,5	14,3	13,6	11,4	11,3	4,0	2,4
- Crédit et assurances	6,2	7,1	6,3	7,0	8,2	7,9	4,7	3,3
- Soins de santé	6,3	6,3	6,6	5,2	4,8	4,8	3,9	3,1
- Autres services marchands	21,9	24,3	25,0	20,8	22,3	23,8	4,9	3,9
Services non marchands	15,2	14,2	13,1	14,3	13,2	11,9	1,0	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,9	2,8

a. Moyennes de période.

Evolution de la productivité du travail

Le tableau 5 présente l'évolution de la productivité horaire du travail dans le secteur privé. Globalement, les gains de productivité horaires progressent légèrement depuis les années quatre-vingt mais cette faible progression cache des évolutions sectorielles plus marquées. L'on note une accélération de la croissance de la productivité des services en projection, croissance qui demeure toutefois systématiquement inférieure à celle des autres activités (voir tableau 5). Il pourrait s'agir d'un mouvement de rattrapage par rapport à l'industrie (notamment par le biais d'une informatisation accrue et/ou de la déréglementation).

TABLEAU 5 - Evolution de la productivité horaire du travail dans le secteur privé
(croissance moyenne en %)

	1981-1990	1990-2000	2001-2006
Agriculture	3,8	6,9	3,9
Industrie	4,7	2,7	2,7
Services	-0,1	1,4	1,8
Total	1,8	1,9	2,0

B. Structure du revenu national et formation de la capacité de financement

1. Structure du revenu national

Revenus primaires

Entre 1995 et 1999, l'évolution de la structure des revenus primaires est principalement marquée par un accroissement de la part des administrations publiques au détriment de celle des particuliers¹ et des sociétés². La hausse du revenu primaire des administrations publiques est confirmée en projection, en raison de la nette décreue des charges d'intérêt (voir tableau ci-dessous).

En ce qui concerne le revenu primaire des particuliers, on note une baisse continue de la rémunération des salariés en pourcentage du PIB, tant sur la période observée qu'en projection. Ce recul est lié à la modération salariale (qui a pour effet de ramener la croissance des salaires en dessous de celle de la productivité du travail- voir chapitre 4). La part des revenus de la propriété, après une baisse entre 1995 et 1999, se redresserait quelque peu en 2000 et 2001 (sous l'influence de la hausse des revenus d'intérêt et de dividendes), puis se dégonflerait à nouveau jusqu'en 2006. L'excédent d'exploitation (qui comprend les revenus des indépendants), après s'être réduit entre 1995 et 1999, se stabiliserait entre 1999 et 2002, grâce, notamment, à la croissance soutenue de la consommation, puis se contracterait légèrement en fin de période.

Malgré une hausse de l'excédent brut d'exploitation des sociétés, leur revenu primaire s'est réduit entre 1995 et 1999, en raison d'un accroissement des revenus de la propriété payés aux autres secteurs. En projection, cette dernière tendance est atténuée et l'on observerait une stabilisation du revenu primaire des sociétés à l'horizon 2006.

1. Ménages et isbl
2. Compte consolidé des sociétés financières et non financières

Transferts courants et revenu disponible

Le secteur public bénéficie d'une hausse de ses transferts courants nets en provenance des autres secteurs jusqu'en 2000. En projection, ces transferts, tout d'abord stables, s'affichent en recul constant dès 2003, sous l'influence de la réforme fiscale qui ralentit la croissance des recettes fiscales.

Ces évolutions débouchent, en projection, sur un tassement du revenu disponible des particuliers en % du PIB, une légère progression du revenu disponible des sociétés et une hausse plus substantielle du revenu disponible des administrations publiques.

TABLEAU 6 - Distribution du revenu national
(en pour cent du PIB)

	1995	1999	2001	2006
Particuliers^a				
1. Revenu primaire	80,2	78,0	78,1	76,8
- Salaires et traitements	53,4	52,6	52,5	52,0
- Excédent brut d'exploitation	16,3	15,9	15,9	15,6
- Revenus de la propriété	10,5	9,5	9,8	9,2
2. Transferts courants nets	-13,8	-14,4	-14,8	-14,5
3. Revenu disponible	66,5	63,5	63,3	62,3
Sociétés^b				
1. Revenu primaire	16,7	15,7	15,6	15,7
2. Transferts courants nets	-2,2	-3,0	-3,0	-3,0
3. Revenu disponible	14,5	12,7	12,6	12,7
Administrations publiques				
1. Revenu primaire	4,2	7,1	7,4	8,4
2. Transferts courants nets	15,3	16,2	16,7	16,3
3. Revenu disponible	19,5	23,3	24,0	24,7

a. Ménages et isbl

b. Sociétés financières et non financières

2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement

Epargne nationale nettement supérieure à l'investissement

L'épargne nationale brute atteindrait près de 27 % du PIB en fin de période, contre 24,7 %, en moyenne, entre 1995 et 1999. Depuis 30 ans, un taux d'épargne intérieure d'une telle ampleur n'a été atteint qu'au tout début des années '70. Le taux d'épargne dégagé par la Belgique est, actuellement, très largement supérieur au taux moyen observé dans la zone euro (20,7 %).

La hausse du taux d'épargne intérieur reflète le gonflement progressif de l'épargne des administrations publiques. En fin de période, l'épargne publique atteindrait l'équivalent de 4,1 % du PIB (contre une désépargne de 2,0 % en 1995 et une épargne de 1,9 % en 1999). Le taux d'épargne du secteur privé (particuliers et sociétés) serait, quant à lui, stabilisé entre 1999 et 2006.

La progression du taux d'épargne nationale sur la période 2000-2006 permet de conserver une capacité de financement élevée (malgré un léger fléchissement en fin de période). On sait que le pays dégage un surplus de financement depuis 1986. Ce surplus qui s'élevait déjà à 3,4 % en 1999 (contre à peine 0,9 % pour l'ensemble de la zone euro), passerait par un maximum de 4,9 % en 2004 et atteindrait encore 4,7 % en 2006.

Le maintien d'un surplus de financement élevé de la Belgique (et donc d'une position extérieure favorable), serait réalisé en dépit d'une remontée du taux d'investissement. Ce dernier gagnerait près de 1 point de PIB entre 1999 et 2006 (grâce à la progression des investissements des entreprises, mais aussi en raison d'une légère hausse du taux d'investissement public) et passerait à 22 % du PIB en fin de période. Rappelons que le taux d'investissement de l'ensemble de l'économie était descendu à moins de 18 % au cours des années '80, puis était remonté à plus de 22 % en 1990 (à la faveur de la forte hausse des investissements de la fin des années '80), pour redescendre à nouveau à moins de 20 % en 1993. En 2000, le taux de formation brute de capital a atteint 21,2 % du PIB, soit quasiment le même taux que celui relevé pour la zone euro¹.

TABLEAU 7 - Synthèse des opérations des secteurs institutionnels
(en pour cent du PIB)

	1995	1999	2001	2006
1. Particuliers				
- Revenu disponible	66,5	63,5	63,3	62,3
- Consommation	54,1	53,6	53,3	52,4
- Epargne brute	12,9	10,4	10,6	10,5
- Formation brute de capital	6,6	6,3	6,2	6,2
- Capacité de financement	6,8	4,1	4,2	4,3
2. Sociétés				
- Revenu disponible	14,5	12,7	12,6	12,7
- Epargne brute	14,0	12,2	12,0	12,1
- Formation brute de capital	12,0	13,0	13,1	13,9
- Capacité nette de financement	2,0	0,0	-0,4	-1,1
3. Administrations publiques				
- Revenu disponible	19,5	23,3	24,0	24,7
- Consommation	21,5	21,4	21,2	20,6
- Epargne brute	-2,0	1,9	2,8	4,1
- Formation brute de capital	1,8	1,8	1,6	1,9
- Capacité de financement	-4,3	-0,7	0,7	1,3
4. Ensemble des secteurs institutionnels				
- Epargne nationale brute	24,9	24,5	25,4	26,7
dont épargne privée	26,9	22,6	22,6	22,6
- Formation brute de capital	20,4	21,2	21,0	22,0
- Capacité nette de financement	4,4	3,4	4,5	4,7

1. Le taux d'investissement s'est établi à 21,3 % pour la zone euro en 2000.

3. Le compte du reste du monde

Sur l'ensemble de la période de projection, l'économie belge dégagerait un important excédent vis-à-vis du reste du monde. Le surplus de la balance extérieure courante devrait en effet dépasser, en moyenne, l'équivalent de 4,5 % du PIB entre 2001 et 2006. Un tel surplus reflète, comme nous l'avons vu dans le point précédent, le maintien d'un taux d'épargne élevé de l'ensemble du secteur privé belge et le gonflement de l'épargne des administrations publiques.

La détérioration des comptes extérieurs, qui était intervenue au lendemain du premier choc pétrolier, a été graduellement résorbée durant la première moitié des années '80. Le surplus extérieur ainsi dégagé à la fin des années '80 a connu une progression substantielle entre 1993 et 1997, en raison principalement de la faible croissance de la demande intérieure. Après une légère baisse en 1998 et 1999, ce surplus devrait retrouver les sommets enregistrés au milieu des années nonante, compte tenu de la hausse des exportations nettes de biens et services et des revenus de facteurs.

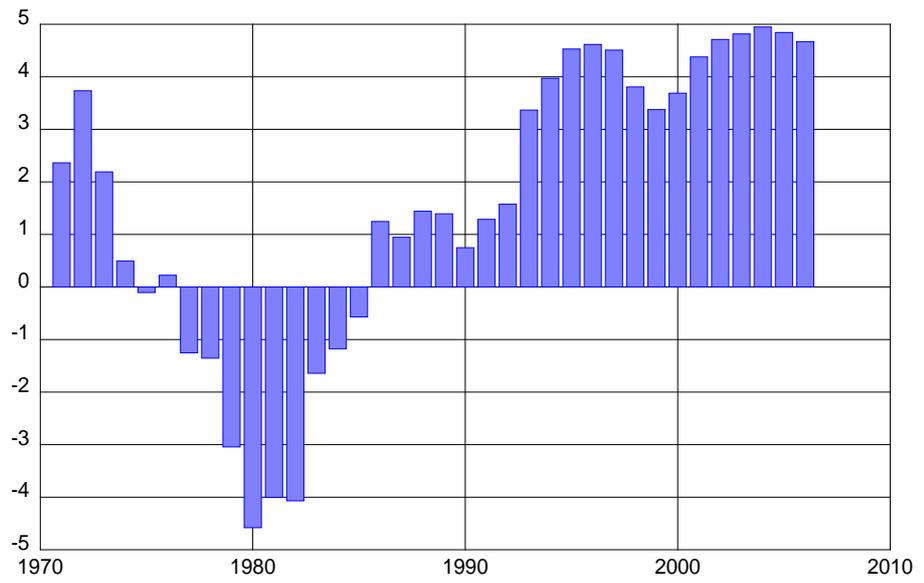
Le dégagement de surplus courants extérieurs depuis 1986 a entraîné un gonflement de plus en plus conséquent de la position créditrice de la Belgique vis-à-vis du reste du monde. A la fin de 1999, cette position est estimée à plus de 45 % du PIB. L'accumulation de surplus courant se traduit également par une progression des revenus de la propriété, lesquels contribuent positivement aux revenus nets de facteurs de l'étranger. Les revenus de la propriété (revenus nets de placements et d'investissements) ont effectivement progressé en 2000.

Au cours de la période de projection, la persistance de l'accumulation de surplus courants devrait encore renforcer cette position extérieure, ainsi que, parallèlement, les revenus nets de la propriété, contribuant ainsi à maintenir un écart non négligeable entre le Revenu National Brut et le Produit Intérieur Brut.

TABLEAU 8 - Prêt net au reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	1999	2001	2006
1. Opérations courantes	4,5	3,4	4,4	4,7
- Biens et services	4,1	3,8	4,5	4,9
- Rémunération nette des salariés	1,3	1,2	1,2	1,2
- Revenus nets de la propriété	0,4	0,1	0,5	0,6
- Impôts, nets de subventions	-0,6	-0,5	-0,6	-0,7
- Autres transferts courants	-0,7	-1,2	-1,2	-1,3
2. Opérations en capital	-0,1	0,0	0,1	0,0
3. Prêt net au reste du monde	4,4	3,4	4,5	4,7

GRAPHIQUE 4 - Balance extérieure courante
(en pour cent du PIB)





Prix, coûts et taux d'intérêt: remontée contenue

Mesuré par le déflateur de la consommation privée ou celui du PIB, le taux d'inflation belge serait en légère accélération sur la période 2001-2006. Il reste toutefois, en moyenne, inférieur à 2 % ce qui permet de confirmer les bons résultats observés pour l'économie belge depuis quelques années. Le maintien d'un taux d'inflation toujours relativement bas n'est possible que moyennant une augmentation modérée des coûts intérieurs et une progression contenue de l'inflation importée.

Après avoir atteint des minima historiques en 1999, les taux d'intérêt belges ont remonté en 2000, dépassant largement le niveau de 5 % à long terme et de 4 % à court terme. En projection, le taux nominal de long terme, après un recul passager, se stabiliserait au niveau de 5,8 %, alors que le taux de court terme s'établirait, en moyenne, à 4,5 %. Compte tenu de la remontée de l'inflation en fin de période de projection, les taux réels belges ne dépasseraient pas, en moyenne, 2,8 % à court terme et 3,8 % à long terme.

Prix et coûts, taux d'intérêt

	1981-2000	1996-2000	2001-2006
Prix et coûts (croissance annuelle moyenne)			
- Prix de la consommation privée	3,2	1,7	1,8
- Déflateur du PIB	3,2	1,3	2,1
- Coûts salariaux unitaires	2,9	0,8	1,5
- Prix à l'importation	2,7	3,5	1,6
Taux d'intérêt (Belgique- niveaux moyens)			
- long terme (10 ans), nominal	8,7	5,5	5,5
réel	5,5	3,7	3,8
- court terme (3 mois), nominal	7,8	3,4	4,5
réel	4,6	1,7	2,8

A. Prix et coûts

Ralentissement tendanciel de la hausse des prix...

Le ralentissement tendanciel de la hausse des prix de la consommation, qui s'était amorcé au milieu des années '80, s'est poursuivi jusqu'en 1999. Le rythme d'inflation (qui atteignait encore plus de 4 % en moyenne durant les années '80) s'était déjà sensiblement replié dans la première partie des années '90, avec un rythme moyen de 2,5 % pour la période 1991-1995. Entre 1996 et 2000, malgré le rebond de 2000, le taux d'inflation n'a plus atteint que 1,7 % en moyenne (voir tableau 9).

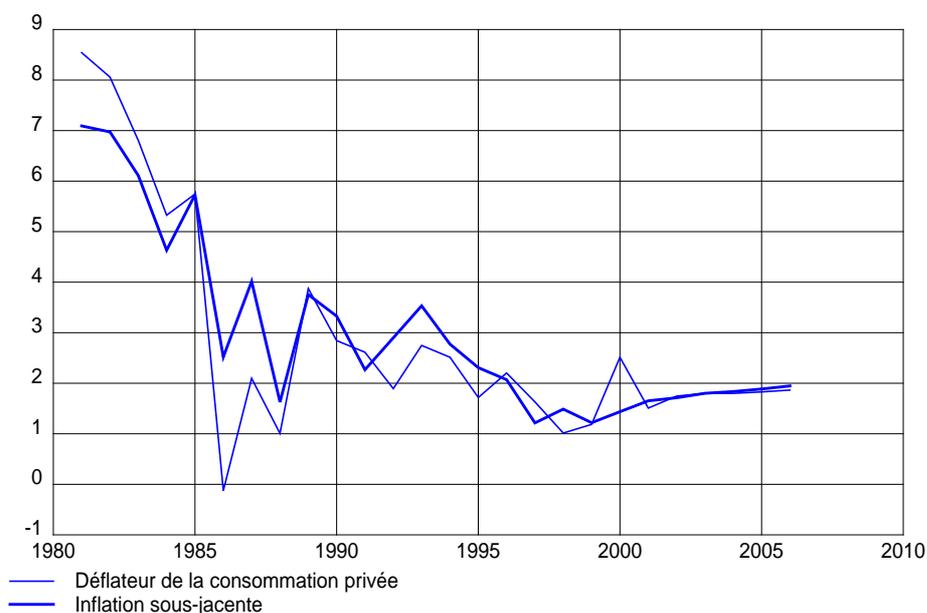
...malgré la flambée des prix pétroliers en 1999-2000

La flambée des prix pétroliers en 1999 et 2000, ainsi que la dépréciation de l'euro ont alimenté le surcroît d'inflation en 2000. Alors que la hausse des prix de la consommation privée se cantonne encore à un rythme annuel de 1,3 % en 1999, l'inflation a dépassé 2 % en moyenne annuelle en 2000, pour atteindre 2,5 %. L'accélération de l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est toutefois nettement moins spectaculaire: cette dernière passe en effet de 1,2 % en 1999 à 1,4 % en 2000.

Maintien du taux d'inflation en-dessous de 2 % à moyen terme

La décrue prévue du prix du baril en 2001 (ainsi que la remontée du cours de l'euro) ramènerait temporairement le taux d'inflation à 1,5 % en 2001. A partir de 2002, compte tenu de la légère hausse des prix internationaux de l'énergie et sous l'effet d'une tension accrue sur les capacités de production (se traduisant par une hausse plus rapide des salaires, même si ce phénomène est contenu), on observerait une remontée du taux d'inflation: celui-ci passerait, dans son ensemble, à 1,7 % dès 2002 et culminerait à 1,9 % en fin de période (1,8 % en moyenne sur la période de projection). Cette accélération reflèterait une hausse plus rapide de l'inflation sous-jacente.

La désagrégation par catégorie indique que la croissance des prix des services et des loyers se rapproche en moyenne de la barre des 2 % (et même la dépasse légèrement en fin de période dans le cas des services). La progression du prix des biens hors "alimentation-boisson-tabac" et énergie, qui avait été particulièrement faible durant la période 1996-2000, serait en nette accélération entre 2001 et 2006. En moyenne, toutefois, la croissance du prix de cette catégorie resterait nettement en-dessous de 2 %. La hausse du prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac" est, elle-aussi, un peu plus forte. Quant aux prix de l'énergie, leur évolution ne dépasserait plus 1,2 % par an en moyenne, en raison du recul du prix du baril en 2001 et de sa stabilisation en termes réels ensuite (ainsi que d'un niveau d'accises inchangé).

GRAPHIQUE 5 - Déflateurs de la consommation privée
 (taux de croissance en pour cent)

TABLEAU 9 - Prix de la consommation privée
 (taux de croissance en pour cent)

	1981-2000	1991-1995	1996-2000	2001-2006
Indice général	3,2	2,3	1,7	1,8
- Alimentation, boissons, tabac	3,0	1,0	1,5	1,7
- Autres biens	3,2	2,2	0,9	1,6
- Loyers	4,3	4,5	1,6	1,9
- Autres services	3,0	2,3	1,7	1,9
- Energie	2,9	1,3	4,8	1,2
Inflation sous-jacente ^a	3,3	2,8	1,5	1,8

a. Indice général, moins catégories suivantes: alimentation et énergie

Modération des coûts intérieurs et importés

L'évolution des coûts, tant intérieurs qu'extérieurs, reste favorable en projection, même si l'on note une accélération progressive de leur hausse.

La contribution des coûts intérieurs au développement de l'inflation resterait modérée sur la période 2001-2006 (1,1 % par an en moyenne), quoique légèrement plus élevée que durant la période 1996-2000, mais nettement moins élevée qu'au début de années '90).

Le facteur explicatif fondamental de cette modération reste l'évolution des coûts salariaux. La croissance du coût salarial nominal horaire est de 3,5 % en moyenne sur la période 2001-2006. Ce rythme de hausse correspond, pour les années 2001 et 2002, à la marge d'augmentation du coût salarial horaire décidée dans le cadre du nouvel accord interprofessionnel adopté en décembre 2000. Pour la période allant de 2003 à 2006, le rythme de hausse serait pratiquement égal à la moyenne pondérée de la hausse des coûts salariaux de nos trois principaux partenaires commerciaux. Notons que la croissance du coût salarial nominal horaire tend à s'accélérer progressivement entre 2002 et 2006, passant de 3,3 % en 2002 à 3,7 % en fin de période¹ (voir aussi chapitre 5).

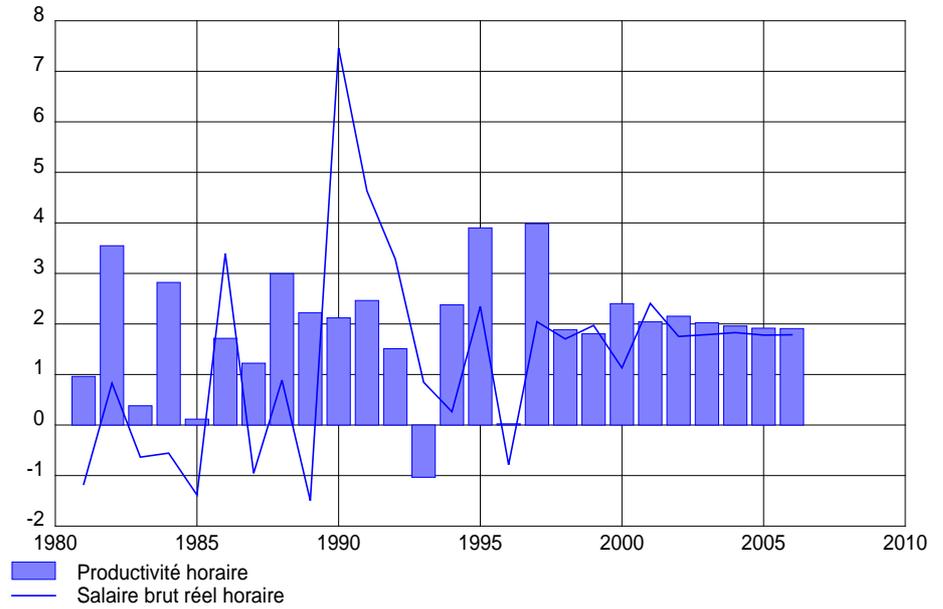
Compte tenu de l'évolution de la productivité du travail (les gains de productivité horaire atteindraient en moyenne 2 % par an sur la période 2001-2006), les coûts salariaux par unité produite ne s'accroîtraient que de 1,5 % en moyenne sur la période de projection (mais leur hausse serait plus rapide en fin de période). Déflaté par le prix du PIB, le coût salarial unitaire serait même en baisse continue sur toute la période.

Par ailleurs, l'absence de nouvelles mesures fiscales pouvant avoir un impact sur les prix (pas de relèvement de la fiscalité indirecte) et la progression relativement lente des marges des entreprises renforceraient encore l'évolution modérée des coûts intérieurs. La contribution des coûts intérieurs non salariaux (fiscalité indirecte et excédent brut d'exploitation par unité produite) à la croissance du déflateur de la demande finale ne dépasserait pas, en projection, 0,6 % par an sur la période de projection, soit un chiffre légèrement supérieur à celui enregistré pour la période 1996-2000.

Après une forte hausse en 2000 (s'expliquant par la progression des prix de l'énergie importée, ainsi que par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar), les prix à l'importation épouseraient, dès 2001, un rythme de progression plus raisonnable, reflétant le maintien d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et une croissance sans à-coup des prix des matières premières. En moyenne, la hausse des prix à l'importation ne dépasserait pas 1,6 % sur la période de projection. La contribution des coûts importés à l'inflation intérieure serait, ainsi, assez largement inférieure à celle relevée pour la période 1996-2000.

1. Cette accélération de la croissance des coûts salariaux reste compatible avec l'évolution relevée chez nos trois partenaires (le même phénomène y serait observé).

GRAPHIQUE 6 - Salaire brut réel horaire et productivité horaire- secteurs marchands
(variations en pour cent)



GRAPHIQUE 7 - Coût salarial par unité produite- secteurs marchands
(variations en pour cent)

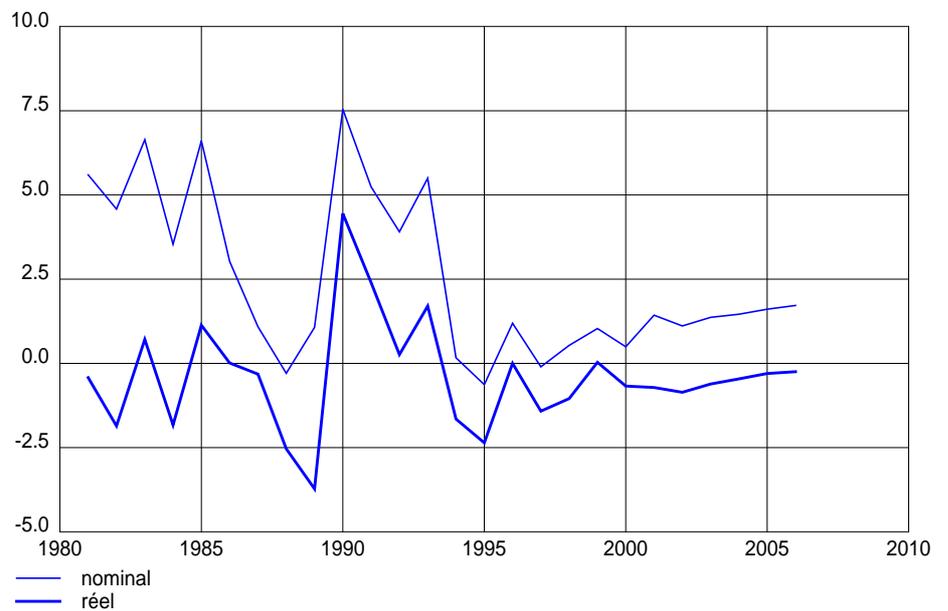


TABLEAU 10 - Coûts intérieurs et prix à l'importation - secteurs marchands
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2000	1991-1995	1996-2000	2001-2006
Salaire brut réel horaire	1,2	2,3	1,2	1,9
Coût salarial horaire réel	1,5	2,3	1,0	1,7
Productivité horaire	1,9	1,8	2,0	2,0
Coût salariaux nominaux par unité produite	2,9	2,9	0,8	1,5
Coûts salariaux réels par unité produite ^a	-0,3	0,2	-0,5	-0,6
Prix à l'importation	2,7	-0,4	3,5	1,6
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale				
- Coûts intérieurs	1,9	1,6	0,7	1,1
- coûts salariaux unitaires	0,8	0,9	0,3	0,5
- autres coûts (marges + impôts indirects)	1,1	0,7	0,4	0,6
- Prix à l'importation	1,0	-0,2	1,1	0,7

a. Données déflatées au moyen du prix du PIB

B. Taux d'intérêt

En Belgique, l'évolution des taux d'intérêt est étroitement liée aux rendements dans la zone euro.

Les taux d'intérêt européens de court terme ont fortement progressé l'année dernière en raison du resserrement de la politique monétaire décidé par la Banque centrale européenne. L'euribor est ainsi passé de 3 % en 1999 à 4,4 % en moyenne en 2000.

A l'instar de l'euribor, les taux belges à trois mois des certificats de trésorerie ont gagné quelque 150 points de base l'an dernier pour atteindre 4,2 % en moyenne. En projection, l'euribor devrait légèrement progresser à partir de 2004, jusqu'à 4,7 %, ce qui porterait le taux des certificats belges à 4,6 %. Cette évolution signifie que les taux réels belges à trois mois passeraient de 1,7 % en moyenne durant la période 1996-2000 à 2,8 % en moyenne au cours de la période 2001-2006. Ces taux restent somme toute modérés en comparaison avec les taux réels supérieurs à 5 % observés dans les années quatre-vingt et au cours de la première moitié des années nonante.

Les taux d'intérêt allemands à dix ans ont également progressé l'année dernière, mais dans une moindre mesure que les rendements sur les marchés monétaires (5,3 % en moyenne après un rendement historiquement bas de 4,5 % en 1999). Toutefois, le ralentissement de la croissance économique et le fléchissement des craintes inflationnistes ont été à l'origine d'une détente des taux au cours du quatrième trimestre 2000. On suppose donc que les taux allemands à long terme, de 4,7 % en moyenne cette année, passeront progressivement à 5,7 % en fin de période.

Les taux belges à long terme atteignaient près de 5,6 % en moyenne l'an dernier (contre 4,8 % en 1999). La progression - pour la quatrième année consécutive - du différentiel entre les taux belges et allemands à dix ans est remarquable. L'an dernier, le différentiel de taux valait en moyenne 33 points de base¹. Dans la mesure où le risque débiteur ne s'est pas aggravé (compte tenu de l'évolution favorable des finances publiques), cette évolution s'explique surtout par une augmentation de la prime de liquidité liée aux obligations d'Etat belges². Nous tablons sur un différentiel d'intérêt de 30 points de base pour 2001-2002 et, ensuite, sur une résorption progressive de cet écart jusqu'à 10 points de base à moyen terme. Cette évolution implique que les taux d'intérêt belges à 10 ans passent de 5 % en 2001 à 5,8 % à moyen terme. En termes réels, les taux longs atteignent 3,8 % en moyenne sur la période 2001-2006, ce qui correspond au niveau de ces dernières années³.

Les hypothèses susmentionnées impliquent un léger aplatissement de la courbe des rendements belges à court terme. Le différentiel entre les taux à court et à long terme (330 points de base en 1996), qui dépassait les 130 points de base l'an dernier, devrait se réduire à moins de 70 points de base cette année pour de nouveau augmenter progressivement et atteindre 120 points de base à moyen terme.

-
1. En 1997, le différentiel ne dépassait pas 11 points de base.
 2. La liquidité correspond au degré auquel un montant d'actifs peut être vendu sans que le prix ne soit substantiellement influencé. Les grands investisseurs attachent beaucoup d'importance à la liquidité et exigent donc, sur des marchés moins liquides, une prime pour des actifs semblables.
 3. Sur la période 1996-2000, les taux réels à long terme étaient de 3,6 % en moyenne (contre 6 % en moyenne entre 1980 et 1995).



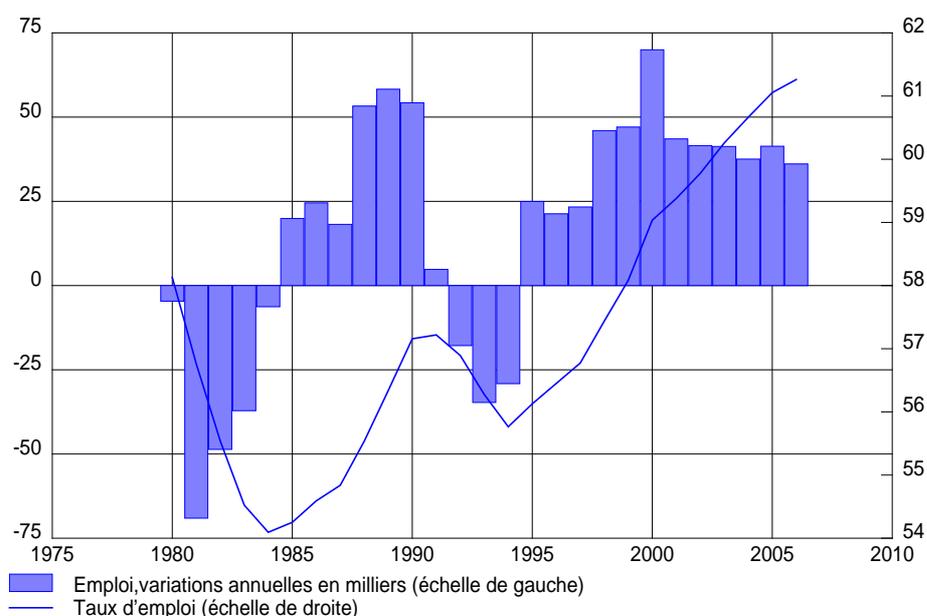
Le marché du travail: l'emploi en progression constante

La nette progression de l'emploi, enregistrée depuis 1995, devrait se poursuivre pendant la période de projection (graphique 8) grâce à la croissance économique soutenue, l'extension toujours plus grande du travail à temps partiel, la modération des coûts salariaux et le développement des programmes d'activation. Après une hausse exceptionnelle en 2000, la progression de l'emploi (+69 000 unités) atteindrait, en moyenne, plus de 40 000 unités par an, soit 241 400¹ au total sur la période 2001-2006.

Toutefois, la progression du volume de travail, exprimé en heures ou en équivalents temps plein, serait moins rapide que celle de l'effectif de l'emploi, vu que le travail à temps partiel continue de s'étendre, quoiqu'à un rythme légèrement ralenti. L'essentiel de l'accroissement de l'emploi serait localisé dans le secteur des services.

Le taux d'emploi² gagnerait 2,3 points de pour cent pour atteindre 61,3 pour cent en 2006. La Belgique retrouverait ainsi un taux d'emploi comparable à celui du début des années septante.

GRAPHIQUE 8 - Emploi et taux d'emploi



1. Population active occupée (solde des frontaliers inclus).
2. Défini comme le rapport entre la population active occupée (15-99 ans) et la population en âge de travail (15-64 ans).

Toutefois, l'on observe, par rapport à un passé récent, un ralentissement de la croissance du taux d'emploi. En effet, les dernières prévisions démographiques montrent que la population d'âge actif progresserait beaucoup plus vite que prévu initialement¹. Cette croissance de la population d'âge actif stimule l'offre de travail et renforce l'effet positif de la participation croissante des femmes au marché du travail.

Les glissements démographiques au sein de la population d'âge actif limitent cependant l'effet sur l'offre de travail. Du fait de la part croissante des personnes âgées de 50 ans et plus dans la population d'âge actif, le poids des classes d'âge qui ont un taux de participation au marché du travail plus faible se trouve renforcé. Le taux d'activité global au sens large² est donc freiné.

Néanmoins, la population active³ augmente sensiblement pendant la période de projection de 188 000 unités, soit de 0,7 pour cent par an en moyenne. La croissance attendue de l'emploi devrait donc se traduire par une baisse continue du taux de chômage au sens large⁴, qui devrait modestement retomber de 12,9 pour cent en 2000 à 11,3 pour cent en 2006.

Ces mêmes glissements démographiques influencent à la hausse le nombre de personnes quittant prématurément le marché du travail pour la prépension ou le statut de chômeur âgé. La réduction du nombre de prépensionnés est donc freinée et le nombre de chômeurs âgés devrait encore croître de 45 000 personnes d'ici 2006 en dépit du fait que les flux d'entrée dans ce statut diminuent en termes relatifs, entre autres, sous l'impulsion des mesures prises en vue de stimuler la participation au marché du travail. La part des chômeurs âgés dans le chômage au sens large continue donc à progresser sensiblement (de 25,4 % en 2000 à 36,3 % en 2006) de sorte que le taux de chômage officiel⁵ diminue plus rapidement (de 10,0 % en 2000 à 7,5 % en 2006) que le taux de chômage au sens large.

En termes quantitatifs, la réserve de main-d'oeuvre disponible reste donc importante malgré une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée sur certains segments du marché du travail. Cette situation devrait quelque peu s'améliorer grâce à une politique active en matière d'enseignement, de formation et de recyclage qui à terme devrait porter ses fruits.

Les aspects régionaux ne peuvent être présentés que partiellement dans la présente projection. L'offre de travail augmente sensiblement dans les trois Régions du pays mais de manière moins marquée en Flandre car la population d'âge actif y croît moins rapidement. Cet effet démographique n'y serait que très partiellement compensé par une baisse relative plus importante du nombre de sorties anticipées dans la classe des 50-64 ans. L'évolution de l'emploi régional et des flux de navetteurs entre les Régions ne peut être déterminée sur la base d'un scénario macroéconomique national. Toutefois, il apparaît que la croissance de la population occupée diffère, récemment, moins d'une Région à l'autre que ce que la croissance de l'emploi régional laisserait supposer.

-
1. Un effet purement statistiquement inhérent à la régularisation des sans-papiers joue également (voir section B).
 2. Y compris les chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi ("chômeurs âgés").
 3. Il s'agit de la population active officielle (MFET) à laquelle sont ajoutés les chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi ("chômeurs âgés").
 4. Chômeurs complets indemnisés non-demandeurs d'emploi ("chômeurs âgés") inclus.
 5. Définition officielle (à l'exclusion des chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

La présente projection table sur le respect de la norme salariale même au-delà de l'expiration de l'accord interprofessionnel actuel. Les réductions de charges fiscales et parafiscales déjà mises en oeuvre ou sur le point de l'être favorisent une évolution modérée des salaires tant en Belgique que dans la zone euro. Le scénario de référence prévoit une progression limitée des hausses salariales tant en Belgique que dans la zone euro. Par conséquent, il est possible que l'inflation se maintienne en deçà de 2 %.

A. Démographie et offre potentielle de travail

Un nouveau scénario démographique...

La projection de l'offre de travail se fonde sur le nouveau scénario démographique récemment établi par l'INS et le BFP¹. Par rapport au scénario précédent, la croissance attendue de la population a été sensiblement revue à la hausse: au cours de la période de projection, la population totale et la population d'âge actif devraient respectivement gagner 79 000 et 54 000 personnes de plus que prévu précédemment. En effet, les hypothèses en matière de natalité, de flux migratoires et de longévité ont été reformulées en tenant compte des tendances les plus récentes en la matière. Il en résulte notamment une forte révision à la hausse du solde migratoire.

...marqué par une croissance plus rapide de la population d'âge actif...

Le nouveau scénario table, pour la période 2001-2006, sur une augmentation de la population totale plus rapide que durant la période précédente (voir tableau suivant). Cela vaut a fortiori pour la population d'âge actif qui croît de 150 000 personnes alors qu'elle n'a gagné que 23 000 et 37 000 personnes durant les deux dernières périodes de six ans.

TABLEAU 11 - Evolution démographique
(variations en milliers de personnes)

	Population d'âge actif			Population totale		
	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000
00-14 ans	0	0	0	27	-25	-44
15-24 ans	-155	-62	22	-155	-62	22
25-49 ans	275	1	-66	275	1	-66
50-64 ans	-83	84	194	-83	84	194
65 ans et plus	0	0	0	150	139	79
Hommes	28	9	79	112	66	99
Femmes	9	14	71	102	71	85
Bruxelles	-17	10	27	-20	10	28
Flandre	39	9	49	147	91	90
Wallonie	15	4	74	87	36	66
Total	37	23	150	214	137	184

1. INS - BFP, Perspectives de population 2000-2050, à paraître.

...surtout à Bruxelles et en Wallonie...

La population totale croît à un rythme plus ou moins comparable dans les trois Régions du pays mais la population d'âge actif croît plus rapidement à Bruxelles (0,7 % par an) et en Wallonie (0,6 % par an) qu'en Flandre (0,2 % par an). En termes absolus, la population d'âge actif devrait même augmenter plus sensiblement en Wallonie (74 000 personnes) qu'en Flandre (49 000 personnes). La régularisation des sans-papiers expliquerait en partie la forte progression de la population d'âge actif à Bruxelles (27 000 personnes). En comparaison avec les autres Régions, l'impact de cette régularisation y est beaucoup plus marqué.

...et avec une part croissante des personnes de plus de 50 ans...

Les glissements de population entre classes d'âge au sein de la population d'âge actif sont très importants; ils découlent principalement du vieillissement progressif des cohortes du baby-boom. Au cours de la période de projection, le nombre de trentenaires se réduit de 130 000 unités alors que le nombre de quadragénaires et quinquagénaires augmente respectivement de 86 000 et 184 000 personnes. La part des personnes de plus de cinquante ans dans la population d'âge actif passe de 25,7 % en 2000 à 27,9 % en 2006.

Le changement de structure d'âge au sein de la population d'âge actif influence fortement l'évolution de "l'offre potentielle de travail"¹. Le tableau ci-dessous présente une décomposition de cette évolution en deux types de facteurs: les facteurs démographiques et les facteurs socioéconomiques².

...ce qui influence fortement la contribution démographique à l'offre de travail potentielle.

Il apparaît que les évolutions démographiques contribuent positivement, à concurrence de 58 000 personnes, à l'offre potentielle de travail au cours de la période de projection, soit nettement moins que ce que la croissance de la population d'âge actif (150 000 personnes) laissait supposer. La croissance de la population concerne en effet les classes d'âge présentant un taux moyen d'offre potentielle de travail traditionnellement inférieur à celui des classes d'âge dont la population se réduit. Ainsi, les facteurs démographiques entraînent (ceteris paribus) une baisse de l'offre potentielle de travail de 68 000 personnes dans la classe d'âge des 25-49 ans et une progression de 124 000 personnes dans la classe d'âge des 50-64 ans. Au cours des années 1988-1994, le phénomène inverse s'était produit. Durant cette période, les cohortes du baby-boom étaient entrées dans les classes d'âge ayant les taux d'offre potentielle les plus élevés. La contribution démographique à l'offre potentielle de travail (116 000 personnes) avait dès lors été beaucoup plus forte que ce que l'augmentation de la population d'âge actif (37 000 personnes) laissait supposer.

-
1. L'offre potentielle de travail englobe la population active occupée, les chômeurs demandeurs d'emploi (concept MET) ainsi que les principales catégories de départs anticipés du marché du travail, in casu les personnes ayant opté pour une interruption de carrière à temps plein, les pré-pensionnés et les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi (dits "chômeurs âgés").
 2. La somme des deux composantes diffèrent légèrement de l'évolution totale en raison des effets de second ordre.

TABLEAU 12 - Evolution de l'offre potentielle de travail
(15-64 ans; variations en milliers de personnes)

	Total			Effet de la démographie			Effet des taux d'offre		
	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000
15-24 ans	-105	-40	8	-56	-38	2	-50	-3	6
25-49 ans	281	70	-35	217	-13	-68	62	82	32
50-64 ans	4	151	215	-45	82	124	49	67	89
Hommes	27	25	43	76	21	44	-49	5	-2
Femmes	153	155	145	40	11	14	111	142	129
Bruxelles	5	21	21	-1	12	16	6	10	5
Flandre	119	77	81	70	4	11	47	71	69
Wallonie	56	82	85	44	13	30	11	69	55
Total	180	180	187	116	31	58	62	147	128

Cette contribution est relativement plus importante chez les hommes...

Entre 2001 et 2006, la contribution positive de la démographie à l'offre potentielle de travail sera plus marquée pour les hommes que pour les femmes. Deux facteurs expliquent cette situation: premièrement, les taux masculins d'offre potentielle de travail sont en moyenne plus élevés que les taux féminins. Deuxièmement, la différence entre les taux féminin et masculin d'offre potentielle de travail est sensiblement plus importante dans les classes d'âge dont la population va croissant.

...et relativement plus faible en Flandre.

Au cours de la période de projection, la contribution démographique à l'offre potentielle de travail est plus ténue en Flandre que dans les autres Régions. Globalement, les évolutions démographiques entraînent, au cours de la période 2001-2006, une augmentation de l'offre potentielle de travail de 0,4 % (11 000 personnes) en Flandre contre 2,0 % (30 000 personnes) en Wallonie et 3,7 % (16 000 personnes) à Bruxelles. Cette situation s'explique principalement par une croissance moins rapide, au nord du pays, de la population globale d'âge actif.

La croissance de l'offre potentielle de travail est de plus en plus assise sur les facteurs socioéconomiques.

Au cours de la dernière décennie, les facteurs socioéconomiques¹ ont progressivement supplanté la démographie en tant que moteur de la croissance de l'offre potentielle de travail. Au cours des périodes 1989-1994 et 1995-2000, l'offre potentielle de travail a crû de 180 000 personnes. Cette progression s'est appuyée beaucoup plus sur l'évolution des taux d'offre potentielle au cours de la seconde moitié de la décennie qu'au cours de la première, avec une contribution des facteurs socioéconomiques qui est passée de 62 000 personnes à 147 000 personnes.

1. Tels que traduits par l'évolution des taux d'offre potentielle de travail par classe d'âge, région d'habitation et sexe.

La contribution de la classe d'âge des 15-24 ans est légèrement positive...

Ce changement a été le plus frappant dans la classe d'âge des 15-24 ans. Au cours de la période 89-94, l'évolution des taux d'offre potentielle avait encore occasionné une baisse de l'offre potentielle de travail de 50 000 personnes. Cette contribution négative a pratiquement disparu au cours de la dernière période. D'une part, il semble que le rattrapage des taux masculins de scolarité par les taux féminins soit réalisé, ce qui fait disparaître un facteur de baisse de l'offre potentielle de travail. D'autre part, l'on a observé une amélioration structurelle de la situation sur le marché du travail au cours de la deuxième moitié des années nonante, ce qui a tendance à encourager les entrées précoces sur le marché du travail. En outre, un nombre croissant de jeunes combinent études et travail à temps partiel ou travail occasionnel¹. Au cours de la période de projection, cette tendance devrait se poursuivre et contribuer positivement, mais de manière restreinte (6 000 personnes) à l'offre potentielle de travail; il s'agit d'une hypothèse prudente compte tenu des évolutions récentes et des mesures décidées (plan "Rosetta").

...celle de la classe d'âge des 25-49 ans est positive mais décroissante ...

Au cours des dix dernières années, l'évolution des taux d'offre potentielle dans les classes d'âge des 25-49 ans a largement contribué à la progression de l'offre de travail. Cette évolution est entièrement attribuable au vieillissement progressif des cohortes féminines qui actuellement participent davantage au marché du travail. Toutefois, ce mouvement de rattrapage s'essouffle, puisque sa contribution à l'offre potentielle de travail tomberait de 104 000 personnes au cours de la période 1989-1994, et de 89 000 personnes au cours de la période 1995-2000 à 41 000 personnes au cours de la période de projection.

Les taux masculins d'offre potentielle des classes d'âge des 25-49 ans, après avoir fortement baissé au cours de la première partie des années nonante (impact négatif de 42 000 personnes), seraient pratiquement stabilisés depuis 1995 (impact négatif limité à 9 000 personnes au cours de la période de projection). Globalement, la contribution positive des taux d'offre de la classe des 25-49 ans devrait diminuer de 82 000 à 32 000 personnes.

...et celle des plus de 50 ans est croissante.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50-64 ans, la conjoncture positive n'a eu qu'un effet limité sur l'offre potentielle masculine de travail. Ce devrait également être le cas (contribution positive de 2 000 personnes) durant la période de projection. Quant aux taux féminins d'offre potentielle, ils progressent encore rapidement en raison du mouvement de rattrapage susmentionné et de la réforme des pensions. Leur contribution à la hausse de l'offre potentielle de travail était de 42 000 personnes au cours de la période 1989-1994, de 70 000 personnes entre 1995-2000 et devrait atteindre 87 000 personnes au cours de la période de projection. Le taux d'offre potentielle de travail chez les femmes âgées de 60 à 64 ans passerait de 9,5 % en 2000 à 23 % en 2006.

1. Il faut se demander dans quelle mesure les données statistiques existantes tenaient compte de ce phénomène. La dernière enquête statistique de l'INS sur les forces de travail enregistre mieux, depuis 1999, le travail à temps partiel de faible durée. Les chiffres montrent que le taux d'emploi dans les classes d'âge des jeunes est sensiblement influencé à la hausse - surtout en Flandre - par la nouvelle méthode d'enquête, ce qui indique que le travail occasionnel des étudiants aurait été insuffisamment mesuré par le passé.

Résultat global: une croissance sensible de l'offre potentielle de travail....

Globalement, la contribution positive des facteurs socioéconomiques à l'offre potentielle de travail devrait quelque peu s'amoinrir au cours de la période de projection (128 000 personnes contre 147 000 dans un passé récent), et ce principalement en raison de l'essoufflement du mouvement de rattrapage des femmes. Toutefois, la contribution accrue de la démographie entraîne une croissance un peu plus marquée (187 000 personnes) que précédemment de l'offre potentielle de travail au cours de la période de projection.

...relativement plus marquée en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

Au cours de la période 1995-2000, les facteurs socioéconomiques ont fait progresser l'offre potentielle de travail de 10 000 personnes à Bruxelles, de 71 000 personnes en Flandre et de 69 000 personnes en Wallonie, soit moins vite en Flandre (de 2,7 % sur la période) qu'en Wallonie (4,8 %). Ces chiffres suggèrent que le resserrement du marché de l'emploi flamand n'a eu, à ce jour, qu'un impact limité sur l'évolution de l'offre potentielle de travail. Au cours de la période de projection, la contribution positive des facteurs socioéconomiques (en termes absolus) devrait quelque peu fléchir en Wallonie et à Bruxelles. S'il est également tenu compte des facteurs démographiques, l'offre potentielle de travail progresse, en termes absolus, un peu plus rapidement en Wallonie (85 000 personnes) qu'en Flandre (81 000 personnes). En termes relatifs, l'offre potentielle de travail augmente beaucoup moins rapidement en Flandre (3,0 %) qu'en Wallonie (5,6 %) et à Bruxelles (4,8 %).

B. Sortie indemnisée du marché du travail et population active

L'offre potentielle de travail englobe, outre la population active telle que définie par le MFET, trois catégories de personnes ayant quitté anticipativement le marché du travail et qui bénéficient d'une allocation de l'Onem: les personnes en interruption de carrière à temps plein, les prépensionnés et les chômeurs âgés¹. Les travailleurs de la première catégorie se retirent temporairement du marché du travail tandis que, pour les travailleurs des deux autres catégories, il s'agit d'une situation quasiment définitive.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution attendue de la population en sortie indemnisée d'activité. Cette évolution peut être présentée comme la résultante de deux effets: l'impact de la croissance de l'offre potentielle de travail d'une part, celui de l'évolution des taux de sortie² d'autre part.

-
1. Ces trois catégories constituent un groupe de population qualifié ci-après de "population en sortie indemnisée d'activité".
 2. Dans ce texte, le concept "population en sortie indemnisée d'activité" renvoie au nombre de personnes qui, à un moment déterminé, bénéficient d'un des trois statuts en question. Le "taux de sortie" se réfère au rapport entre la population en sortie indemnisée d'activité et l'offre potentielle de travail.

TABLEAU 13 - Sorties indemnisées
 (variations en milliers de personnes)

	Total			Effet de l'offre potentielle			Effet des taux de sortie		
	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000
15-24 ans	0,2	0,2	0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,3	0,3	0,3
25-49 ans	8,8	3,9	4,7	2,3	0,5	-0,7	6,5	3,4	5,4
50-64 ans	8,0	54,2	39,2	8,0	14,5	67,4	0,0	39,7	-28,2
Hommes	13,3	14,2	4,0	2,6	-5,9	23,4	10,7	20,1	-19,4
Femmes	3,7	44,0	40,2	7,1	21,5	43,3	-3,4	22,5	-3,1
Bruxelles	-2,0	7,0	3,4	-1,8	-0,4	3,8	-0,2	7,4	-0,4
Flandre	22,3	28,0	19,4	15,5	8,2	36,4	6,8	19,8	-17,0
Wallonie	-3,4	23,3	21,4	-2,1	7,7	26,7	-1,3	15,6	-5,3
Interruption de carrière à temps plein	10,2	4,5	6,4	2,3	1,2	0,3	7,9	3,3	6,1
Chômeurs âgés	3,1	75,6	44,9	2,5	18,2	47,5	0,6	57,4	-2,6
Prépensions	3,7	-21,9	-7,1	5,1	-4,6	19,2	-1,4	-17,3	-26,3
Total	17,0	58,2	44,2	9,9	14,8	66,7	7,1	43,4	-22,5

Augmentation du nombre d'interruptions de carrière à temps plein

Le nombre de personnes optant pour une interruption de carrière à temps plein devrait progresser un peu plus rapidement (6 400 personnes) que lors de la période 1995-2000 notamment en raison de la réforme du système mise en place à partir de 2002 (pour une analyse plus détaillée, voir l'encadré dans la section C). Cette progression peut être presque entièrement attribuée à l'augmentation des taux de sortie par âge. Le pourcentage de la population en interruption de carrière est plus élevé qu'en moyenne dans le groupe des 25 à 49 ans et parmi les résidents en Flandre.

Baisse des taux de sortie en prépension...

Chez les prépensionnés, l'évolution des taux de sortie par âge aurait un impact à la baisse plus marqué (26 300 personnes) que durant la période 1995-2000 (17 300 personnes). Cette évolution s'explique principalement par les mesures qui, au cours de la période 1997-1998, ont fait chuter l'entrée en prépension dans la classe d'âge des 55-59 ans. Ces cohortes compriment maintenant les taux de sortie dans la classe d'âge des 60-64 ans.

En pourcentage de la population active potentielle, le nombre de nouveaux prépensionnés¹ ne devrait pas diminuer sensiblement au cours de la période de projection. Il est vrai que l'entrée en prépension est freinée par la conjoncture favorable, le resserrement accru du marché du travail et les mesures prises ou proposées par le gouvernement en vue d'encourager les retours sur le marché du travail. Cependant, la baisse de l'entrée en prépension entre 55 et 59 ans risque, avec le temps, de se traduire par une hausse entre 60 et 64 ans. En outre, la prépension reste un instrument fort prisé lorsqu'il s'agit de compenser les répercussions de restructurations.

1. Nets des flux éventuels de retour vers le marché du travail.

...en grande partie neutralisée par la hausse du nombre de prépensionnés potentiels.

Au cours de la période de projection, l'effet de la baisse des taux de sortie est en grande partie compensé (19 200 personnes) par une forte croissance du nombre de personnes entrant en ligne de compte pour une prépension; le nombre de prépensionnés diminue dès lors plus lentement que dans le passé récent et cette baisse (7 100 personnes), qui est plus marquée chez les hommes (10 900 personnes), se manifeste principalement pendant les premières années de la période de projection. La forte progression de l'offre féminine potentielle de travail dans les classes d'âge pertinentes, ainsi que la réforme des pensions, entraînent une légère augmentation du nombre de prépensionnées (3 800 personnes). La baisse du nombre de prépensionnés serait plus prononcée en Flandre puisque les taux de sortie y baissent plus rapidement que dans les autres Régions.

Ce phénomène joue aussi chez les chômeurs âgés...

Pour les chômeurs âgés tout comme pour les prépensionnés, l'augmentation de l'offre potentielle de travail dans la classe d'âge des 50-64 ans fait sensiblement croître la population entrant en ligne de compte pour le statut de chômeur âgé: à taux de sortie inchangés, l'augmentation du nombre de chômeurs âgés atteindrait 47 500 unités. Cet effet est beaucoup plus prononcé que pour les prépensionnés parce que la proportion de femmes est nettement plus élevée chez les chômeurs âgés que chez les prépensionnés. L'impact de la forte progression de l'offre potentielle de travail au sein de la population féminine (encore renforcé par la réforme des pensions) est donc beaucoup plus important.

...et est renforcé par des mesures prises antérieurement...

Au cours de la seconde moitié des années nonante, les autorités ont encouragé la sortie dans le statut de chômeur âgé, ce qui a entraîné une progression non négligeable des taux de sortie en chômage âgé à tous les âges. Le vieillissement progressif des cohortes comprenant davantage de chômeurs âgés constituera encore un certain temps - contrairement au cas des prépensions - un facteur d'accroissement des effectifs de ce groupe.

...de sorte que malgré des taux de sortie en chômage âgé qui baissent...

Par contre, la baisse du taux de chômage au cours de la période de projection devrait également concerner les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de 49 ans et plus - comme en témoignent les chiffres relatifs à l'année 2000 - et, partant, l'entrée dans le chômage âgé¹. En pourcentage de la population active potentielle, le nombre de nouveaux "chômeurs âgés" se réduirait par conséquent. Les mesures annoncées en vue de décourager le licenciement de travailleurs âgés et d'inciter les chômeurs âgés à retourner sur le marché du travail pourraient soutenir cette tendance.

...le nombre de chômeurs âgés croît sensiblement.

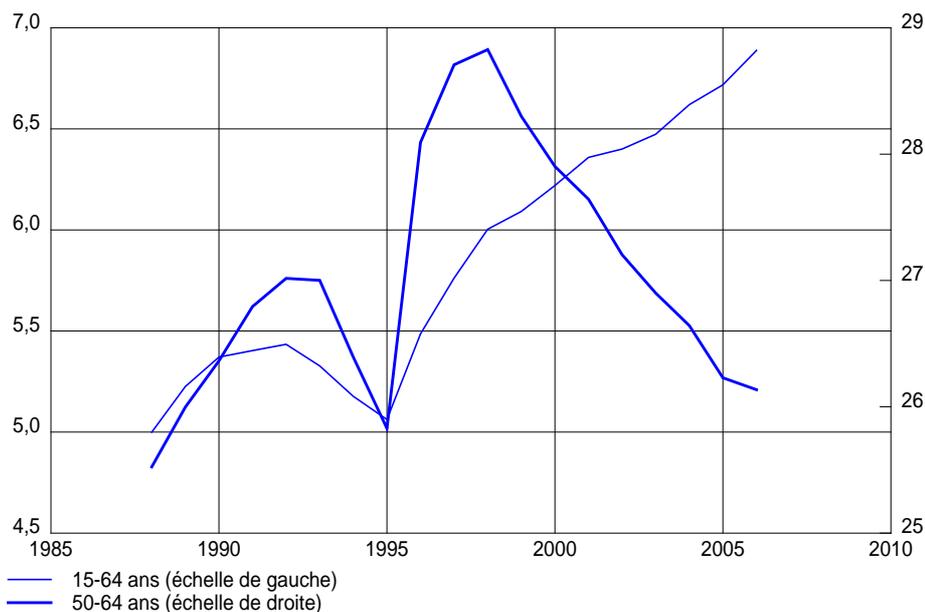
En fin de compte, l'évolution des taux de sortie n'a qu'un effet négatif limité (2 600 personnes) sur le nombre de chômeurs âgés et ne peut neutraliser l'effet de la croissance de l'offre potentielle de travail. Par conséquent, le nombre de chômeurs âgés devrait fortement augmenter (44 900 personnes) durant la période de projection; les trois quarts environ de cette progression devraient concerner les femmes. Cette augmentation serait proportionnellement moins importante en Flandre que dans les autres Régions puisque le nombre de chômeurs complets indemnisés dans les catégories d'âge pertinentes y a récemment diminué plus rapidement.

1. Seuls des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de 50 ans et plus peuvent accéder, après un an, au statut de "chômeur âgé".

Le taux de sortie total baisse dans la classe des 50-64 ans mais augmente globalement.

Bien que la population en sortie indemnisée d'activité augmente encore - en termes absolus - de 39 000 personnes dans la catégorie des 50-64 ans, le graphique ci-dessous montre que le taux de sortie global (des 50-64 ans) continue à baisser au cours de la période de projection, de 27,9 % en 2000 à 26,1 % en 2006. Néanmoins, compte tenu de l'importance croissante des classes d'âge plus élevées dans l'offre potentielle de travail, la part des sorties anticipées dans l'offre potentielle de travail totale (15-64 ans) s'accroît et passe de 6,2 % en 2000 à 6,9 % en 2006.

GRAPHIQUE 9 - Taux de sortie indemnisée
(en % de l'offre potentielle de travail)



Le taux d'activité progresse beaucoup moins rapidement que la population active...

L'augmentation du taux de sortie global implique une progression moins rapide de la population active (définition MFET) que l'offre potentielle de travail; l'augmentation de la population active est néanmoins sensible (143 000 personnes - cfr. tableau ci-dessous). Etant donné que la population d'âge actif augmente aussi sensiblement (section A), la hausse du taux global d'activité reste très limitée (de 65,3 % à 66,0 %), surtout en comparaison avec la période 1995-2000. Le taux d'activité masculin diminue même de 0,5 point de pour cent en dépit du fait que la population active masculine croît beaucoup plus qu'au cours de la dernière décennie.

...en raison de glissements démographiques...

Le principal facteur à la base de cette évolution a déjà été cité à plusieurs reprises, à savoir les glissements démographiques au sein de la population d'âge actif. Ils exercent une pression à la baisse sur le taux d'offre potentielle de travail et à la hausse sur le taux de sortie global. Ce phénomène se renforcera encore au cours de la période 2005-2010 lorsque la cohorte du baby-boom fera son entrée dans la classe d'âge des 60-64 ans.

TABLEAU 14 - Population active officielle
(15-64 ans; différences en milliers) et taux d'activité officiel (en %)

	Population active			Taux d'activité			
	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000	1988	1994	2000	2006
15-24 ans	-104,7	-40,5	7,9	40,0	36,7	35,3	35,3
25-49 ans	271,8	66,2	-40,0	84,1	85,2	87,0	87,4
50-64 ans	-4,2	96,3	175,4	34,6	36,1	39,9	45,0
Hommes	13,9	11,0	38,5	72,0	71,9	72,0	71,5
Femmes	149,0	111,0	104,7	51,1	55,5	58,6	60,4
Bruxelles	7,1	14,2	17,6	61,0	63,9	65,2	65,2
Flandre	96,4	48,8	61,8	62,2	64,0	65,1	65,9
Wallonie	59,4	59,1	63,8	60,8	63,1	65,7	66,4
Total	162,9	122,0	143,2	61,6	63,7	65,3	66,0

...et d'un biais statistique.

En outre, le taux d'activité mesuré (définition MFET) sera au cours de la période 2001-2002 également comprimé par des effets purement statistiques inhérents à la procédure de régularisation des sans-papiers. Dès leur régularisation, les sans-papiers accroissent en effet les chiffres officiels de population, alors qu'une partie d'entre eux était déjà comptabilisée dans la population active¹. D'après une estimation approximative, la hausse du taux d'activité devrait de ce fait être sous-estimée de 0,2 point de pour cent.

Une forte hausse du taux d'activité des plus de cinquante ans ...

L'évolution de la population active par classe d'âge reflète aussi principalement les évolutions démographiques. Le taux d'activité dans la classe d'âge des 50-64 ans augmente sensiblement (de 39,9 % à 45,0 %), surtout chez les femmes (de 28,8 % à 36,3 %), mais aussi chez les hommes (de 51,3 % à 53,8 %) en raison de la baisse des taux de sortie.

...et une croissance plus rapide de la population active en Wallonie.

Au cours de la période de projection, la population active devrait progresser, en termes absolus, un peu plus fortement en Wallonie qu'en Flandre. Puisqu'il en va de même pour la population d'âge actif, la progression du taux d'activité devrait être assez semblable dans les deux Régions. A Bruxelles, le taux d'activité serait constant mais il convient de faire remarquer à cet égard que le biais statistique inhérent aux régularisations y exerce une plus grande influence (il serait question d'un biais de 0,7 point de pour cent) que dans les autres Régions.

1. En 2000, l'on a observé une forte hausse du nombre de "demandeurs d'emploi librement inscrits" après que les sans-papiers qui avaient introduit une demande de régularisation aient été autorisés à s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi.

Pour interpréter les chiffres, il y a lieu de tenir compte du fait que l'analyse de l'offre de travail dans la projection se fonde sur les concepts que le MFET retient pour ses estimations de la population active¹. Les comparaisons internationales, s'appuient généralement sur l'enquête Eurostat sur les forces de travail qui, en Belgique, est réalisée par l'INS. Une comparaison des deux sources laisse transparaître d'importantes différences, tant sur le plan des niveaux que de l'évolution des taux d'activité².

C. Emploi et durée du travail

Croissance soutenue de l'emploi...

La création d'emploi après avoir été spectaculaire en 2000 (+1,8 % soit près de 69 000 emplois), resterait soutenue entre 2001 et 2006 (1 % par an en moyenne, soit plus de 39 000 emplois). Sur la période de projection, l'emploi intérieur progresserait de 238 000 postes de travail au total, les administrations publiques ne prenant que 2 000 postes à leur compte.

...surtout dans les secteurs marchands

La hausse de l'emploi salarié dans le secteur marchand entre 2001 et 2006 serait encore plus élevée (240 000 salariés supplémentaires, soit +1,6 % par an en moyenne), compte tenu d'un faible recul de l'emploi indépendant et d'une hausse très limitée de l'emploi dans les services non marchands. Ce rythme de croissance reste atteint même sans tenir compte des créations nettes d'"emplois spéciaux" (tels que les "emplois ALE", les "emplois-services" ou encore les emplois "Maribel social") qui seraient limitées à 6 200 emplois à moyen terme.

Au total, l'emploi dans le secteur marchand enregistrerait une croissance de 228 000 unités à l'horizon 2006, soit près de 96 % de la hausse de l'emploi intérieur; il s'agit à plus de 100 pour cent d'emplois salariés. Cette création d'emploi est sous-tendue en premier lieu par la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur marchand (en moyenne 3,1 % par an sur la période de projection).

Une croissance intensive en emploi...

Les gains de productivité horaire resteraient limités à 2,0 % par an en moyenne, ce qui signifie une croissance économique quasiment aussi intensive en travail que pendant la décennie précédente. Le contexte macroéconomique conjugue ainsi ses effets avec les retombées des politiques et mesures structurelles développées sur le marché du travail depuis les années nonante.

-
1. Cette estimation se fonde sur des sources administratives. Dans cette projection, la population occupée est à la fois ventilée par région et par sexe (source MFET) et par classes d'âge (enquête sur les forces de travail de l'INS). La dernière estimation disponible du MFET date de 1998. Pour les années suivantes, l'on s'est basé sur les comptes nationaux (emploi total) et sur les sources LATG de l'ONSS (évolution des parts de l'emploi par région, sexe et classes d'âge). Toutes les données sur le chômage et les sorties du marché du travail émanent de l'Onem.
 2. Il y a lieu de tenir compte, dans l'enquête INS, de la rupture dans la série chronologique à partir de 1999 qui entrave sérieusement une comparaison correcte des évolutions.

TABLEAU 15 - Volume de travail et emploi dans le secteur marchand
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981 1990	1991 1995	1996 2000	2001 2006
Valeur ajoutée réelle	1,6	1,3	2,7	3,1
Productivité horaire du travail	1,8	1,8	2,0	2,0
Volume de travail	-0,3	-0,7	0,6	0,9
Emploi intérieur (secteur marchand)	0,3	-0,3	1,0	1,2

En particulier, deux facteurs principaux peuvent expliquer l'évolution des gains de productivité. D'une part, la hausse des coûts salariaux réels resterait modérée, en application de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et compte tenu des réductions de cotisations patronales. D'autre part, un certain nombre d'emplois à basse productivité seraient créés via notamment les programmes d'activation, ce qui comprime la croissance de la productivité macroéconomique.

...et une progression du temps partiel

Il faut noter que l'évolution de la durée moyenne du travail par emploi continuerait à diminuer, du fait de l'abaissement de la durée hebdomadaire légale à 38 heures par semaine à partir du 1er janvier 2003 (environ 200 000 salariés sont concernés), et surtout de la poursuite de l'accroissement du pourcentage d'emplois à temps partiel. La progression du travail à temps partiel, bien qu'observée dans tous les secteurs d'activité, resterait essentiellement concentrée dans les services.

Le succès croissant des interruptions partielles de carrière¹ qui pourraient concerner à l'horizon 2006 près de 77 000 salarié(e)s dans le secteur privé, ainsi que les mesures relatives à la fin de carrière, contribueraient à cette évolution.

La progression du volume de travail, exprimé en heures, serait donc inférieure à celle de l'effectif de l'emploi, comptabilisé en nombre de personnes (0,9 % contre 1,2 % par an en moyenne).

Approfondissement de la tertiarisation

La répartition de l'emploi par branche d'activité met en évidence l'approfondissement de la tertiarisation de l'emploi. L'emploi dans les services marchands augmenterait de 237 000 unités sur la période de projection, alors que l'industrie manufacturière perdrait encore 13 000 postes de travail, ce qui dans une perspective historique correspond à un net ralentissement des pertes d'emploi dans ce secteur.

L'emploi dans le secteur de la construction - secteur qui bénéficie de la croissance soutenue de la formation de capital - poursuivrait la remontée observée depuis les années nonante et retrouverait à l'horizon 2006 un niveau proche de celui des années quatre-vingt (256 000 emplois).

1. Voir encadré "Un nouveau système d'interruptions de carrière"

Dans les services marchands, les évolutions par sous-branche d'activité sont caractérisées par un certain degré d'hétérogénéité. En termes relatifs, la progression de l'emploi serait soutenue dans les branches "soins de santé" (+ 3,1 pour cent par an; 86 600 postes supplémentaires pendant la période) et "autres services marchands"¹ (+ 2,4 pour cent par an; 100 900 postes supplémentaires), qui concentrent précisément une proportion croissante des réductions de cotisations (Maribel social) et capteraient la plus grande partie des emplois qui relèvent des dispositifs d'activation. Il en résulterait une évolution de la productivité par tête particulièrement faible dans ces branches, surtout dans les soins de santé où un recul serait enregistré dans les années à venir. Les branches "transports et communications" et "commerce et horeca" contribuent également à la croissance de l'emploi. Seul le secteur du crédit et assurances enregistrerait une légère perte d'emplois sur la période de projection.

L'emploi indépendant poursuivrait un recul, entamé au milieu des années nonante et estimé à 12 000 unités entre 2000 et 2006.

Emploi public

En 2001, l'emploi public total atteindrait 702 200 unités, ce qui représente une augmentation de plus de 2 400 unités par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par le succès tant des interruptions de carrière à temps partiel que des emplois Rosetta. La réforme des polices a entraîné un glissement d'emplois du niveau fédéral vers le niveau local et pas moins de 8 000 gendarmes ont été concernés par ce transfert. Toutefois, celui-ci n'a eu aucun impact sur l'emploi public total.

L'emploi public devrait baisser en 2002 en raison de la mesure permettant aux fonctionnaires fédéraux peu qualifiés d'opter pour un départ anticipé; il s'établirait, à moyen terme, entre 701 et 702 000 unités.

Quant à l'emploi public classique, il devrait baisser. De légères réductions d'effectifs devraient intervenir dans l'administration fédérale. Le nombre d'emplois dans l'enseignement de la Communauté flamande devrait également diminuer compte tenu de la chute de la population scolaire décrite dans les prévisions démographiques. Les effectifs de la défense nationale devraient également continuer à se réduire pour se stabiliser en fin de période de projection.

Cette baisse de l'emploi classique devrait être totalement compensée par une forte croissance du nombre de personnes optant pour une interruption de carrière à temps partiel. Enfin, le nombre de programmes de transition devrait se stabiliser.

1. Services marchands à l'exclusion des branches suivantes: "soins de santé", "commerce et horeca", "crédit et assurance", "transport et communication".

TABLEAU 16 - L'emploi intérieur par branche
(au 30 juin, en milliers de personnes)

	1990 par rapport à 1980	1995 par rapport à 1990	2000 par rapport à 1995	2006 par rapport à 2000	1980	1990	2000	2006
Agriculture	-17	-8	-7	-10	112	95	80	70
Industrie	-246	-78	-13	1	1 260	1 014	923	923
- Energie	-24	-5	-3	-4	62	38	30	27
- Industrie manufacturière	-171	-89	-22	-13	937	766	654	641
- Construction	-51	16	13	18	261	210	238	256
Services marchands	334	48	169	237	1 555	1 889	2 106	2 342
- Transports et communications	-18	-4	18	25	278	260	275	300
- Commerce et horeca	27	-17	4	27	604	631	618	644
- Crédit et assurances	17	-10	4	-2	123	140	134	131
- Soins de santé	109	35	55	87	228	338	427	514
- Autres services marchands	198	44	88	101	322	520	652	753
Services non marchands	-7	-13	53	10	773	766	806	816
- Administrations publiques	10	-14	34	2	670	680	700	702
- Autres services non marchands ^a	-17	1	19	8	104	87	106	114
Emploi intérieur	64	-52	202	238	3 700	3 764	3 914	4 152
Secteurs marchands	71	-39	149	228	2 927	2 998	3 108	3 336
dont: - salariés	2	-63	161	240	2 321	2 323	2 421	2 660
- indépendants	69	24	-12	-12	606	675	687	675

a. L'ICN classe les "emplois ALE" dans ce secteur, avec les emplois domestiques.

Un nouveau système d'interruptions de carrière

Sur proposition du Gouvernement, les interlocuteurs sociaux ont convenu d'une réforme du système d'interruptions de carrière (IC). Cette réforme concerne les IC "classiques" dans le secteur privé; les régimes existants d'IC "thématiques" (soins palliatifs, congé pour assister un membre de la famille souffrant d'une maladie grave, congé parental) ne sont donc pas modifiés.

Le nouveau système prévoit un droit:

- au "crédit-temps", qui permet une IC complète ou à mi-temps pendant un an sur l'ensemble de la carrière (cette durée peut être augmentée jusqu'à cinq ans au niveau de l'entreprise ou du secteur);
- à une diminution de carrière d'un cinquième de la durée du travail (semaine de 4 jours) pendant cinq ans maximum pour les salariés de moins de 50 ans, et jusqu'à l'âge de la retraite pour les salariés de 50 ans et plus;
- à une réduction des prestations de travail à mi-temps jusqu'à l'âge de la retraite pour les salariés de 50 ans et plus.

Ces droits ne peuvent être effectivement exercés que dans des conditions déterminées d'ancienneté, de taille de l'entreprise (plus de 10 travailleurs) et de préavis; des restrictions sont introduites lorsque les différentes formes d'IC "classiques" concernent 5 pour cent des travailleurs de l'entreprise^a.

La réforme entre en vigueur le 01/01/2002 avec des règles de transition entre l'ancien et le nouveau système. Le montant des allocations d'IC est en général relevé. Les régimes d'IC à 1/3 et 1/4 temps sont supprimés.

a. 3 % des travailleurs en "équivalents temps-plein" dans le système actuel.

L'impact du nouveau système sur l'évolution des interruptions de carrière a été évalué en recourant aux hypothèses suivantes:

- la durée moyenne effective des IC complètes passerait de 3 à 2 ans; l'attractivité de celles-ci serait accrue par le relèvement des allocations^a;
- l'attractivité des IC à 1/5 temps et, pour les 50 ans et plus, celle des IC à mi-temps, seraient accrues du fait de la suppression des IC à 1/3 et 1/4 temps, du raccourcissement de la durée du crédit-temps et du relèvement des allocations.

TABLEAU 17 - Evolution des interruptions de carrière
(en milliers de personnes, au 30 juin)

	2000	2001	2002	2003	2006
1. Secteur privé	50,4	60,5	67,2	72,6	98,2
a. IC complètes	17,6	19,5	19,1	17,5	21,6
crédit-temps (complet) <50 ans	11,6	12,6	11,6	9,7	12,4
crédit-temps (complet) 50 ans	1,2	1,6	1,7	1,5	1,9
total IC complètes "classiques"	12,9	14,3	13,3	11,2	14,3
total IC complètes "thématiques"	4,7	5,3	5,8	6,2	7,3
b. IC partielles (réductions de prestations)	32,8	41,0	48,1	55,2	76,7
classiques < 50 ans 1/5	6,9	9,3	13,7	19,7	30,7
classiques < 50 ans 1/2	8,0	9,0	8,5	7,2	7,2
classiques < 50 ans 1/3 & 1/4	2,4	3,1	2,1	0,0	0,0
total classiques < 50 ans	17,3	21,4	24,3	26,9	37,9
classiques 50 ans 1/5	2,0	3,2	4,3	5,6	8,8
classiques 50 ans 1/2	10,4	12,6	15,2	18,3	24,1
classiques 50 ans 1/3 & 1/4	0,5	0,7	0,5	0,0	0,0
total classiques 50 ans	12,9	16,5	20,1	23,9	32,9
total classiques	30,2	37,9	44,4	50,8	70,8
total thématiques	2,6	3,1	3,7	4,3	5,9
2. Secteur public	46,3	51,2	55,0	58,2	64,6
a. IC complètes	10,2	10,7	11,2	11,6	12,6
b. IC partielles (réductions de prestations)	36,1	40,5	43,8	46,6	52,0
3. Total	96,7	111,8	122,2	130,8	162,8
a. IC complètes	27,8	30,3	30,3	29,1	34,2
b. IC partielles (réductions de prestations)	68,9	81,5	91,9	101,7	128,6

a. En moyenne, 40 % pour les salariés de moins de 50 ans et 56 % pour les autres.

Il n'a pas été tenu compte des conditions d'ancienneté imposées dans le nouveau régime; pour les congés "thématiques" et pour le secteur public, l'évolution est basée sur les tendances récemment observées.

Dans ces hypothèses, l'importance relative des IC complètes dans le secteur privé (crédit-temps) diminue (de 35 % de l'ensemble des IC en 2000 à 22 % en 2006). Les réductions de prestations, surtout à 1/5 chez les moins de 50 ans et à mi-temps chez les plus âgés, seraient en nette augmentation (respectivement de 24 000 et de 14 000 unités environ). Au total, le nombre de personnes bénéficiant d'un crédit-temps ou d'une réduction de prestations "classique" atteindrait 85 000 unités en 2006, soit en moyenne moins de 5 pour cent des salariés du secteur privé.

L'allocation moyenne versée dans le secteur privé passerait, pour le crédit-temps, de 11 600 francs par mois en 2001 à 14 900 francs par mois en 2006 (à prix constants) et pour les réductions de prestations, de 6 900 francs en 2001 à 7 450 francs en 2006 (à prix constants).

La réforme constitue un soutien au développement du travail à temps partiel global, à travers l'augmentation des IC partielles. Simultanément, la durée moyenne du travail des bénéficiaires d'IC partielles augmente: la réduction de prestation passe en moyenne de 39 pour cent d'un ETP en 2000 à 33 pour cent en 2006.

D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage

La forte croissance de l'offre potentielle de travail ...

En 2000, l'on a observé une croissance particulièrement forte de l'emploi ainsi qu'une hausse sensible de la population active. Comme indiqué dans la section C, la croissance de l'emploi se poursuivrait au cours de la période de projection, quoique à un rythme un peu plus lent que l'an dernier. Par ailleurs, sur base des éléments présentés dans les sections A et B, il apparaît que les perspectives de croissance de la population active sont revues à la hausse.

...contribue à la persistance d'une importante réserve de main-d'oeuvre.

Il ressort du tableau suivant que la croissance de la population active officielle¹ (143 000 personnes) absorbe en grande partie la croissance de l'emploi (241 000 personnes). Par conséquent, le chômage officiel devrait diminuer de 98 000 personnes et le taux de chômage officiel devrait passer de 10 % en 2000 à 7,5 % en 2006. Puisque le nombre de chômeurs âgés continue à augmenter (45 000 personnes), le recul du chômage au sens large (53 000 personnes) et du taux de chômage au sens large (de 12,9 % à 11,3 %) est limité. La part des chômeurs âgés dans le chômage total au sens large devrait passer de 25,4 % en 2000 à 36,3 % en 2006. La réserve totale de main-d'oeuvre (y compris les prépensionnés et les personnes en interruption de carrière à temps plein) devrait diminuer de 54 000 personnes. Le taux de réserve de main-d'oeuvre par rapport à l'offre potentielle de travail recule donc de 1,7 point de pour cent pour s'établir à 13,8 %. A première vue, aucune pénurie de main-d'oeuvre ne semble se profiler à moyen terme.

1. Définition du MFET (ne comprend pas les "chômeurs âgés").

TABLEAU 18 - Réserve de main d'oeuvre et chômage^a
(en milliers de personnes; taux en %)

	1988	1994	2000	2006	1994 par rapport à 1988	2000 par rapport à 1994	2006 par rapport à 2000
Offre de travail potentielle (1)	4342,7	4524,9	4700,9	4888,3	182,2	176,0	187,4
- Interruption de carrière à temps plein (2)	13,1	23,3	27,8	34,2	10,2	4,5	6,4
- Prépensions (3)	132,4	136,1	114,2	107,1	3,7	-21,9	-7,1
Population active au sens large (4)	4197,1	4365,5	4558,9	4747,0	168,3	193,4	188,0
- Chômeurs âgés (5)	70,7	73,8	149,4	194,3	3,1	75,6	44,9
Population active officielle (6)	4126,5	4291,7	4409,5	4552,7	165,2	117,8	143,2
- Population active occupée	3702,0	3737,7	3970,4	4211,5	35,7	232,7	241,2
- Chômage officiel (7)	424,5	554,0	439,1	341,2	129,5	-114,8	-98,0
p.m. Chômage au sens large (8)=(7)+(5)	495,1	627,8	588,6	535,4	132,6	-39,2	-53,1
p.m. Réserve de main d'oeuvre (9)=(8)+(2)+(3)	640,7	787,2	730,5	676,7	146,5	-56,6	-53,8
Taux de réserve de main d'oeuvre (9)/(1)	14,8	17,4	15,5	13,8	2,6	-1,9	-1,7
Taux de chômage au sens large (8)/(4)	11,8	14,4	12,9	11,3	2,6	-1,5	-1,6
Taux de chômage officiel (7)/(6)	10,3	12,9	10,0	7,5	2,6	-2,9	-2,5

a. Dans ce tableau, les chiffres d'offre potentielle de travail, de population active et de population active occupée incluent l'emploi des 65 ans et plus.

Toutefois, la réinsertion directe de la réserve est limitée.

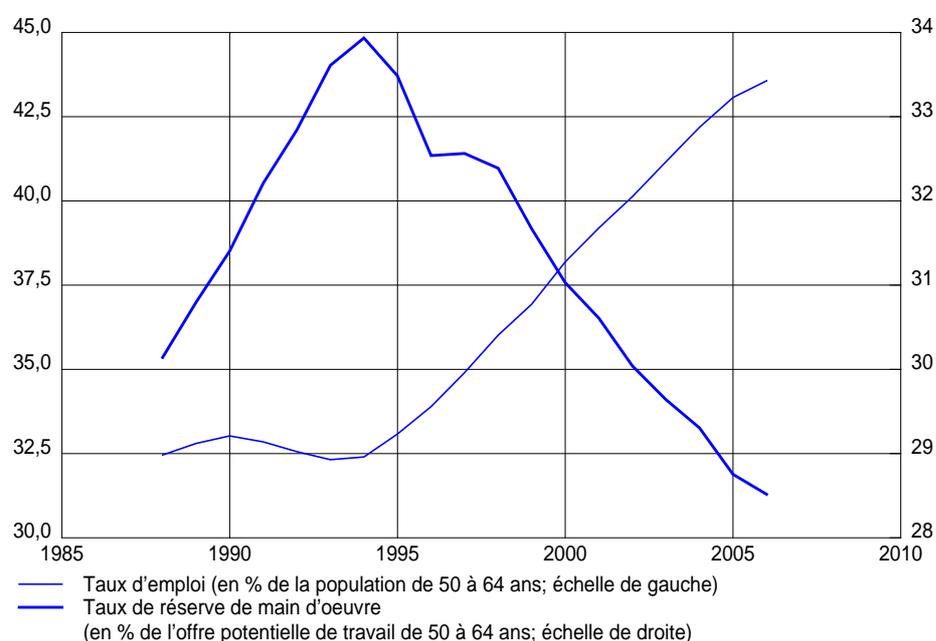
Toutefois, cette affirmation doit être nuancée. En premier lieu, la réserve de main-d'oeuvre que constitue la population en sortie indemnisée d'activité, se caractérise par un degré de réinsertion dans l'emploi limité. La réinsertion de chômeurs âgés ou de prépensionnés est peu fréquente; la mobilisation de cette réserve potentielle de main d'oeuvre ne serait possible qu'à moyen terme, via le découragement de l'entrée dans ces deux statuts. L'encouragement de l'interruption de carrière à temps plein vise à promouvoir un étalement de la carrière dont ne profiteront que les générations futures de quinquagénaires. L'effet positif de cette politique sur l'offre de travail des 50 ans et plus ne devrait donc intervenir également qu'à long terme, lorsque l'actuelle génération des trente ans arrivera en fin de carrière.

En deuxième lieu, avec un taux de chômage qui atteint encore 10 % en 2000, des goulets d'étranglement se manifestent dans certaines spécialités déterminées. Ce problème s'explique, entre autres, par la fermeté de la croissance récente de l'emploi; sur le marché du travail, l'adéquation de l'offre à la demande se fait plus lentement que sur les autres marchés. Le ralentissement de la création d'emploi pourrait favoriser les adaptations nécessaires et permettre de récolter les fruits d'une politique active en matière d'enseignement, de formation et de recyclage.

En ce qui concerne les personnes âgées entre 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'oeuvre se réduit et la population occupée augmente sensiblement...

Troisièmement, le taux de chômage est une moyenne qui masque de grandes différences en fonction de l'âge, du sexe ou de la Région. Pour ce qui est de la ventilation par âge, le scénario retenu pour cette projection est explicite. Comme l'indique le graphique ci-dessous, le taux de réserve de main-d'oeuvre dans la classe d'âge 50-64 ans poursuivrait sa tendance à la baisse entamée en 1995 sous l'effet de la baisse du taux de sortie global (voir section B). Le taux d'emploi augmente donc un peu plus rapidement (de 38,2 % en 2000 à 43,6 % en 2006) que le taux d'offre potentielle de travail. Sous l'effet de la croissance tant de la population de 50 à 64 ans que du taux d'emploi correspondant, la population occupée de la classe d'âge des 50-64 ans devrait croître de 177 000 personnes au cours de la période de projection. Par conséquent, leur part dans la population active occupée passerait de 16,6 % en 2000 à 19,9 % en 2006.

GRAPHIQUE 10 - Réserve de main d'oeuvre et emploi
(classe d'âge 50-64 ans)

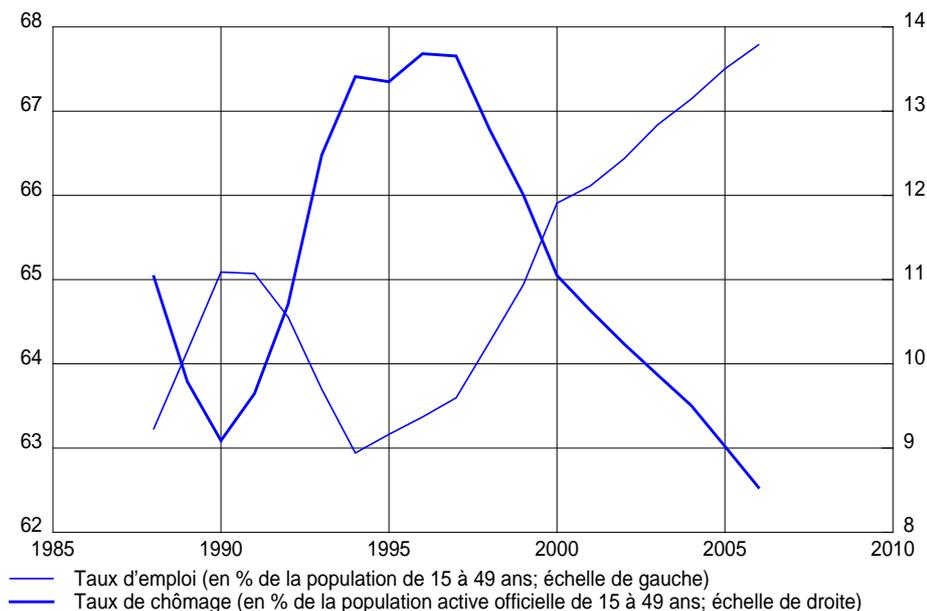


...alors que le taux de chômage chez les 15-49 ans baisse jusqu'à 8,5 %.

La population active occupée devrait augmenter, au total, de 241 000 personnes (section C), dont 64 000 unités dans la population des 15-49 ans. Compte tenu de la baisse de la population totale de cette classe d'âge (section A), le taux d'emploi dans cette classe d'âge continue à augmenter (voir graphique) et passe de 65,9 % à 67,8 %. Vu que le taux d'activité¹ dans la classe d'âge des 15-49 ans progresse à peine (section B), le taux de chômage diminue de 11,0 % en 2000 à 8,5 % en 2006.

1. Le biais statistique suite à la procédure de régularisation (section B) influence l'évolution du taux d'activité et du taux d'emploi mesurés en 2001 et 2002. Cet effet joue le plus dans la classe d'âge des 15-49 ans.

GRAPHIQUE 11 -Chômage et emploi
(classes d'âge 15-49)



La hausse projetée de l'emploi est-elle compatible avec les disparités régionales de taux de chômage?

Les situations régionales très différentes au départ en matière de taux de chômage (6,5 % dans la classe des 15-49 ans en Flandre en 2000, contre 17,1 % en Wallonie et 18,2 % à Bruxelles)¹ suggèrent que la baisse projetée du taux de chômage global pourrait se heurter à des tensions croissantes dans la Région où le chômage est déjà réduit, à savoir la Flandre. En outre, il ressort de la projection régionale de l'offre de travail (sections A et B) que la population active en Flandre augmente moins rapidement qu'en Wallonie notamment.

Cependant, le taux global de réserve de main-d'oeuvre y est encore élevé (12,1 % de l'offre potentielle de travail). Quant au taux de réserve de main-d'oeuvre dans la classe d'âge des 50-64 ans, il ne varie pas fondamentalement entre les Régions (28,9 % à Bruxelles, 31,9 % en Wallonie et 30,9 % en Flandre). Au cours de la période de projection, les taux de sortie indemnisée d'activité devraient diminuer plus rapidement en Flandre, ce qui contribuerait à atténuer la pression accrue sur la réserve de main-d'oeuvre de la classe d'âge des 15-49 ans.

L'offre régionale future de travail ne peut être comparée à la demande de travail correspondante, dans la mesure où les perspectives macroéconomiques de demande de travail ne sont disponibles qu'au niveau national (une désagrégation par Région est très malaisée à réaliser).

Il faut cependant se garder d'une approche qui consisterait à confronter les offres et demandes de travail régionales en omettant de prendre en compte l'évolution régionale du solde des travailleurs "frontaliers" entrants et sortants (en ce compris les navetteurs interrégionaux). Cette évolution intervient dans la rencontre entre offres régionales de travail (par lieu de résidence) et demandes régionales de travail (par lieu de travail). Eu égard aux nombreuses navettes entre la Wallonie ou la Flandre et Bruxelles, ces mouvements sont quantitativement importants en Belgique.

1. Chiffres de juin officiels car ils ne sont pas basés sur une estimation définitive du MFET de la population active.

Une comparaison entre l'évolution récente de l'emploi salarié selon le lieu de travail et selon le lieu de résidence (basée sur des sources ONSS) suggère que le nombre de résidents occupés croîtrait plus rapidement que l'emploi régional en Wallonie et à Bruxelles alors que le contraire prévaudrait en Flandre. Cette observation, qui paraît confirmée par les résultats 2000 de la nouvelle enquête sur les forces de travail (INS), pourrait signifier une redistribution des courants interrégionaux ou transfrontaliers de navetteurs.

Toutefois, il y a lieu de souligner qu'aucune des deux sources susmentionnées ne donne une image complète de la situation: les données de l'ONSS font l'impasse sur les travailleurs frontaliers sortants et les données de l'INS sur les travailleurs frontaliers entrants.

E. Réductions de cotisations sociales et subsides aux salaires

Améliorations méthodologiques

Grâce à un certain nombre d'améliorations méthodologiques apportées au modèle Hermes, l'impact des réductions de cotisations sociales et des subsides aux salaires¹ peuvent être pris en compte de manière plus détaillée. Ainsi, le modèle offre une segmentation du marché de l'emploi par niveau de salaire, ce qui permet d'étudier les effets de mesures modifiant le rapport de coût entre hauts et bas salaires².

La projection ne tient compte, comme à l'accoutumée, que des changements de législation fermement décidés et concrets. Elle n'incorpore donc pas le renforcement des réductions de cotisations structurelles que l'accord gouvernemental envisage, de manière conditionnelle, pour 2002. Par contre, la projection intègre bien toutes les conséquences à moyen terme du renforcement de la mesure structurelle introduit en 2000.

Les réductions structurelles de cotisations sociales s'accroissent ...

La réduction structurelle a atteint, *ex ante*, un montant total de 91,4 milliards en 2000 (voir tableau ci-dessous). Elles augmenteraient de 44 milliards sur la période de projection, dont 15 milliards pour 2001³. En vitesse de croisière (2005), 135 milliards de réductions seraient accordés annuellement via cette mesure.

...mais avec une ampleur variable selon les branches

Les réductions structurelles de cotisations sociales s'accroissent, *ex ante*, dans toutes les branches d'activité, mais de façon inégale. La part de ces réductions qui bénéficie aux branches "banques et assurances" et "autres services marchands" tend à augmenter, ainsi que, dans une moindre mesure, la part octroyée aux branches "commerce et Horeca" et "énergie". Par contre la part des réductions profitant aux industries manufacturières (en particulier les biens de consommation), au secteur "social profit" et, dans une moindre mesure, au secteur de la construction tend à se réduire graduellement.

1. Les subventions salariales concernent des subventions qui sont payées par l'ONSS dans le cadre de l'opération Maribel social et par l'Onem dans le cadre des emplois-services.
2. Pour une description méthodologique des aménagements apportés à la modélisation de la demande de travail dans le modèle Hermes, voir SHORT TERM UPDATE 2/2001, Special Topic, BfP, mai 2001.
3. Les réductions *ex ante* dans le cadre des réductions de cotisations structurelles ont été calculées par niveau de salaire et par branche d'activité sur base des modalités et des paramètres définis dans les textes légaux (loi du 26/3/1999, arrêtés royaux des 7/5/1999 et 16/4/2000) et sur base de l'évolution attendue *ex ante* de l'emploi et des salaires.

L'évolution de la part d'une branche d'activité dans les réductions de cotisations structurelles est corrélée positivement avec le pourcentage du nombre d'employés dans la branche et négativement avec la proportion de bas salaires. En effet, l'accroissement des réductions de cotisations par travailleur au cours de la période 2001-2006 dépend aussi bien du statut du travailleur que de son niveau de salaire; la réduction de cotisation dont bénéficient les employés atteint son régime de croisière plus tard que celle des ouvriers et la réduction pour les salaires les plus bas est déjà bloquée à partir de 2001.

TABLEAU 19 - Réductions de cotisations sociales employeurs et subventions salariales 1999-2006^a
(en milliards de BEF)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006 par rapport à 2000
Réductions de cotisations sociales	60.1	102.1	120.6	131.4	140.2	150.0	154.7	156.6	54.6
- Structurelle	49.9	91.4	106.4	115.4	122.7	131.3	134.8	135.3	44.0
- Plans d'embauche ^b + activation	8.6	8.9	9.8	10.7	11.7	12.8	14.0	15.2	6.2
- Redistribution du travail et divers	1.5	1.7	4.4	5.3	5.7	5.9	6.0	6.1	4.4
Subventions salariales	8.6	13.5	16.8	19.7	21.6	23.0	23.9	24.0	10.5
- Maribel social	7.2	11.3	14.5	16.5	17.5	18.0	18.5	18.5	7.1
- Activation	1.4	2.2	2.3	3.3	4.1	5.0	5.4	5.6	3.4
Total entreprises	68.7	115.6	137.4	151.2	161.7	173.1	178.7	180.7	65.1

a. Les montants repris dans le tableau sont calculés *ex ante*, pour le secteur des entreprises. Ils font donc abstraction des réductions de cotisations sociales octroyées dans le secteur public.

b. plan d'embauche des jeunes (jusqu'en 1997), plan avantage à l'embauche et plan plus 1/2/3

Le système d'activation est élargi

Jusqu'à présent, les emplois-service couplaient une activation des allocations de chômage à une exemption (temporaire) des cotisations sociales employeurs, dans le cas où des chômeurs de longue durée étaient engagés dans le cadre d'emplois de type bien déterminé. Le plan d'avantage à l'embauche accordait (également à titre temporaire) des réductions de cotisations sociales à l'embauche de chômeurs de longue durée, mais dans ce cas, sans condition relative au type de travail. Dans un avenir proche, ces deux mesures devraient être fusionnées. Les réductions de cotisations à l'embauche d'un chômeur de longue durée seraient désormais complétées (temporairement) par un système d'activation, nonobstant le type de travail. En outre, la durée de chômage à prendre en compte serait ramenée à 6 mois pour les chômeurs de 45 ans et plus.

Il a également été décidé que les employeurs pourraient recourir aux plans avantage à l'embauche en cas d'engagement à durée indéterminée de jeunes peu qualifiés, à l'expiration d'un contrat de premier emploi. Cependant, vu que le pourcentage de chômeurs de longue durée a baissé et devrait continuer à descendre durant la période de projection, le groupe-cible auquel s'adresse le plan avantage à l'embauche se réduit.

Au total, les réductions de cotisations sociales pour l'ensemble des mesures qui visent les chômeurs de longue durée s'accroîtraient de 6,2 milliards durant la période de projection (voir tableau ci-dessus). Les subventions salariales, qui sont accordées dans le cadre de l'activation, augmenteraient de 3,4 milliards.

Réductions de cotisations liées à la réduction collective du temps de travail...

Le Gouvernement a proposé aux interlocuteurs sociaux, et décidé de mettre en oeuvre, de nouvelles dispositions visant à réduire collectivement le temps de travail. Deux axes sont développés; d'une part, le passage à une durée légale de travail de maximum 38 heures hebdomadaires (ou de manière équivalente sur une base autre qu'hebdomadaire) et, d'autre part, l'incitation aux entreprises de réduire collectivement le temps de travail avec pour objectif les 35 heures par semaine. Dans les deux cas, le Gouvernement propose des aides sous forme de réduction de cotisations sociales patronales. L'ampleur de l'utilisation par les entreprises de ces nouvelles réductions de cotisations est délicate à évaluer, notamment parce que l'on ne connaît pas l'ensemble des résultats des négociations sectorielles; dans le cadre de ces perspectives, aucune réduction de charges sociales patronales liées à la réduction collective du temps de travail n'a été introduite, pour des motifs exposés ci-après.

Réduction générale du temps de travail à 38 heures par semaine...

Sur proposition du Gouvernement, les interlocuteurs sociaux ont décidé dans l'Accord interprofessionnel (AIP) signé en décembre 2000 que "... Les secteurs concernés sont tenus d'instaurer les 38 heures pour le 01/01/2003 au plus tard." L'AIP précise que "... Pour les entreprises qui pendant la durée de cet accord passent à la semaine des 38 heures, le coût sera imputé sur la norme salariale". Le Gouvernement accorde une aide ponctuelle à toute entreprise qui anticipe avant 2003 ce passage aux 38 heures. Il s'agit d'une réduction *unique* de cotisations patronales par travailleur, dont le montant est dégressif dans le temps et relativement faible par rapport au coût engendré par la baisse du temps de travail qui, rappelons-le, est imputé sur la norme salariale 2001-2002. Il paraît peu probable, dans le contexte économique actuel, que les négociations dans les secteurs (entreprises) concernés aboutissent à une modération salariale "supplémentaire" (par rapport à la norme salariale) en vue de passer aux 38 heures par semaine avant 2003. L'on suppose donc que les entreprises concernées (qui occupent environ 200 000 travailleurs) n'utiliseraient pas les réductions de cotisations sociales proposées. Bien entendu, les perspectives tiennent compte de la généralisation à 38 heures de la durée conventionnelle de travail hebdomadaire à partir du 1er janvier 2003.

... et réduction collective du temps de travail

Le Gouvernement a formulé des propositions visant à inciter les entreprises à réduire collectivement leur temps de travail; elles sont assorties de réductions de cotisations sociales patronales qui atteindraient progressivement 7,8 milliards BEF à l'horizon 2006. Dans l'AIP, les interlocuteurs sociaux se contentent de prendre acte de ces propositions. Les réductions de cotisations patronales accordées sont forfaitaires et sont octroyées selon trois modalités: une réduction d'adaptation *unique* par travailleur et par heure de réduction (en deçà de 38 heures), une réduction structurelle par travailleur et par trimestre dont le montant est dépendant de l'horaire hebdomadaire atteint et une réduction *unique* par travailleur lorsque l'entreprise choisit d'introduire la semaine des 4 jours.

Ce nouveau plan peut être au moins aussi avantageux en termes d'aide que les anciens systèmes Vande Lanotte - di Rupo - Semaine de quatre jours, et nettement plus simple en termes de réglementation (par exemple, il n'existe plus de critères d'embauches compensatoires). Il exige cependant, pour ne pas détériorer le coût salarial par unité produite, des efforts tant de modération salariale que de hausse de productivité.

Il n'est pas possible, à ce stade, d'évaluer le nombre d'emplois qui pourraient être concernés par ce dispositif.

D'un point technique, l'analyse de ce plan et le calcul de ses impacts macro-économiques sont complexes, notamment en raison du caractère forfaitaire des réductions de cotisations. De plus, une question fondamentale reste celle du degré "d'attractivité" que ce plan pourrait exercer sur les entreprises. D'une part, le contexte économique ne pousse pas à une modération salariale en compensation d'une réduction collective du temps de travail, mais d'autre part, on observe une progression croissante du travail à temps partiel, et en particulier un succès grandissant des interruptions de carrière, où les pertes de pouvoir d'achat peuvent être importantes par rapport à une occupation à temps plein. A terme, les résultats des négociations sectorielles et d'entreprises pourraient davantage éclairer ce débat sur l'attractivité de la réduction collective du temps de travail.

Baisses supplémentaires en début et fin de carrière

L'accroissement des autres formes de réductions de cotisations sociales (rubrique "divers") provient à peu près complètement de la mesure existante relative aux conventions premier emploi et de la nouvelle mesure qui prévoit des réductions de cotisation sociale pour les travailleurs de 58 ans et plus. En régime de croisière, des enveloppes de respectivement 2,3 et 1,6 milliards ont été prévues.

Au total, les réductions de cotisations sociales octroyées aux entreprises augmenteraient de 54,6 milliards durant la période de projection et passeraient à 156,6 milliards en 2006. Les subsides salariaux augmenteraient de 10,5 milliards et atteindraient 24 milliards en 2006. Enfin, les réductions de cotisations personnelles sur bas salaires atteindraient 7,9 milliards à partir de 2001.

F. Salaires

Respect de la norme salariale macroéconomique...

Dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, les interlocuteurs sociaux ont signé en décembre 2000 un Accord interprofessionnel (AIP) fixant notamment la norme de croissance du coût salarial horaire nominal pour les années 2001 - 2002. Contrairement aux normes précédentes, l'AIP propose une fourchette - de 6,4 à 7 pour cent pour les deux années - d'augmentation possible de ce coût salarial. Au delà de la marge d'augmentation déterminée dans le Rapport technique du Conseil central de l'économie (6,4 pour cent), l'AIP demande aux négociateurs aux niveaux sectoriel et de l'entreprise de tenir compte dans leurs négociations de l'impact des dispositions de solidarité¹ de cet AIP, dont le coût macro-économique moyen peut être estimé à une hausse du coût salarial d'environ 0,2 pour cent. Ce coût est à évaluer de secteur à secteur. De plus, les secteurs dont les performances s'avéreraient particulièrement positives sur la base d'une évaluation de leur situation économique au cours des deux années écoulées peuvent envisager de consentir un effort supplémentaire exceptionnel de 0,4 pour cent au maximum du coût salarial horaire. Dans ces secteurs, la hausse globale du coût salarial horaire nominal ne peut en tout cas pas dépasser 7 pour cent au cours de la période 2001-2002.

1. Il s'agit essentiellement du paiement du double pécule de vacances pour l'entièreté de la quatrième semaine (4e et 5e jour) et d'une augmentation de l'intervention patronale dans les frais d'abonnement de transport du personnel (suppression du plafond salarial et intervention de 60 % à partir du 01/04/2001).

Il est difficile d'anticiper le résultat des négociations sectorielles étant donné le degré de liberté qui leur est laissé par l'AIP. Cependant, les perspectives de croissance économique, certaines tensions sur certains segments du marché du travail, ainsi qu'une volonté des syndicats de recueillir en terme de pouvoir d'achat certains fruits de la croissance sont susceptibles de pousser vers le haut de la fourchette les résultats des négociations salariales. L'hypothèse retenue dans ces perspectives est une hausse du coût salarial horaire nominal de 6,8 pour cent dans le secteur privé pour la période 2001-2002. Étant donné les perspectives d'inflation, et tenant compte des réductions programmées de cotisations sociales patronales, les salaires bruts nominaux horaires augmenteraient sur 2 ans de 7,4 pour cent, soit de 4,2 pour cent en termes réels.

Au delà de 2002, on suppose que la norme salariale est respectée à moyen terme, à savoir que le coût salarial nominal horaire en Belgique ne peut globalement croître plus rapidement que la moyenne pondérée des coûts salariaux en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.

TABLEAU 20 - Evolution des coûts salariaux dans le secteur marchand
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981 1990	1991 1995	1996 2000	2001	2002	2003 2006
Salaires bruts nominaux horaires	5,0	4,7	3,0	4,0	3,5	3,7
Taux implicite de cotisations sociales patronales	0,8	0,0	-0,2	-0,6	-0,3	-0,2
Coûts salariaux nominaux horaires	5,8	4,8	2,7	3,5	3,3	3,6
Coûts salariaux réels horaires	1,4	2,4	1,0	2,0	1,5	1,7
Coûts salariaux réels par unité produite	-0,4	0,1	-0,5	-0,7	-1,0	-0,4

...dans le cadre d'une certaine accélération des salaires dans la zone euro

Le contexte de baisse du chômage devrait entraîner une certaine accélération de la croissance des salaires dans toute la zone euro. Le taux de croissance annuel du coût salarial nominal horaire devrait augmenter progressivement, tant en Belgique que chez nos trois principaux partenaires, dans le secteur marchand, jusqu'à un maximum de 3,7 pour cent (2006) à moyen terme. En termes réels, la progression du coût salarial horaire serait limitée à 1,7 pour cent par an, c'est-à-dire en deçà des gains de productivité horaire attendus. Autrement dit, on assisterait à un ralentissement des coûts salariaux réels par unité produite de l'ordre de 0,6 pour cent par an sur l'ensemble de la période de projection, favorable à la compétitivité-prix de nos entreprises.

Ce scénario est cependant entouré d'incertitudes. Sur certains segments du marché de l'emploi, les tensions pourraient conduire à une hausse macroéconomique des salaires plus importante, alimentée par le vieillissement de l'emploi. Une telle éventualité, dont la probabilité n'est pas quantifiable, pourrait également se produire chez nos trois partenaires commerciaux. A l'inverse, l'introduction de la réforme fiscale belge pourrait conduire à limiter les revendications de hausse des salaires bruts¹; ici aussi, une telle éventualité est possible chez nos trois partenaires commerciaux.

Le taux implicite de cotisations patronales de la sécurité sociale enregistrerait une baisse non négligeable en 2001 (-0,6 point de pour cent en un an), et plus lente ensuite (-0,3 point de pour cent en 2002 et -0,2 en moyenne par an entre 2003 et 2006). Ceci s'explique par le développement des mesures existantes et certaines nouvelles mesures de réduction de cotisations patronales décidées par le gouvernement fédéral (cf. section E). Rappelons toutefois que les réductions prévues dans le cadre du passage aux 38 heures hebdomadaires maximum au plus tard le 1er janvier 2003, et celles liées à la réduction collective du temps de travail, n'ont pas été introduites dans ces perspectives.

Les salaires bruts augmentent plus vite que les coûts salariaux

La croissance des salaires bruts sur la période de projection est plus rapide que celle des coûts salariaux (3,7 % par an et 3,5 % respectivement). On suppose que le taux de croissance du coût salarial nominal horaire belge s'aligne sur le taux moyen de nos trois partenaires en lieu et place du taux de salaire brut. Autrement dit, les réductions de cotisations patronales ont une incidence positive sur le salaire brut qui s'explique essentiellement par le maintien d'une croissance économique soutenue et le resserrement sur le marché du travail dû à l'évolution favorable de l'emploi.

En dépit de ce contexte, la compétitivité-prix serait préservée au niveau macroéconomique et l'évolution réelle du coût salarial reste compatible avec les gains de productivité prévus. L'inflation, malgré une remontée progressive à partir de 2002, resterait maîtrisée en deçà de 2 % (1,9 % en 2006).

1. A cet égard, l'AIP précise que "... Les partenaires sociaux s'engagent à examiner, au sein du CCE, quelle serait la meilleure manière de réaliser la maîtrise salariale à l'avenir, compte tenu du niveau et de l'évolution des coûts salariaux dans les pays voisins et éventuellement d'autres paramètres pertinents (par ex. coin salarial, productivité). Cet examen devrait être clôturé à temps, afin qu'il puisse servir d'input pour la concertation interprofessionnelle 2003-2004."



Finances publiques: excédents budgétaires

L'orientation donnée actuellement à la politique budgétaire tranche avec les mesures d'assainissement qui ont marqué l'essentiel des deux décennies précédentes. Ce processus d'assainissement permet à présent d'envisager la mise en oeuvre d'une réforme de l'impôt des personnes physiques, un relèvement de certaines allocations sociales ou l'octroi de hausses salariales aux agents des différents niveaux de pouvoir.

Compte tenu de ces mesures et après avoir atteint un maximum de 7,3 % du PIB en 2001¹, le surplus primaire de l'ensemble des administrations publiques se tasserait de 0,2 % du PIB en moyenne par an, jusqu'à 6,2 % du PIB en 2006. Cependant, la capacité de financement passerait de 0,7 % du PIB en 2001 à 1,3 % en 2006, grâce au recul des charges d'intérêt (0,3 % du PIB en moyenne par an). Déduction faite de la composante conjoncturelle des recettes et dépenses publiques, le solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques, encore négatif en 2000, devient structurellement positif dès 2001 (0,4 % du PIB en 2001).

Les excédents budgétaires sont inégalement répartis entre les sous-secteurs de l'Etat. Sans refinancement des Communautés par la concrétisation des accords dits "du Lambert", les deux composantes de l'entité II seraient en déficit en 2006 (0,3 % du PIB pour les Communautés et Régions, 0,4 % pour les pouvoirs locaux) alors que l'entité I dégagerait un surplus de 2 % du PIB (1,3 % du PIB pouvoir fédéral et 0,7 % pour la sécurité sociale). En cas de refinancement des Communautés, le solde des Communautés et Régions serait nul en 2006 et le surplus du pouvoir fédéral serait limité à 1 % du PIB.

La réduction annuelle de la dette publique atteindrait près de 5 % du PIB, la dette approchant ainsi 80 % du PIB en 2006. Ce désendettement rapide découle du caractère ambitieux des objectifs que le gouvernement s'est fixés en matière de surplus budgétaire, notamment dans le Programme de stabilité, et du respect de ces objectifs dans le cadre de la présente projection.

Parallèlement, le caractère ambitieux des objectifs a pour corollaire que les marges budgétaires disponibles pour réduire les recettes ou augmenter les dépenses davantage que prévu sont pratiquement nulles. En effet, dans le scénario retenu, le respect strict de la trajectoire budgétaire du Programme de stabilité reste conditionné au fait que la croissance économique soit effectivement plus forte que 2,5 % et que le relèvement des objectifs budgétaires conformément à la règle des bonis conjoncturels n'intervienne qu'à partir d'un taux de croissance économique de 2,7 %. En dehors de ces deux conditions, le respect des engagements pris dans le Programme de stabilité pourrait s'avérer malaisé.

1. Dont des recettes ponctuelles pour 0,3 % du PIB (licences UMTS et vente de bâtiments).

A. Evolution globale

1. Perspectives pour l'ensemble des administrations publiques

Après avoir atteint l'équilibre en 2000, les finances publiques dégagent un solde positif jusqu'au terme de la période de projection (tableau 21)¹. La capacité nette de financement des administrations publiques serait de 0,7 % du PIB dès 2001 et atteindrait 1,4 % du PIB en 2006. L'amélioration est donc beaucoup plus lente à partir de 2002 car, après avoir enregistré une hausse de 0,3 % du PIB en 2001, le surplus primaire se tasserait par la suite. Seule la baisse des charges d'intérêt en pour cent du PIB contribue alors à l'augmentation de la capacité de financement.

L'équilibre des finances publiques est atteint dès 2000...

Malgré les mesures de réduction des cotisations sociales, le surplus primaire a sensiblement augmenté l'année passée (de 0,4 % du PIB) grâce à l'impact de la croissance économique sur les recettes fiscales et parafiscales, mais aussi suite au tassement des dépenses primaires dont le taux de croissance réel a été limité à 1,4 %. En outre, les revenus de la propriété ont augmenté de 20 % (suite à la forte hausse des revenus provenant de la Banque nationale), ce qui a partiellement compensé la baisse des autres recettes non fiscales. Combinées au tassement des charges d'intérêt, ces évolutions ont permis à la Belgique d'atteindre l'équilibre des finances publiques de l'ensemble des administrations publiques plus rapidement que prévu.

... et une capacité de financement non négligeable apparaît en 2001

Dans un environnement économique un peu moins porteur qu'en 2000, le solde des finances publiques s'améliore autant en 2001, soit de 0,7 % du PIB, avec la même contribution relative des charges d'intérêt (-0,3 % du PIB) et du surplus primaire (+0,4 % du PIB). Les recettes restent globalement stables en pour cent du PIB grâce à la hausse de certaines recettes non fiscales et non parafiscales (la cession des licences UMTS, le produit escompté des ventes de bâtiments et l'augmentation de l'intervention de l'Union européenne dans les frais de perception des impôts pour son compte représentent un revenu, ponctuel pour l'essentiel, de plus de 30 milliards). Quant aux dépenses primaires, elles diminuent à nouveau sensiblement en pour cent du PIB, même si leur taux de croissance réel se redresse par rapport à l'année précédente suite notamment à l'augmentation des rémunérations et des transferts sociaux. C'est le résultat d'une évolution favorable des termes de l'échange en 2001: le taux de croissance du déflateur du PIB est supérieur à celui des prix intérieurs, ce qui contribue à l'allègement du poids des dépenses par rapport au PIB à prix courants.

1. Bien que la structure des tableaux présentés dans ce chapitre corresponde à celle de notre édition précédente (Perspectives économiques 2000-2005 d'avril 2000), le contenu des recettes et des dépenses est modifié pour tenir compte des concepts définis par l'ICN, en accord avec le schéma élaboré au niveau européen. Les changements portent sur le mode de consolidation des opérations. Les cotisations sociales entre sous-secteurs publics ne sont plus consolidées et les ventes de biens et services sont comptabilisées en recettes et non plus en déduction des achats de biens et services. Si les annexes statistiques jointes à ce document s'alignent intégralement sur la nouvelle présentation de l'ICN, les tableaux présentés ici s'en écartent dans la mesure où ils comptabilisent les ventes de bâtiments et licences en recettes (et non en dépenses de capital négatives) et éliminent les cotisations fictives, tant des recettes que des dépenses (de rémunérations), de manière à se rapprocher davantage des concepts usuels de la comptabilité budgétaire.

Après un statu quo en 2002, la capacité de financement augmente modérément par la suite

C'est à partir de 2002 et jusqu'en 2006 que les effets de la réforme fiscale (cf. section B) se font progressivement sentir, ce qui explique pour une grande partie le tassement des recettes fiscales qui diminuent bon an mal an de 0,3 à 0,4 % du PIB. Mais, compte tenu du recul des dépenses primaires en pour cent du PIB, la réduction du surplus primaire est limitée à environ 0,2 % du PIB par an après 2002. Elle est plus importante en 2002 (0,4 % du PIB) à cause de la chute des recettes non fiscales, contrecoup des revenus ponctuels enregistrés en 2001. Dès lors, en 2002, la baisse des charges d'intérêt ne fait que compenser la diminution du surplus primaire et la capacité de financement reste inchangée par rapport 2001. Par contre, la capacité de financement augmente légèrement dans les années suivantes.

TABLEAU 21 - Compte consolidé des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Solde primaire ^a	6,5	7,0	7,3	6,9	6,7	6,6	6,4	6,2
A. Recettes ^a	48,0	48,0	48,0	47,1	46,7	46,4	46,0	45,5
a. Recettes fiscales	30,9	31,2	31,2	30,8	30,5	30,3	29,9	29,4
b. Cotisations sociales effectives	14,5	14,2	14,0	13,9	13,8	13,7	13,7	13,7
c. Autres recettes (y.c. ventes en capital)	2,6	2,6	2,7	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
B. Dépenses primaires finales	41,5	41,1	40,6	40,2	40,0	39,8	39,6	39,3
a. Dépenses directes	14,5	14,5	14,3	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
- Rémunérations	9,6	9,5	9,4	9,3	9,2	9,1	9,0	8,8
- Consommation intermédiaire et impôts	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3
- Formation brute de capital	1,8	1,9	1,9	1,7	1,7	1,7	1,9	1,9
b. Transferts	27,0	26,6	26,3	26,1	25,9	25,7	25,4	25,2
- Aux ménages et ISBL	23,3	22,9	22,8	22,6	22,4	22,2	22,0	21,8
- Aux entreprises	2,9	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5
- Au reste du monde	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
2. Charges d'intérêt ^a	7,2	6,9	6,6	6,2	5,8	5,5	5,2	4,9
3. Capacité de financement	-0,7	0,0	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2	1,3
Recettes: taux de croissance réel ^{a,b}	2,6	2,5	3,3	1,4	2,0	2,2	1,9	1,7
a. Fiscales	2,6	3,5	3,2	2,0	1,9	2,1	1,5	1,1
b. Cotisations de sécurité sociale	2,6	0,7	2,1	2,2	2,3	2,3	2,6	2,6
c. Autres recettes (y.c. ventes en capital)	3,6	0,8	11,0	-9,0	2,5	2,6	2,6	2,8
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^b	3,1	1,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,3	1,9
a. Dépenses directes	5,5	2,2	2,4	1,8	2,7	2,7	3,2	2,2
b. Transferts	1,9	1,0	2,3	2,5	2,1	2,0	1,8	1,8

a. Non compris les intérêts entre sous-secteurs publics.

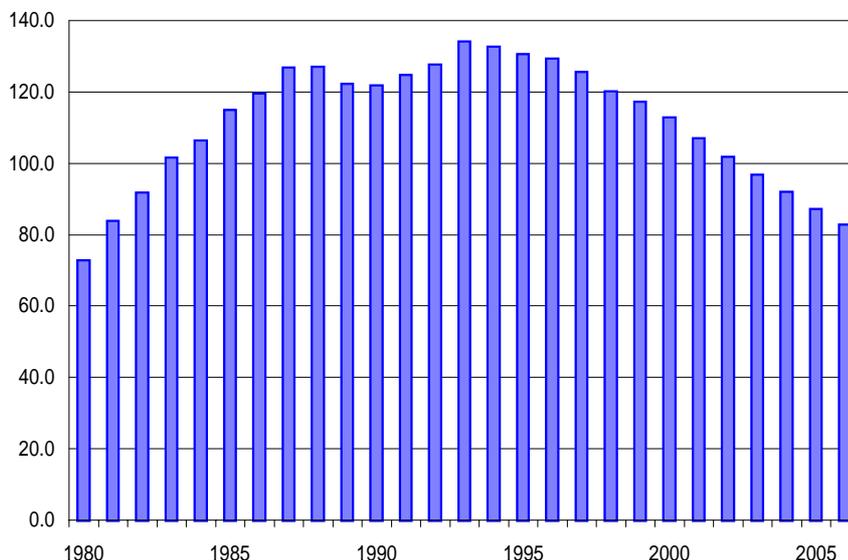
b. Déflateur: indice des prix de détail.

La dette diminue de quelque 5 % du PIB par an...

La conséquence directe de l'apparition de surplus budgétaires est évidemment la réduction de la dette publique, non seulement en pour cent du PIB, mais également en termes nominaux.

Le graphique 12 reprend l'évolution de la dette¹ depuis 1980. Le niveau maximum a été atteint en 1993, année de mise en route des premiers plans de convergence dans le cadre de la construction de l'Union monétaire européenne, mais aussi année de creux conjoncturel. Depuis lors, la dette n'a cessé de diminuer en pour cent du PIB et le rythme de réduction serait encore plus élevé à moyen terme (baisse de 4,8 % du PIB en moyenne annuelle à partir de 2002, au lieu de 3 % du PIB entre 1993 et 2001). La dette atteindrait un niveau voisin de 80 % du PIB en 2006.

GRAPHIQUE 12 -La dette des administrations publiques
(en pour cent du PIB)



... et les recettes potentielles du fonds de vieillissement atteignent 6,6 % du PIB en 2006

Le "projet de loi portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un fonds de vieillissement" prévoit que les recettes de ce fonds pourront être constituées de recettes non fiscales, d'excédents de la sécurité sociale, le cas échéant de surplus budgétaires, et des produits des placements des réserves du fonds. Le projet de loi ne prévoit pas de mécanisme automatique d'affectation des surplus budgétaires au fonds.

Par ailleurs, lors du contrôle budgétaire 2001, le gouvernement a confirmé sa volonté de destiner au fonds de vieillissement le produit de la vente des licences UMTS (18,2 milliards de francs) et la plus-value réalisée par la Banque nationale par l'apport d'une partie de l'encaisse or dans la Banque centrale européenne (7,1 milliards de francs).

1. Somme des dettes des quatre sous-secteurs des administrations publiques, sans consolidation. Il ne s'agit donc pas de la dette au sens "Maastricht", notamment parce que les titres de la dette publique détenus par les administrations publiques n'en sont pas déduits. En 2000, la BNB estime la dette au sens Maastricht à 111,5 % du PIB (au lieu de 112,9 %).

Le tableau 22 présente les montants qui, au maximum, pourraient être affectés au fonds, dont les surplus budgétaires de la sécurité sociale et du pouvoir fédéral. Dans les hypothèses de la présente projection, les réserves du fonds atteindraient 6,6 % du PIB en 2006.

TABLEAU 22 - Recettes potentielles du fonds de vieillissement
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Licences UMTS et plus-values sur or	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Surplus budgétaires de la sécurité sociale ^a	0,1	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Surplus budgétaires du pouvoir fédéral ^b	0,0	0,1	0,4	0,9	1,1	1,3
Produits des placements du fonds	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
Total	0,3	0,5	0,8	1,4	1,8	2,2
Réserves maximales du fonds de vieillissement	0,3	0,8	1,6	2,9	4,6	6,6

a. Concept budgétaire, obtenu par consolidation des comptes des régimes des salariés et des indépendants.

b. Concept SEC.

2. Synthèse des évolutions par sous-secteur des administrations publiques

A partir de 2002, l'évolution des finances publiques par sous-secteur dépendra, d'une part, de la concrétisation du "projet de loi spéciale portant refinancement des Communautés et extension des compétences fiscales des Régions", autrement dit du vote par le Parlement des décisions prises par le gouvernement au cours des "accords du Lambermont" et, d'autre part, de l'usage que feront les Communautés et les Régions des suppléments de moyens et d'autonomie fiscale qui leurs seraient octroyés.

En supposant qu'aucune Région n'utilise la possibilité d'augmenter ou de réduire ses impôts, le volet "extension des compétences fiscales des Régions" de la loi spéciale n'aurait pas d'impact sur les soldes budgétaires globaux et par sous-secteur: il induirait seulement un glissement comptable entre impôts propres et recettes fiscales transférées. Par contre, le volet "refinancement des Communautés" induirait une détérioration du solde des finances du pouvoir fédéral au bénéfice de celui des Communautés.

Avec les paramètres macroéconomiques de cette projection (taux de croissance du revenu national brut à prix constants et de l'indice des prix de détail), le supplément de part de TVA transféré aux deux Communautés passerait de 8 milliards en 2000 à 41,2 milliards en 2006, soit 119,4 milliards en 5 ans.

TABLEAU 23 - Impact du refinancement des Communautés
(*'+' pour les Communautés et Région = '-' pour le pouvoir fédéral*)

	2002	2003	2004	2005	2006	Cumulé
Impact en milliards de francs						
1. Supplément de part de TVA transférée	8,0	14,1	20,4	35,7	41,2	119,5
2. Effets induits sur les charges d'intérêt		-0,4	-1,2	-2,5	-4,7	-8,8
3. Effet total sur la capacité de financement (1-2)	8,0	14,5	21,6	38,2	45,9	128,3
4. Variation de la dette	-8,0	-22,5	-44,1	-82,4	-128,3	
Impact en pour cent du PIB						
1. Supplément de part de TVA transférée	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	1,0
2. Effets induits sur les charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
3. Effet total sur la capacité de financement (1-2)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	1,0
4. Variation de la dette	-0,1	-0,2	-0,4	-0,7	-1,0	

Compte tenu des effets induits sur les charges d'intérêt (8,8 milliards en 5 ans), l'impact total du refinancement des Communautés se traduirait par une hausse de la dette du pouvoir fédéral de 128 milliards ou 1 % du PIB en 2006, et par une baisse équivalente de la dette des Communautés et Régions.

Dans ce chapitre, les tableaux d'analyse sont centrés sur la projection sans refinancement des Communautés. Pour obtenir les évolutions détaillées en cas d'application des accords du Lambermont, il y lieu, le cas échéant, de retirer (ajouter) les montants du tableau 23, aux recettes et aux soldes du pouvoir fédéral (des Communautés et Régions).

Le tableau 24 décompose le solde primaire de l'ensemble des administrations publiques par sous-secteur. Il montre également la contribution de chacun d'eux à l'évolution des recettes et des dépenses publiques totales, à l'exclusion donc des transferts de revenus entre sous-secteurs autres que les recettes affectées. L'analyse de ces transferts internes, indispensable pour une totale compréhension de l'évolution du solde primaire par sous-secteur, sera détaillée dans les sections C à F consacrées spécifiquement à chacun d'entre eux.

Pour identifier les grandes tendances à moyen terme par sous-secteur, le tableau 24 présente les évolutions des quatre dernières années de projection (2003 à 2006) et les met en parallèle avec celles des quatre dernières années observées dans les comptes nationaux. Jusqu'à 2002, les évolutions des recettes externes et dépenses finales par sous-secteur sont en effet "perturbées" par des glissements associés à diverses mesures¹ ou par des décalages ponctuels dans le rythme des transferts de recettes affectées.

1. Comme, par exemple une chute du financement alternatif de la sécurité sociale parallèlement à la reprise de sa dette par le pouvoir fédéral ou le glissement de certaines rémunérations du pouvoir fédéral vers les pouvoirs locaux dans le cadre de la réforme des polices.

TABLEAU 24 - Solde primaire, recettes externes et dépenses primaires finales par sous-secteur
(1) Sans refinancement des Communautés; (2) avec refinancement des Communautés

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	1995-1999	2006-2002	
	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		(1)	(2)
Solde primaire en pour cent du PIB									Variation en 4 ans		
Total des administrations	6,5	7,0	7,3	6,9	6,7	6,6	6,4	6,2	1,6	-0,6	-0,6
a. Pouvoir fédéral	4,8	5,9	5,3	5,8	5,8	6,0	5,9	5,9	0,2	0,1	-0,2
b. Sécurité sociale ^a	0,7	0,5	0,7	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,2	0,2
c. Communautés et Régions ^a	0,6	0,4	0,8	0,2	0,2	0,0	0,0	-0,1	1,0	-0,4	-0,1
d. Pouvoirs locaux ^a	0,4	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,0	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5
Recettes externes: taux de croissance réel ^b									Variation annuelle moyenne		
Total des administrations	2,6	2,5	3,3	1,4	2,0	2,2	1,9	1,7	3,0	1,9	1,9
a. Pouvoir fédéral	-0,6	7,5	2,1	1,1	1,7	2,4	1,3	0,7	2,2	1,5	1,1
b. Sécurité sociale	3,9	0,8	1,1	4,6	2,5	2,5	2,8	2,8	3,0	2,7	2,7
c. Communautés et Régions	4,6	-1,2	7,2	-1,4	1,9	1,6	1,6	1,5	4,1	1,7	2,2
d. Pouvoirs locaux	6,7	-1,1	7,2	-1,8	2,1	1,8	1,5	1,6	3,0	1,7	1,7
Dépenses primaires finales: taux de croissance réel ^b											
Total des administrations	3,1	1,4	2,4	2,3	2,3	2,2	2,3	1,9	2,1	2,2	2,2
a. Pouvoir fédéral	2,9	0,1	-2,0	0,8	1,1	0,7	1,0	0,4	2,4	0,8	0,8
b. Sécurité sociale	2,1	1,0	2,9	2,6	2,3	2,1	2,0	1,9	1,5	2,1	2,1
c. Communautés et Régions	3,2	1,9	4,4	3,4	3,1	3,1	2,5	2,6	2,6	2,8	2,8
d. Pouvoirs locaux	6,3	4,0	3,0	1,2	2,6	3,2	4,6	2,8	3,0	3,3	3,3

a. Non compris les intérêts sur la dette du pouvoir fédéral.

b. Déflateur: indice des prix de détail.

Sans refinancement des Communautés, la détérioration du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques à moyen terme est localisée dans les Communautés et Régions et dans les pouvoirs locaux. Par contre, la sécurité sociale et le pouvoir fédéral voient leur surplus primaire s'améliorer légèrement. En cas de refinancement des Communautés -colonne (2) du tableau 24-, seul le surplus primaire de la sécurité sociale aurait encore une évolution positive. Dans ce cas, le solde primaire des Communautés et Régions serait positif tout au long de la période de projection, mais il se détériorerait encore de 0,1 % du PIB entre 2002 et 2006.

Le taux de croissance des revenus des sous-secteurs se tasse par rapport à la période 1995-1999, y compris mais dans une moindre mesure, ceux de la sécurité sociale dont les recettes sont moins freinées par les mesures de réduction de cotisations au delà de 2001. Pour le pouvoir fédéral et les pouvoirs locaux, cela résulte en grande partie de la réforme fiscale. Quant aux Communautés et Régions, c'est la conséquence du changement de mécanisme de financement intervenu en 2000 en application des lois de 1989 et 1993. Le nouveau projet de refinancement des Communautés redresse le taux de croissance des recettes des entités fédérées, mais sans lui permettre de rejoindre celui des années antérieures à 2000.

Le taux de croissance réel des dépenses primaires qui ressort de cette projection est de 2,2 % en moyenne annuelle pour l'ensemble des administrations (1,7 % pour l'entité I, 3 % pour l'entité II), soit une croissance à peu près identique à celle des années 1995 à 1999. Il découle d'une croissance soutenue des dépenses de sécurité sociale (cf. section D), mais aussi d'une forte hausse des dépenses de l'entité II, particulièrement des Communautés et Régions¹. Pour le pouvoir fédéral, par contre, le taux de croissance moyen des dépenses primaires finales serait limité à 0,8 % par an, ce qui paraît faible par rapport à l'évolution des années 1995 à 1999. Rappelons cependant qu'à l'époque, les dépenses finales du pouvoir fédéral avaient été affectées par de nombreuses dépenses ponctuelles (remboursement anticipé d'une dette envers la SNCI ou indemnités liées à la crise de la dioxine, par exemple).

3. Solde structurel et marges budgétaires

Un surplus budgétaire structurel apparaît en 2001...

Le solde budgétaire de l'Etat comporte une part cyclique dès lors que la conjoncture écarte le niveau du PIB de son niveau tendanciel. Le tableau 25 présente l'évolution de l'output gap, à savoir l'écart en pour cent entre le PIB et son niveau tendanciel², ainsi que la composante conjoncturelle du solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques³.

En 2000, le taux de la croissance économique est suffisamment supérieur à sa tendance pour ramener l'output gap à une valeur positive, après 7 années de valeurs négatives. La conjoncture contribue alors à alléger le déficit public de 0,3 % du PIB. Le déficit structurel s'établit à 0,2 % du PIB, inchangé par rapport à 1999.

Un surplus structurel de 0,4 % du PIB apparaît en 2001, la conjoncture contribuant pour une petite moitié au solde budgétaire total. A moyen terme, la composante conjoncturelle du surplus budgétaire tend à s'annuler, suivant en cela l'évolution de l'output gap. Ceci découle du caractère tendanciel de la projection macroéconomique, et notamment de la faible cyclicité des hypothèses d'environnement international.

-
1. Pour les pouvoirs locaux, la comparaison du taux de croissance moyen de 2002 à 2006 à celui des années 1995 à 1999 est biaisée car les années retenues ne sont pas équivalentes en terme de "cycle électoral". Si on élimine les investissements des pouvoirs locaux de la comparaison, la croissance moyenne de leurs dépenses primaires finales est de 2,1 % de 2002 à 2006, pour 2,6 % de 1995 à 1999.
 2. Le PIB tendanciel est calculé par moyenne mobile pondérée (filtre "Hodrick-Prescott"). L'output gap est positif (négatif) lorsque le niveau du PIB est supérieur (inférieur) à son niveau tendanciel.
 3. La méthode retenue est celle proposée par la Commission européenne (cf. "Budgetary indicators: the cyclically adjusted budget balance" in *European Economy*, n°3, 2000), avec des paramètres propres à la Belgique.

TABLEAU 25 - Output gap et solde budgétaire structurel

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de la croissance économique et output gap (pour cent)								
- Taux de croissance réel du PIB dans la projection	2,7	3,9	2,8	2,9	2,7	2,6	2,8	2,6
- Taux de croissance réel du PIB tendanciel	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
- Output gap	-0,7	0,4	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2	0,0
Solde budgétaire structurel (pour cent du PIB)								
- Capacité de financement dans la projection	-0,7	0,0	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2	1,3
- Composante conjoncturelle des recettes	-0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
- Composante conjoncturelle des dépenses	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0
- Composante conjoncturelle du solde budgétaire	-0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0
- Solde budgétaire structurel	-0,2	-0,2	0,4	0,3	0,6	1,0	1,1	1,3

... mais les marges de manœuvre budgétaires sont largement consommées

La Belgique a déposé en décembre 2000 son nouveau Programme de stabilité 2001-2005 qui établit un calendrier normatif d'évolution du solde budgétaire. Ces objectifs sont relevés par rapport à ceux du Programme 2000-2003 déposé l'année précédente. Les bonnes réalisations budgétaires de 1999 et 2000 permettent en effet de prendre de l'avance sur le calendrier prévu fin 1999. Par ailleurs, les futures augmentations de dépenses et baisses de recettes décidées récemment sont supposées être compatibles avec les objectifs du nouveau Programme de stabilité.

Le tableau 26 reprend les objectifs budgétaires du Programme de stabilité: pour l'ensemble des administrations publiques, la capacité de financement passerait de 0,2 % du PIB en 2001 à 0,7 % en 2005 (hors le produit des licences UMTS en 2001). Ces objectifs sont calculés par le gouvernement sur la base d'un taux de croissance économique de 2,5 % l'an.

En cas de croissance économique supérieure à 2,5 %, le gouvernement entend affecter au désendettement une partie du surcroît de surplus primaire qui en découlerait, c'est-à-dire ne pas l'inclure dans les marges budgétaires qui seraient disponibles pour davantage accroître les dépenses ou diminuer les recettes (règle des bonis conjoncturels). Cette stratégie assure le jeu des stabilisateurs économiques et évite de rendre la politique budgétaire pro-cyclique. En outre, elle rend possible une accélération du désendettement en période de haute conjoncture.

La règle des bonis conjoncturels, telle qu'exprimée par le gouvernement dans le Programme de stabilité, laisse place à une certaine marge d'appréciation: "(...) en cas de croissance supérieure [à 2,5 %], la marge supplémentaire est utilisée prioritairement à l'amélioration du solde budgétaire. La partie de la croissance au-delà de 2,7 % sera en tout état de cause, utilisée pour accélérer la réduction de l'endettement".

Au tableau 26, les bonis conjoncturels réservés au désendettement comprennent le surcroît de surplus primaire qui découle d'un taux de croissance économique supérieur à 2,7 % (calculé selon la méthode du Conseil supérieur des finances¹) ainsi que le produit des licences UMTS en 2001. Ces bonis s'établissent à 0,2 % du PIB en 2001, puis restent constants sur l'ensemble de la période de projection, la croissance économique étant proche de 2,7 %.

Ces bonis doivent être ajoutés aux objectifs budgétaires qui, pour rappel, tiennent compte d'un taux de croissance économique de 2,5 % par an. Les objectifs ainsi corrigés conformément à la règle des bonis conjoncturels passeraient de 0,4 % du PIB en 2001 à 0,9 % en 2005 pour l'ensemble des administrations publiques.

Les marges budgétaires disponibles sont données par différence entre la capacité de financement qui ressort de la projection et les objectifs corrigés. Elles sont de l'ordre de 0,3 % du PIB sur l'ensemble de la période 2001 à 2005 et la Belgique respecte donc ses engagements du Programme de stabilité.

TABLEAU 26 - Marges budgétaires
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005
1. Capacité de financement objectif (Programme de stabilité)	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7
2. Bonis conjoncturels réservés au désendettement ^a , y.c. licences UMTS	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
3. Capacité de financement objectif corrigée (1 + 2)	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9
4. Capacité de financement dans la projection	0,7	0,7	0,9	1,1	1,2
5. Marges budgétaires disponibles (4 - 3)	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3
5.1. Bonis conjoncturels non réservés au désendettement ^b	0,1	0,3	0,4	0,5	0,7
5.2. Marges hors tous bonis conjoncturels (5 - 5.1)	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,3

- a. Surcroît de surplus primaire découlant d'un taux de croissance économique supérieur à 2,7 % et produit des licences UMTS en 2001.
 b. Surcroît de surplus primaire découlant d'un taux de croissance économique supérieur à 2,5 mais plafonné à 2,7 %.

Le tableau 26 fait apparaître, en tant que composante des marges budgétaires disponibles, le surcroît de surplus primaire qui découle d'un taux de croissance économique supérieur à 2,5 % mais plafonné à 2,7 %. Cette partie des bonis conjoncturels non strictement réservée au désendettement passe de 0,1 % du PIB en 2001 à 0,7 % en 2005. A partir de 2002, elle est donc supérieure aux marges budgétaires disponibles totales. Il s'ensuit que les marges budgétaires seraient négatives si les bonis conjoncturels réservés au désendettement avaient été strictement définis par rapport à un taux de croissance économique de 2,5 %, et non de 2,7 % (dernière ligne du tableau 26).

1. Au sens du Conseil supérieur des finances (section "besoins de financement des pouvoirs publics", rapport annuel 2000), les bonis conjoncturels sont calculés sur base d'un coefficient de sensibilité du taux de surplus primaire au taux de croissance économique (+0,65 % du PIB pour +1 point de croissance).

Dans le scénario retenu, le respect strict de la trajectoire budgétaire du Programme de stabilité reste donc conditionné au fait que la croissance économique soit effectivement plus forte que 2,5 % et que le relèvement des objectifs budgétaires conformément à la règle des bonis conjoncturels n'intervienne qu'à partir d'un taux de croissance économique de 2,7 %. En dehors de ces deux conditions, le respect des engagements pris dans le Programme de stabilité pourrait s'avérer malaisé.

B. Recettes fiscales

Pression fiscale totale

En 2000, la pression fiscale s'établit à 32,2 % du PIB contre 31,9 % en 1999 (tableau 27). Cette hausse résulte d'une augmentation des impôts sur le revenu des ménages et, dans une moindre mesure, d'une hausse de l'impôt des sociétés, de la TVA et des impôts en capital.

TABLEAU 27 - Prélèvements fiscaux par catégories
(en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Impôts sur le revenu	17,2	17,5	17,6	17,5	17,3	17,2	16,9	16,5
- Impôt sur le revenu des ménages hors précompte mobilier	12,3	12,6	12,7	12,5	12,3	12,3	12,0	11,7
- Précompte mobilier libératoire des ménages	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
- Impôt sur le revenu des sociétés	3,3	3,4	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
- Autres impôts sur le revenu	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
2. Impôts sur les produits	12,2	12,3	12,0	11,9	11,8	11,8	11,8	11,8
- TVA	7,3	7,4	7,3	7,2	7,3	7,3	7,3	7,3
- Accises	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1
- Droits de douane	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
- Autres impôts sur les produits	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7
3. Impôts sur la production	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8
- Précompte immobilier et additionnels	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0
- Autres impôts sur la production	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
4. Impôts en capital	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total des prélèvements fiscaux consolidés	31,9	32,2	32,1	31,8	31,5	31,3	30,9	30,5
pm: cotisations sociales légales consolidées hors fictives	13,5	13,2	13,0	12,9	12,8	12,7	12,7	12,7
pm: total des prélèvements obligatoires	45,3	45,4	45,1	44,6	44,2	44,0	43,6	43,2

La part des recettes fiscales dans le PIB reste presque inchangée en 2001 (32,1 %), puis entame une dérive continue: en 5 ans, la pression fiscale totale recule de 1,7 % du PIB, la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages constituant les deux tiers de ce recul. La baisse du total des prélèvements obligatoires (fiscalité et parafiscalité), de 45,4 % du PIB en 2000 à 43,2 % du PIB en 2006, est encore plus marquée, du fait de la réduction des cotisations sociales dans les premières années de la projection.

Mesures en matière d'impôt des personnes physiques

La réforme annoncée de l'impôt des personnes physiques devrait progressivement entrer en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2002. L'entière de la réforme devrait être mise en oeuvre pour l'exercice d'imposition 2005 (revenus de 2004), mais le budget de l'Etat ne devrait en supporter le coût intégral qu'en 2006.

En régime de croisière, la réforme représenterait 1,3 % du PIB, auquel s'ajoute son impact sur les additionnels des pouvoirs locaux et l'impact de la suppression de la contribution complémentaire de crise (0,3 % du PIB). Enfin, il a été tenu compte d'une réduction d'impôt octroyée aux contribuables de la Région flamande à partir de l'exercice d'imposition 2001. Au total, les allègements d'impôts représenteraient 1,8 % du PIB.

TABLEAU 28 - Mesures en matière d'impôt des personnes physiques
(incidences totales ex ante, en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Par exercice d'imposition et pour l'année des revenus	0,0	0,2	0,4	0,8	1,2	1,8	1,8	1,8
- Réforme fiscale	0,0	0,0	0,1	0,4	0,8	1,3	1,3	1,3
- Additionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
- Suppression de la CCC	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
- Réduction Région flamande	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Coût budgétaire	0,0	0,0	0,2	0,5	0,8	1,0	1,3	1,8
- Réforme fiscale	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,5	0,9	1,3
- Additionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
- Suppression de la CCC	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
- Réduction Région flamande	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Ces allègements d'impôt ont pour conséquence directe un relèvement du revenu disponible des ménages, qui entraîne une succession d'effets macroéconomiques positifs: relèvement de la consommation, de la production, des investissements et de l'emploi, renforçant la hausse initiale des revenus et alimentant ainsi un effet multiplicateur. L'ampleur de cet effet multiplicateur est néanmoins assez faible, en raison d'une hausse de l'épargne, des effets de retour sur les finances publiques et, surtout, des fuites à l'importation.

Les effets de retour sur les finances publiques sont estimés à 20 % du coût initial des baisses d'impôt. Ils découlent essentiellement de meilleures rentrées d'impôts indirects, de cotisations sociales, d'impôt des sociétés et d'un tassement des allocations de chômage. Au total, le coût net pour les finances publiques ne représenterait plus que 80 % du coût initial, soit 1,4 à 1,5 % du PIB^a.

a. Pour plus d'informations, voir Saintrain M., La réforme de l'impôt des personnes physiques - effets macroéconomiques, budgétaires et sur la pression fiscale, Bureau fédéral du Plan, working paper 01-01, janvier 2001.

Impôts sur le revenu des ménages hors précomptes mobiliers

L'impôt sur le revenu des ménages progresse de 0,3 % du PIB en 2000. Cette hausse¹, entièrement localisée en précompte professionnel, découle de la forte progression de l'emploi, des taux de salaires et de l'accélération de l'inflation². Des phénomènes ponctuels entraînant un tassement de la recette ont eu une incidence plus mineure (le retard dans les enrôlements en 2000, rattrapé en 2001, ou l'adaptation des barèmes du précompte professionnel en juin et en octobre qui conduira à réduire les rôles nets à partir de 2001).

A partir de 2001, différentes mesures influencent négativement la recette de l'impôt sur le revenu des ménages, essentiellement la réforme de l'impôt des personnes physiques (dont les coûts budgétaires apparaissent en 2002 et s'accroissent jusqu'en 2006), ses effets sur les additionnels locaux, la suppression de la contribution complémentaire de crise (adaptation du précompte professionnel début 2001, 2002 et 2003) et, dans une moindre mesure, la réduction d'impôt octroyée aux contribuables de la Région flamande³ (à partir de l'exercice d'imposition 2001).

Par ailleurs, la recette de l'impôt sur le revenu des ménages est influencée par l'évolution de l'assiette d'imposition et la progressivité de l'impôt, qui compensent partiellement les facteurs de baisse. L'indexation intégrale des barèmes fiscaux n'empêche pas la composante réelle de la croissance du revenu imposable moyen de subir les pleins effets de la progressivité. Or, la croissance réelle du revenu imposable par tête est positive malgré la persistance d'une certaine contrainte sur l'évolution des salaires. De plus, l'assiette d'imposition se maintient en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période, soutenue par la hausse de l'emploi.

Par conséquent, la recette de l'impôt sur le revenu des ménages passe de 12,7 % du PIB en 2001 à 11,7 % en 2006, soit un recul moyen de 0,2 % du PIB par an ou 1,1 % du PIB en 5 ans. L'on peut calculer qu'en l'absence des mesures d'allègement susmentionnées, l'impôt sur le revenu des ménages aurait été plus élevé d'environ 1,7 % du PIB en 2006. Les effets de la progressivité contribuent donc à une augmentation de la recette d'environ 0,1 % du PIB par an en moyenne.

Coin salarial dans le secteur des entreprises

Le tableau 29 présente l'impact de la baisse de l'impôt des personnes physiques sur le coin salarial (écart entre le coût salarial et le revenu salarial disponible). L'impôt sur les salaires⁴ passe de 18,6 % du salaire-coût en 2000 à 17,3 % en 2004, première année pour laquelle les revenus imposables bénéficient de l'intégralité de la réforme fiscale. Cette réduction de 1,4 point résulte d'une baisse de 1,6 point due à la réduction du taux moyen de l'impôt, entamée par une hausse de 0,2 point imputable à l'augmentation des salaires bruts en pour cent du coût salarial, du fait des allègements de charges sociales patronales.

1. En partie due à des facteurs comptables qui ont réduit la recette enregistrée en 1999.
2. Les barèmes fiscaux sont indexés sur base de l'évolution des prix de détail de l'année précédente, en l'occurrence moins rapide en 1999 qu'en 2000.
3. Décret de la Région flamande du 22/12/2000 (MB. du 24/12/2000).
4. Il s'agit ici de l'impôt par exercice d'imposition et pour l'année des revenus, et non de l'impôt au sens des comptes nationaux.

TABLEAU 29 - Coin salarial dans le secteur des entreprises
 (en pour cent du coût salarial)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Coût salarial	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2. Cotisations patronales légales hors fictives	19,6	19,0	18,7	18,4	18,3	18,1	18,1	18,1
3. Cotisations patronales fictives	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4
4. Cotisations patronales extra-légales	3,7	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6
5. Salaires bruts (1-2-3-4)	74,5	75,2	75,5	75,6	75,8	75,9	75,9	75,9
6. Cotisations personnelles légales	8,4	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3
7. Impôt	18,4	18,6	18,5	18,3	17,8	17,3	17,4	17,6
8. Revenu disponible y.c. cotisations personnelles libres (5-6-7)	47,8	48,2	48,6	49,0	49,6	50,3	50,1	50,0
9. Coin salarial (1-8)	52,2	51,8	51,4	51,0	50,4	49,7	49,9	50,0
pm: coin hors cotisations patronales extra-légales (9-4)	48,5	48,2	47,7	47,3	46,7	46,0	46,2	46,4

Au total, le coin salarial baisse de 51,8 % du coût salarial en 2000 à 49,7 % en 2004. Après 2004, c'est-à-dire une fois la réforme fiscale entièrement en place, le coin salarial retrouve une tendance haussière attribuable à la progressivité de l'impôt.

Impôt sur le revenu des sociétés

L'impôt sur le revenu des sociétés (tableau 27) s'établit à 3,4 % du PIB en 2000, soit une augmentation de 0,1 % du PIB par rapport à 1999. Cette progression est en partie imputable à des facteurs non récurrents qui ont pu grever les perspectives de profits en 1999¹. La relative stabilité de la recette en 1999 et 2000 contraste avec les six années précédentes qui ont été marquées par une croissance exceptionnelle, résultant de la progression du revenu des sociétés dans le PIB et de mesures d'élargissement de l'assiette imposable.

A moyen terme, l'évolution de l'impôt des sociétés résulte de la stabilité de son taux implicite à politique inchangée² ainsi que de l'évolution de l'assiette, en légère progression dans le PIB jusqu'en 2003. En 2006, l'impôt des sociétés représente 3,5 % du PIB.

Précompte mobilier des ménages et autres impôts sur le revenu

Les recettes du précompte mobilier des ménages reculent de 0,1 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection, pour atteindre un niveau de 0,5 % du PIB en 2006. Ce faible tassement, malgré la légère hausse des taux d'intérêt jusqu'en 2004, résulte de la progression relative des actifs financiers dont les revenus échappent au précompte. Il n'est pas tenu compte ici d'une hausse de la taxation de l'épargne des non-résidents, l'approbation d'une directive européenne en la matière restant incertaine à l'horizon de la projection.

Les autres impôts sur le revenu comprennent notamment la cotisation spéciale de sécurité sociale et la taxe de circulation à charge des ménages. Ces impôts restent stables durant la période sous revue (0,9 % du PIB).

1. Prise en compte de moins-values, crise de la dioxine.
2. Il n'a pas été tenu compte d'une suppression de certains régimes dérogatoires visés par le code de conduite européen, qui pourrait être envisagée dans le cadre de la réforme de l'impôt des sociétés en cours de discussion.

TVA, accises et autres impôts sur les produits

La hausse de 0,1 % du PIB des recettes de TVA en 2000 est principalement attribuable au dynamisme de la consommation privée, à l'évolution de sa structure et à l'effet de levier des exportations sur la croissance des perceptions brutes¹. En 2001, les recettes de TVA retrouvent leur part de 1999 dans le PIB, puis restent stables à 7,3 % du PIB jusqu'à la fin de la période de projection.

Par contre, les recettes d'accises s'érodent durant la période sous revue: en l'absence d'indexation des droits, elles évoluent en fonction des assiettes en volume. De 2,6 % du PIB en 1999, les recettes d'accises passent à 2,1 % du PIB en 2006.

Les droits de douane (0,5 % du PIB en 2000) progressent de 0,1 % du PIB en 6 ans. Cette évolution résulte d'une stabilité des droits et d'une légère progression des importations en pour cent du PIB. Les autres impôts sur les produits (1,8 % du PIB), notamment les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, les taxes sur les primes d'assurance et les taxes sur les eaux, restent pratiquement constants dans le PIB.

Impôt immobilier et autres impôts

Les précomptes immobiliers et leurs additionnels représentent 1,2 % du PIB en 2000. Ils se tassent à moyen terme en raison de la faible dynamique de l'assiette immobilière et de l'hypothèse de quasi-stabilité des taux. Les autres impôts sur la production, qui comprennent notamment la taxe de circulation à charge des entreprises et divers impôts régionaux, communautaires et locaux, restent stables (0,8 % du PIB), tout comme les impôts en capital (0,4 % du PIB) constitués essentiellement des droits de succession.

Impôts par sous-secteur des administrations publiques

Le tableau 30 présente les impôts propres des différents sous-secteurs des administrations publiques ainsi que les impôts transférés par le pouvoir fédéral à d'autres sous-secteurs de l'Etat, conformément aux définitions retenues en comptabilité nationale. Ce tableau ne prend pas en compte le projet d'extension des compétences fiscales des Régions, ni le projet de refinancement des Communautés.

En 2000, le pouvoir fédéral transfère des impôts aux Communautés et Régions à concurrence de 9,4 % du PIB (impôt des personnes physiques et TVA), à la sécurité sociale pour 1,6 % du PIB (cotisation spéciale de sécurité sociale perçue par rôle et, surtout, pourcentage des recettes de TVA transféré au titre du financement alternatif) et un très faible montant aux pouvoirs locaux.

1. Le gonflement des restitutions n'intervenant qu'avec un certain retard.

TABEAU 30 - Impôts par sous-secteurs des administrations publiques, sans refinancement des Communautés et sans extension des compétences fiscales des Régions
(en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pouvoir fédéral	15,6	16,3	15,9	15,8	15,6	15,6	15,4	15,1
- Impôts avant transferts à d'autres niveaux de pouvoirs	26,9	27,3	27,1	27,0	26,7	26,6	26,2	25,8
- Impôts transférés à d'autres sous-secteurs de l'État	-11,3	-11,0	-11,3	-11,2	-11,1	-10,9	-10,8	-10,7
Communautés et régions	11,0	10,6	11,0	10,5	10,4	10,3	10,1	10,0
- Impôts propres	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	9,8	9,4	9,8	9,3	9,2	9,1	9,0	8,9
Administrations locales	2,3	2,2	2,3	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
- Impôts propres	2,3	2,1	2,3	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Administrations de sécurité sociale	2,1	2,2	2,0	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4
- Impôts propres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	1,5	1,6	1,4	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Union européenne	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Total des impôts	31,9	32,2	32,1	31,8	31,5	31,3	30,9	30,5

En 2001, les transferts de recettes fiscales aux Communautés et Régions augmentent de 0,4 % du PIB, après une baisse équivalente en 2000. En effet, en application de la loi de financement de 1989, le calcul provisoire des montants transférés est basé sur les paramètres macroéconomiques de l'année précédente. En 2000, ceci a conduit à une sous-estimation importante des montants définitivement dus aux entités fédérées en fonction des paramètres observés de l'année courante. Or, ceux-ci (inflation, croissance économique) sont nettement plus élevés en 2000 qu'en 1999. La forte hausse des impôts transférés aux Communautés et Régions en 2001 résulte donc de la compensation des trop faibles moyens transférés en 2000¹. Par contre, en 2001, les transferts à la sécurité sociale diminuent de 0,2 % du PIB, en compensation partielle de la reprise de la dette de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral (cf. sections C et D). Ces évolutions de sens contraire limitent le tassement des recettes du pouvoir fédéral à 0,3 % du PIB.

A moyen terme, le pouvoir fédéral reste le principal bénéficiaire des impôts, bien que sa part dans le total tende à reculer légèrement (de 50,6 % du total des impôts en 2000 à 49,5 % en 2006), et ce malgré le tassement des recettes transférées aux Communautés et Régions. En effet, le pouvoir fédéral subit le coût budgétaire de la réforme de l'impôt des personnes physiques², dont les effets sont sans influence sur les parts transférées aux entités fédérées.

1. Pour éviter les fluctuations causées par cette règle, le nouveau projet de loi prévoit qu'à l'avenir, les paramètres "temporaires" retenus pour l'estimation des moyens à transférer aux Communautés et Régions correspondront aux prévisions du budget économique pour les années concernées plutôt qu'aux observations de l'année antérieure.
2. De même que les pouvoirs locaux, en l'absence d'un relèvement des taux d'additionnels.

C. Pouvoir fédéral

Après une détérioration en 2001 (le besoin net de financement passe de 0,5 % du PIB en 2000 à 0,8 % en 2001), les finances du pouvoir fédéral sont en équilibre en 2002 puis dégagent une capacité de financement par la suite. Celle-ci augmente chaque année pour atteindre 1,3 % du PIB en 2006 sans refinancement des Communautés ou 1 % en cas de refinancement des Communautés.

En 2000, le déficit du pouvoir fédéral s'est considérablement réduit (de plus d'1 % du PIB) suite à la conjonction de plusieurs facteurs. Le pouvoir fédéral a bénéficié, d'une part, d'une hausse exceptionnelle de ses recettes fiscales due à la forte croissance économique mais également au tassement circonstanciel des recettes transférées aux entités fédérées (cf. section B) et, d'autre part, de transferts de revenus importants en provenance de la Banque nationale. Par ailleurs, la croissance de ses dépenses primaires a été limitée, particulièrement pour les rémunérations et les transferts en capital, contrecoup des hausses ponctuelles enregistrées en 1999 (versement en 1999 des primes de fin d'année de deux années et des indemnités afférentes à la crise de la dioxine). Compte tenu de ces circonstances favorables, le gouvernement a décidé de postposer d'un an la vente de bâtiments prévue pour 2000 et, a contrario, d'anticiper le paiement de la dernière tranche du montant dû à la SNCB pour le financement du TGV vers les Pays-Bas (6 milliards).

Malgré ces glissements et malgré le produit des cessions de licences UMTS, les finances du pouvoir fédéral se dégraderaient en 2001 (de 0,3 % du PIB), suite au tassement de ses recettes fiscales (forte hausse des recettes affectées aux Communautés et Régions) et à la croissance particulièrement élevée de ses dépenses primaires (6,6 % à prix constants). Celle-ci découle avant tout de la reprise de la dette de la sécurité sociale (57,5 milliards), qui est comptabilisée en comptes nationaux comme une dépense en capital (transfert du pouvoir fédéral à la sécurité sociale)¹. En net, cette opération coûte 20,8 milliards en 2001 au pouvoir fédéral (ou 0,2 % du PIB) car elle est partiellement compensée par une retenue de 36,7 milliard sur le financement alternatif de la sécurité sociale².

La croissance soutenue des dépenses primaires s'explique également par la réforme des polices qui coûte quelque 10 milliards au pouvoir fédéral. Celle-ci se traduit par le glissement de 8300 emplois du pouvoir fédéral vers les pouvoirs locaux et par la revalorisation des salaires de la nouvelle police intégrée, tant au niveau fédéral que local. Elle induit donc une baisse des rémunérations du pouvoir fédéral, mais aussi une forte hausse des transferts aux pouvoirs locaux (associée à une hausse des dépenses de ceux-ci; cf. section F). Soulignons enfin la forte croissance des investissements du pouvoir fédéral en 2001, particulièrement en matériel informatique. Ces divers éléments induisent une baisse du surplus primaire du pouvoir fédéral de 0,6 % du PIB, dont l'impact sur la capacité de financement n'est pas entièrement compensé par le tassement des charges d'intérêt.

1. Sans cette opération, le taux de croissance réel des dépenses primaires du pouvoir fédéral serait de 1,7 %.
2. Soit l'intégralité de la dette du régime des salariés (34 milliards) et une faible partie (2,7 milliards sur un total de 23,5 milliards) de la dette du régime des indépendants, le solde étant répercuté sur les 8 années suivantes pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier de ce régime.

TABLEAU 31 - Compte du pouvoir fédéral
 (en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Solde primaire	4,8	5,9	5,3	5,8	5,8	6,0	5,9	5,9
A. Recettes	16,9	17,7	17,5	17,2	16,9	16,9	16,6	16,3
1. Recettes externes	16,8	17,6	17,4	17,0	16,8	16,7	16,5	16,2
a. Fiscales	15,6	16,3	15,9	15,8	15,6	15,6	15,4	15,1
b. Non fiscales	1,2	1,3	1,5	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
2. Transferts des secteurs publics	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
B. Dépenses primaires	12,1	11,9	12,2	11,4	11,2	10,9	10,7	10,4
1. Dépenses primaires finales	7,9	7,7	7,3	7,1	7,0	6,8	6,7	6,6
a. Frais de fonctionnement et FBC	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7
b. Transferts aux ménages et ISBL	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2
c. Transferts aux entreprises	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
d. Transferts au reste du monde	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
2. Transferts aux secteurs publics	4,2	4,2	4,9	4,3	4,2	4,1	4,0	3,9
a. Aux Communautés et Régions	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1
b. Aux pouvoirs locaux	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
c. A la sécurité sociale	2,6	2,5	3,0	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1
2. Charges d'intérêt	6,5	6,3	6,1	5,7	5,4	5,1	4,8	4,5
3. Capacité de financement	-1,7	-0,5	-0,8	0,1	0,4	0,9	1,1	1,3
Recettes: taux de croissance réel ^a , dont	-0,7	7,6	2,2	1,3	1,6	2,4	1,3	0,6
Recettes fiscales	0,5	7,1	0,8	2,9	1,8	2,6	1,4	0,7
Recettes non fiscales	-12,8	12,3	17,8	-17,7	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^a	2,1	0,9	6,6	-3,8	0,9	0,5	0,7	0,3
1. Dépenses primaires finales	2,9	0,1	-2,0	0,8	1,1	0,7	1,0	0,4
a. Frais de fonctionnement	5,1	1,7	-1,4	-0,3	2,4	0,5	1,5	-0,5
b. Formation brute de capital	9,6	-2,3	16,1	-1,9	-1,7	2,5	0,2	0,2
c. Transferts aux ménages et ISBL	4,0	-2,9	1,7	0,7	0,2	0,3	0,8	1,0
d. Transferts aux entreprises	-5,8	-0,8	-17,1	2,1	-1,0	0,0	0,0	0,0
e. Transferts au reste du monde	5,2	6,4	2,5	4,0	3,5	2,2	1,9	1,7
2. Transferts aux secteurs publics	0,6	2,3	22,3	-10,6	0,5	0,3	0,2	0,1

a. Déflateur: indice des prix de détail

En 2002 cependant, après "absorption" des divers chocs ponctuels de 2001 (forte baisse des recettes non fiscales et des transferts aux administrations publiques), l'équilibre des finances du pouvoir fédéral pourrait être atteint, malgré les effets de la première tranche de la réforme fiscale et malgré l'octroi d'une hausse de salaire aux agents du pouvoir fédéral. En effet, cette projection tient compte de l'impact probable sur la masse salariale des négociations en cours dans le cadre du plan Copernic. Compte tenu d'une décroissance de l'emploi et de l'absence de prime syndicale¹, les rémunérations du pouvoir fédéral n'augmenteraient que de 0,9 % à prix constants en 2002. Comme par ailleurs les achats courants et les investissements diminueraient, la croissance des dépenses primaires finales serait limitée à 0,8 % à prix constants.

1. Cette prime syndicale de 1,8 milliard en 2001 (près d'un pour cent des rémunérations) n'est payée que tous les 2 ans.

Par la suite, sans tenir compte des accords du Lambermont, le surplus primaire du pouvoir fédéral passerait de 5,8 % du PIB en 2002 à 5,9 % en 2006, la baisse des recettes fiscales étant compensée par la baisse tendancielle des dépenses primaires en pour cent du PIB. L'augmentation de la capacité de financement serait alors légèrement supérieure à la baisse des charges d'intérêt (0,3 % du PIB par an). En effet, malgré le relèvement des taux d'intérêt à partir de 2002 (de 60 points de base pour les taux à long terme entre 2002 et 2006), les charges d'intérêt continueraient à reculer sensiblement en pour cent du PIB, suite à la réduction de la dette publique découlant de l'accumulation de surplus de financement.

En cas de refinancement des Communautés, le surplus primaire du pouvoir fédéral reculerait de 5,7 % du PIB en 2002 à 5,5 % en 2006 et sa capacité de financement n'atteindrait plus que 1 % du PIB en fin de période.

D. Sécurité sociale

Surplus dans le régime des salariés

Malgré des réductions supplémentaires de cotisations sociales en 2000 (42 milliards de francs de cotisations patronales et 4,9 milliards de cotisations personnelles)¹, la capacité de financement de la sécurité sociale atteint encore 51,9 milliards de francs²: tant les recettes de cotisations que les prestations reculent de 0,3 % du PIB en 2000.

En 2001, les réductions de cotisations augmentent de 21 milliards de francs ex ante (18,3 milliards de cotisations patronales et 2,8 milliards de cotisations personnelles). Le coût de ces réductions supplémentaires est compensé à concurrence de 18,5 milliards par le relèvement du taux des recettes de TVA affectées à la sécurité sociale (financement alternatif) de 21,046 % en 2000 à 23,514 % en 2001. Par ailleurs, les transferts en capital du pouvoir fédéral augmentent de 57,5 milliards de francs suite à la reprise de dette par le Trésor (décision du conclave budgétaire d'octobre 2000)³, en échange de quoi le montant du financement alternatif est réduit à concurrence du montant de la reprise de dette du régime des salariés (34 milliards de francs), la baisse correspondant à la reprise de dette du régime des indépendants étant étalée sur 9 ans (2,7 milliards de 2001 à 2008 et 1,9 milliard en 2009). Au total, la capacité de financement se monte à 76,5 milliards de francs en 2001, soit 0,74 % du PIB. L'opération de reprise de dette représente 0,55 % du PIB. Nette de cette opération, la capacité de financement s'établirait donc à 0,2 % du PIB (19 milliards), en supposant que les objectifs budgétaires en matière de soins de santé soient atteints en 2001.

1. Hors Maribel social.
2. Outre les régimes budgétaires traditionnels, le compte des administrations de sécurité sociale, en SEC95, comprend les pensions à charge du régime de capitalisation, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles des membres du personnel des administrations provinciales et locales, les prestations de l'Office de sécurité sociale d'outre-mer, des fonds de sécurité d'existence et fermeture d'entreprises et les prestations de l'assurance-soin flamande. Les prestations des organismes assureurs agréés pour les accidents du travail et de l'assurance complémentaire pour les soins de santé sont comptabilisées dans le secteur institutionnel des entreprises d'assurance.
3. En application de l'article 65 de la loi programme du 2 janvier 2001.

TABLEAU 32 - Le compte des administrations de sécurité sociale
 (en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000 à 2006
1. Solde primaire	0,7	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	+0,1
A. Recettes	18,9	18,6	18,7	18,2	18,1	18,0	17,9	17,9	-0,7
1. Recettes externes	16,2	16,0	15,6	15,8	15,7	15,7	15,7	15,7	-0,3
a. Recettes fiscales	2,1	2,2	2,0	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	+0,2
b. Cotisations	14,0	13,7	13,5	13,4	13,3	13,2	13,2	13,2	-0,5
c. Recettes non fiscales	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0
2. Transferts de l'Etat ^a	2,7	2,6	3,1	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	-0,4
dont dotation de l'Etat	2,6	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	-0,4
B. Dépenses primaires	18,2	18,0	17,9	17,7	17,6	17,5	17,4	17,2	-0,8
1. Dépenses primaires finales	18,2	17,9	17,8	17,7	17,6	17,5	17,3	17,2	-0,7
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1
b. Transferts	17,5	17,2	17,2	17,0	16,9	16,8	16,7	16,6	-0,7
i) Prestations sociales aux ménages	17,3	17,0	16,9	16,8	16,7	16,6	16,4	16,3	-0,7
- pensions	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0	5,9	5,9	5,8	-0,3
- soins de santé	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4	5,5	5,5	5,5	+0,3
- incapacité de travail	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	+0,0
- allocations familiales	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	-0,3
- chômage	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	1,9	-0,4
- autres	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	+0,0
ii) Autres transferts aux ménages et isbl	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
iii) Subsidés aux entreprises	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	+0,0
2. Transferts à l'Etat ^b	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
2. Charges d'intérêt	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
3. Capacité de financement	0,7	0,5	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	+0,2
									Croissance annuelle moyenne 2001 à 2006
Recettes: taux de croissance réel ^c	3,5	0,5	4,0	0,9	2,2	2,2	2,5	2,6	2,4
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^b	2,2	1,2	2,9	2,4	2,3	2,1	1,9	1,9	2,3

a. Y compris les revenus d'intérêt sur les titres de la dette publique.

b. Compte tenu d'un remboursement à l'Office national des vacances annuelles (ONVA) de 3 milliards de francs en 2000 et de 2 milliards en 2001.

c. Déflateur: indice des prix de détail.

La capacité de financement augmente encore à moyen terme. Elle atteint 0,7 % du PIB en 2006 (90 milliards de francs), compte tenu des réductions supplémentaires de cotisations sociales à partir de 2002 (cf. chapitre V) et en l'absence de nouveaux avantages sociaux ou d'adaptations au bien-être des revenus de remplacement, hormis les corrections prévues au budget 2001¹ et l'adaptation du plafond salarial dans le régime des salariés². La projection prend également en compte les dépenses supplémentaires découlant de l'opération de régularisation des sans-papiers, de l'accord fédéral (conclu en 2000) en faveur des infirmières, du personnel paramédical et des autres prestataires de soins, du démarrage de l'assurance-soin flamande (à partir de juillet 2001) et de l'allongement du congé de paternité de 3 à 10 jours (à partir de juillet 2002).

Déficit dans le régime des indépendants

Un déficit apparaît dans le régime des indépendants (en termes budgétaires), de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs par an à partir de 2001. Ce déficit est imputable à la baisse continue du nombre d'indépendants cotisants, à la retenue de 2,7 milliards par an sur le financement alternatif (en échange de la reprise de dette) et à l'amélioration du statut social des indépendants décidée récemment.

Les recettes reculent de 0,7 % du PIB

Les recettes de la sécurité sociale reculent de 0,4 % du PIB durant la période 2000-2002, puis encore de 0,3 % du PIB durant la période 2003-2006.

Compte tenu des nouvelles réductions de cotisations sociales, les recettes de cotisations passent de 13,7 % du PIB en 2000 à 13,4 % en 2002, malgré la progression sensible des salaires bruts dans le secteur privé (3,5 % en 2001 et 3,3 % en 2002, hors indexation). Les réductions de cotisations dans le cadre du "Maribel social" ne sont pas comptabilisées en moindres recettes de cotisations, mais en subsides salariaux aux entreprises, conformément au SEC.

Les réductions de cotisations récemment décidées contribuent à un tassement de la pression parafiscale jusqu'en 2005. Malgré la progression de la masse salariale dans le secteur privé, les recettes de cotisations ne représentent plus que 13,2 % du PIB en 2006. Cependant, cette baisse est partiellement compensée par une hausse des recettes fiscales, plus élevées de 0,2 % du PIB en 2006 qu'en 2000.

-
1. Adaptation au bien-être de 2 % en 2002, 2003, 2004 et 2005 des pensions prises, respectivement, avant 1993, en 1993, 1994 et 1995, augmentation à partir de janvier 2002 du plafond salarial de l'assurance-chômage et révision de la liste des maladies professionnelles reconnues.
 2. Conformément à l'AR du 23 décembre 1996, le plafond salarial pris en considération pour le calcul de la pension des salariés est lié à la croissance des salaires conventionnels. La pension étant calculée sur la base des salaires plafonnés de l'ensemble de la carrière, ce n'est qu'à terme que l'augmentation du plafond salarial entraînera une dépense supplémentaire d'ampleur significative. Par ailleurs, l'AR prévoit la possibilité d'accorder des adaptations au bien-être sélectives aux personnes déjà pensionnées. Vu l'hypothèse du maintien d'une modération salariale jusqu'en 2006 dans la projection de référence, l'on suppose corrélativement qu'aucune adaptation au bien-être supplémentaire n'est accordée au delà des corrections prévues au budget 2001.

Les transferts de l'Etat à la sécurité sociale comprennent la dotation de l'Etat¹, le financement de l'assurance-soin flamande à concurrence de 4 milliards de francs par an et le produit de placements en titres de la dette publique. L'importance de ces transferts en 2001, soit 3,1 % du PIB, est imputable pour 0,55 % du PIB à la reprise de dette par le pouvoir fédéral (34 milliards de francs du régime des salariés et 23,5 milliards du régime des indépendants). A moyen terme, les transferts de l'Etat reculent de 0,4 % du PIB, passant de 2,5 % du PIB en 2000 à 2,1 % en 2006. En effet, la dotation de l'Etat est seulement indexée sur les prix.

Les dépenses reculent de 0,8 % du PIB

Malgré une hausse de 0,3 % du PIB des dépenses de soins de santé, le total des dépenses primaires de la sécurité sociale recule de 0,8 % du PIB durant la période 2001-2006, dont 0,4 % du PIB en allocations de chômage, 0,3 % en pensions et 0,3 % en allocations familiales.

Ce recul découle en partie de l'hypothèse de politique constante, à savoir l'absence d'adaptation des allocations sociales au bien-être, hormis les hausses sélectives susmentionnées. Par ailleurs, le plafond salarial pris en compte pour le calcul des allocations de chômage et des indemnités de maladie ou d'invalidité est seulement indexé sur les prix, hormis la hausse unique du plafond salarial en matière de chômage à partir de 2002.

Pour l'essentiel cependant, l'évolution des prestations de sécurité sociale découle d'une dynamique propre qui fut modérée dans le passé par des mesures structurelles d'économies². A moyen terme, les créations d'emploi contribuent à un tassement supplémentaire de ces prestations, exprimées en pour cent du PIB.

Les dépenses de chômage³ passent de 2,3 % du PIB en 2000 à 1,9 % en 2006, en raison principalement de la baisse du nombre de chômeurs complets indemnisés (16500 unités budgétaires en 2001, 77900 durant la période 2002-2006). Le nombre de prépensionnés à temps plein recule, tandis que le nombre de prépensionnés à temps partiel progresse légèrement. Le nombre de chômeurs âgés est en augmentation, du fait de l'entrée des générations d'après-guerre, plus importantes et avec un taux d'activité plus élevé que les générations précédentes, et du fait du relèvement de l'âge de la pension des femmes. Le nombre d'interruptions de carrière augmente également, surtout à temps partiel, en raison notamment du nouveau système de crédit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps (cf. chapitre V).

-
1. Le programme de financement d'anciens emprunts de la sécurité sociale par certificats de trésorerie est clôturé en 2000, de sorte que le transfert annuel en capital de 1,2 milliards de francs par le pouvoir fédéral au régime des indépendants disparaît.
 2. Voir les Perspectives économiques 1999-2004 d'avril 1999, chapitre 6, partie D.
 3. En SEC, les allocations de chômage comprennent les allocations de chômage octroyées aux diverses catégories de chômeurs indemnisés, la partie "allocation de chômage" des indemnités versées aux prépensionnés et les allocations d'interruption de carrière. L'activation des allocations de chômage est considérée comme une subvention salariale.

D'après des observations provisoires, les dépenses de soins de santé atteindraient 512,5 milliards de francs en 2000 (un dépassement de 11,8 milliards de francs par rapport à l'objectif budgétaire); l'objectif pour 2001 est fixé à 542,8 milliards. A moyen terme, la croissance réelle des dépenses de santé oscillerait entre 3,4 % à 3,7 % par an durant la période 2003-2006 (4 % en 2002), soit 3,6 % en moyenne, c'est-à-dire 1,1 % de plus que la norme de croissance réelle (2,5 %). De ces 3,6 %, 2,7 sont imputables à la dynamique propre au secteur (croissance moyenne durant la période 1995-2000 hors effet du vieillissement démographique), environ 0,6 découle du vieillissement (poids croissant des âgés avec des besoins médicaux plus importants, parmi lesquels les VIPO qui bénéficient de tarifs de remboursement plus avantageux) et 0,3 des augmentations salariales et de la réduction du temps de travail décidées l'année passée dans le secteur fédéral de la santé.

E. Communautés et Régions

L'évolution des recettes dépend de la concrétisation des accords du Lambermont

Alors que la période 1989-1999 était caractérisée par une augmentation de la redistribution des moyens du pouvoir fédéral vers les Communautés et Régions, la croissance des moyens transférés est ralentie à partir de 2000 du fait de l'entrée en application du régime définitif de la loi spéciale de financement (la forte hausse des impôts transférés en 2001 étant ponctuelle: cf. section B).

A moyen terme, l'évolution des recettes dépend de l'application des accords du Lambermont. De 9,4 % du PIB en 2000, les impôts transférés baisseraient à 8,9 % en 2006 sans refinancement des Communautés, ou à 9,2 % avec refinancement. En cas de refinancement, les transferts de TVA seraient en effet accrus de quelque 119 milliards de francs sur 5 ans.

Quant aux impôts propres, ils se tassent légèrement en pour cent du PIB (impôts indirects et des droits de succession), compte non tenu d'une extension des compétences fiscales des Régions. Les recettes non fiscales et les transferts du pouvoir fédéral autres que les impôts transférés se maintiennent dans le PIB à moyen terme.

Sans refinancement des Communautés, les recettes totales des Communautés et Régions baisseraient de l'équivalent de 0,7 % du PIB sur la période 2000-2006. L'exécution des accords du Lambermont limiterait cette baisse à 0,4 % du PIB.

Forte croissance des dépenses primaires en 2001

L'année 2001 est caractérisée par une hausse exceptionnelle des dépenses primaires en termes réels, de l'ordre de 4,1 %¹, après une croissance assez faible en 2000. Cette forte progression découle principalement de la hausse des transferts courants aux isbl (moyens supplémentaires accordés pour l'aide sociale, hausse des dépenses liées à l'enfance et aux personnes handicapées) et des transferts en capital aux ménages². En outre, les Régions consacrent davantage de moyens aux investissements environnementaux ainsi que pour la mobilité. Enfin, la Région flamande contribuerait pour la première fois en 2001 au financement de la réduction d'IPP accordée aux contribuables résidant en Flandre, sous la forme d'un transfert au pouvoir fédéral.

1. La même évolution semble transparaître des budgets des Communautés et Régions, sur lesquels s'appuie notre estimation.
2. 1,5 milliard accordé par la Région flamande pour des primes à la construction, la rénovation, l'amélioration et l'adaptation d'un logement.

TABLEAU 33 - Compte des Communautés et Régions
 (en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006		
1. Solde primaire	0,6	0,4	0,8	0,2	0,2	0,0	-0,0	-0,1		
A. Recettes	12,8	12,4	12,9	12,3	12,2	12,0	11,9	11,7		
1. Recettes externes	11,6	11,2	11,6	11,1	11,0	10,8	10,7	10,6		
a. Recettes fiscales	11,0	10,6	11,0	10,5	10,4	10,3	10,1	10,0		
Impôts propres	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1		
Impôts transférés par le pouvoir fédéral	9,8	9,4	9,8	9,3	9,2	9,1	9,0	8,9		
b. Recettes non fiscales	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6		
2. Transferts des autres sous-secteurs publics ^a	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2		
B. Dépenses primaires	12,2	12,0	12,1	12,1	12,0	12,0	11,9	11,9		
1. Dépenses primaires finales	9,6	9,5	9,6	9,6	9,7	9,7	9,6	9,6		
a. Dépenses directes	6,0	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0		
- Rémunérations (hors cotisations fictives)	4,1	4,0	3,9	3,9	3,9	3,8	3,8	3,7		
- Achats nets de biens et services	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5		
- Formation brute de capital	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8		
b. Transferts	3,7	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6		
- aux ménages et isbl	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4		
- aux entreprises	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3		
- au reste du monde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
2. Transferts aux autres sous-secteurs publics	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2		
2. Charges d'intérêt	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	Croissance annuelle moyenne (sur 4 ans)	
3. Capacité nette de financement	0,3	0,2	0,6	0,1	-0,0	-0,1	-0,2	-0,3	1999-1995	2006-2002
y compris refinancement des Communautés	0,3	0,2	0,6	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0		
Taux de croissance réel des recettes ^b	4,3	-0,5	7,4	-1,0	1,8	1,5	1,5	1,4	4,1	1,6
y compris refinancement des Communautés	4,3	-0,5	7,4	-0,5	2,3	1,9	2,5	1,7	4,1	2,1
Taux de croissance réel des dépenses ^b	3,3	1,1	4,1	3,4	2,6	2,6	2,1	2,2	1,9	2,3

a. Y compris les intérêts sur la dette du pouvoir fédéral.

b. Déflateur: indice des prix de la consommation privée.

Léger tassement des dépenses à moyen terme (en pour cent du PIB)

La projection des dépenses pour la période 2002-2006 s'appuie sur l'hypothèse de politique inchangée¹, à savoir la prolongation des tendances ayant prévalu ces dernières années². Il en résulte une croissance moyenne des dépenses supérieure à celle des recettes, et un très faible recul des dépenses primaires en pour cent du PIB, de 12,1 % en 2002 à 11,9 % en 2006.

1. En particulier, l'on suppose que le refinancement des Communautés n'entraîne pas d'augmentation des dépenses.

2. Période 1995-2001.

Ce tassement découle principalement de la réduction des transferts aux autres sous-secteurs publics (0,3 % du PIB à moyen terme), surtout aux pouvoirs locaux. Par ailleurs, malgré des hausses salariales, les dépenses de salaires reculent sensiblement, de 4,0 % du PIB en 2000 à 3,7 % en 2006, du fait des réductions d'emploi dans l'enseignement. Quant aux achats nets de biens et services, ils augmentent de 0,2 % du PIB, en raison d'un taux de croissance réel plus élevé sur la période 2002-2006 (6,6 % par an en moyenne) que dans les dernières années (5,4 %). Enfin, les investissements des Communautés et Régions augmentent légèrement, d'environ 0,1 % du PIB à moyen terme.

Surplus budgétaire à court terme

En 2000, la capacité de financement des Communautés et Régions s'établit à 0,2 % du PIB, en baisse de 0,1 % du PIB par rapport à 1999 du fait surtout de la réduction des impôts transférés par le pouvoir fédéral. En 2001 par contre, la capacité de financement augmente de 0,4 % du PIB suite à la hausse des recettes totales et atteint alors 0,6 % du PIB. La norme minimale prescrite par le Conseil supérieur des finances (à savoir un surplus de 0,2 % du PIB en 2000 et 0,3 % en 2001) est donc respectée (voir tableau 34).

A moyen terme, l'équilibre budgétaire n'est atteint que moyennant refinancement des Communautés

En cas de refinancement des Communautés, l'équilibre budgétaire est réalisé durant toute la période de projection et la norme du Conseil supérieur des finances est respectée, hormis en 2004. Par contre, sans accroissement des transferts de TVA, un besoin de financement apparaît en 2003; il atteint 0,2 % du PIB en 2005.

TABLEAU 34 - Solde des Communautés et Régions et norme du Conseil supérieur des finances
(en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Capacité de financement							
- à l'exclusion du Lambermont	0,3	0,2	0,6	0,1	-0,0	-0,1	-0,2
- y compris le Lambermont	0,3	0,2	0,6	0,1	0,1	0,0	0,1
Norme du Conseil supérieur des finances ^a	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1

a. Source: Rapport annuel du Conseil supérieur des finances de juillet 2000 et Service d'étude du ministère des Finances

F. Pouvoirs locaux

L'épargne courante des pouvoirs locaux reste positive ou en équilibre jusqu'en 2005, mais elle devient négative (-0,1 % du PIB) en 2006. Par contre, leur capacité de financement est négative en 2000, puis à partir de 2004, essentiellement à cause de l'évolution des investissements publics¹.

La détérioration enregistrée en 2000 résulte surtout d'éléments circonstanciels: en effet, les recettes fiscales diminuent de 3,2 % en termes réels à cause du retard pris par le pouvoir fédéral dans le rythme des enrôlements. Ce retard est comblé l'année suivante et entraîne une hausse des impôts en 2001. Notons que ce glissement résulte de l'application des conventions du SEC mais est sans influence sur les budgets des communes. A partir de 2002, la croissance des recettes fiscales retrouve un rythme de croisière toutefois affaibli: les recettes diminuent en pour cent du PIB, compte tenu des effets de la réforme fiscale sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques et du tassement tendanciel des additionnels au précompte immobilier, à politique inchangée.

La deuxième ressource en importance des pouvoirs locaux, à savoir les transferts des Communautés et Régions, diminue également en pour cent du PIB, particulièrement en 2000. Quant aux transferts du pouvoir fédéral, leur augmentation au cours des premières années de la projection correspond au financement des dépenses accrues des pouvoirs locaux (dépenses des CPAS dans le cadre de la politique d'asile dès 2000, dépenses induites par la réforme des polices en 2001). Au delà de 2001, ils augmentent au rythme de l'inflation, la dotation fédérale pour la police locale restant inchangée à prix constants.

Les dépenses primaires courantes des pouvoirs locaux augmentent de 0,1 % du PIB successivement en 2000 et 2001, suite à la croissance des transferts sociaux et des frais de fonctionnement. En 2001, outre le coût induit par 8300 emplois supplémentaires et l'adaptation barémique des salaires de tous les agents de la police locale, la réforme des polices est supposée coûter 2 milliards en achats de biens et services. Par la suite, l'ensemble des dépenses primaires hors investissements diminue légèrement en pour cent du PIB (avec un taux de croissance réel de 2,2 % en moyenne par an).

1. Selon l'hypothèse tirée de l'observation des 20 dernières années, le taux de croissance des investissements des pouvoirs locaux augmente fortement à l'approche des élections communales mais se tasse jusqu'à devenir négatif (surtout l'année suivant les élections) dans les années intermédiaires.

TABLEAU 35 - Compte des pouvoirs locaux
(en pour cent du PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Solde primaire	0,5	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,0	-0,1
A. Recettes	6,4	6,2	6,5	6,2	6,1	6,0	5,9	5,8
1. Recettes externes	3,4	3,2	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
a. Recettes fiscales	2,3	2,2	2,3	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
b. Recettes non fiscales	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
2. Transferts des secteurs publics ^a	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8
a. des Communautés et Régions	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1
b. des autres secteurs publics	0,5	0,6	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
B. Dépenses primaires	5,9	6,0	5,9	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9
1. Formation brute de capital	0,9	0,9	0,7	0,6	0,7	0,7	0,9	0,9
2. Autres dépenses primaires	5,0	5,1	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1	5,0
a. Frais de fonctionnement	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9
c. Transferts aux ménages et ISBL	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
d. Transferts aux entreprises	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
e. Transferts aux secteurs publics	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Charges d'intérêt	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
3. Capacité de financement	0,1	-0,2	0,2	0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,4
dont, épargne courante	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Recettes: taux de croissance réel ^b , dont	4,5	-0,1	8,2	-0,5	1,4	1,2	1,0	1,0
- fiscales	7,2	-3,2	8,7	-4,4	1,2	0,8	0,3	0,4
- transferts des Communautés et Régions	2,5	-1,7	1,5	1,0	0,8	0,8	0,5	0,5
- transferts des autres sous-secteurs publics	0,5	14,1	41,3	0,2	0,7	0,2	0,1	0,1
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^b	6,1	4,1	2,9	1,2	2,6	3,2	4,6	2,8
- Formation brute de capital	27,5	5,0	-17,2	-10,0	6,1	10,9	23,3	8,1
- Autres dépenses primaires	3,0	3,9	6,6	2,8	2,1	2,2	1,9	1,8
dont frais de fonctionnement	3,6	3,1	7,4	3,1	2,3	2,4	2,1	1,9

a. Y compris les intérêts sur la dette du pouvoir fédéral.

b. Déflateur: indice des prix de détail.

En conclusion, c'est en 2001, année de mise en œuvre de la réforme des polices, que le solde des finances publiques des pouvoirs locaux serait le plus élevé des 6 années à venir. Cela résulte du financement de cette opération par le pouvoir fédéral, de la baisse importante des investissements dans une perspective électorale, enfin du versement par le pouvoir fédéral d'arriérés d'impôt (pris en compte en SEC mais sans influence sur les budgets communaux). Néanmoins, à politique inchangée, les finances publiques des pouvoirs locaux se détérioreraient structurellement à moyen terme, la croissance tendancielle de leurs dépenses courantes étant supérieure à la croissance de leurs recettes.



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Le scénario de référence table, pour 2001, sur un prix moyen du baril de pétrole brut (qualité Brent) de 25,3 dollars contre 28,4 dollars en 2000. Le prix augmenterait progressivement, ensuite, pour atteindre 28,1 dollars en 2006. Quant au prix du gaz naturel, qui est partiellement indexé sur le prix du pétrole brut, il suit son évolution avec un certain retard. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir l'évolution du prix et des importations d'électricité qui interviendra avec l'ouverture progressive du marché.

Compte tenu du niveau élevé des prix de l'énergie, la projection prévoit une évolution maîtrisée, tant de la consommation finale énergétique (1,3 % en moyenne par an) que de la consommation intérieure brute d'énergie (1,1 % en moyenne par an).

La tendance baissière historique de l'intensité énergétique du PIB se confirmerait au cours de la période de projection. Néanmoins, les émissions de gaz à effet de serre (GES) continueraient à augmenter. Les émissions des principaux gaz à effet de serre, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), croîtraient de 13,5 % entre 1990 et 2006. A politique constante, la Belgique ne respecte donc pas l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est engagée à satisfaire au niveau international.

A. Evolution de la demande d'énergie

1. Evolution de l'intensité énergétique du PIB

Croissance de la consommation d'énergie ...

La forte augmentation des prix de l'énergie en 2000 et la persistance de prix élevés de 2001 à 2006 se traduisent, en projection, par une évolution maîtrisée de la consommation d'énergie. Tel qu'il ressort du tableau 36, le prix de la consommation d'énergie a progressé de 22,1 % en 2000 et devrait augmenter, en moyenne annuelle, de 2,8 % au cours de la période 2001-2006, contre 0,6 % entre 1991 et 1999. La croissance annuelle attendue de la consommation finale énergétique¹ et de la consommation intérieure brute² atteindrait respectivement 1,3 % et 1,1 % pour la période 2001-2006, contre 2,3 % et 1,7 % pour la période 1991-1999.

TABLEAU 36 - Evolution du PIB, des consommations d'énergie, de l'intensité énergétique et des prix de la consommation d'énergie
(taux de croissance annuels moyens)

	1981-1999	1981-1990	1991-1999	2000	2001-2006
PIB	1,9	1,9	1,9	3,9	2,7
Consommation intérieure brute d'énergie (CIB)	1,0	0,4	1,7	1,1	1,1
Consommation finale énergétique	0,9	-0,4	2,3	0,7	1,3
Intensité en énergie du PIB (CIB rapportée au PIB)	-0,9	-1,5	-0,2	-2,7	-1,6
Prix de la consommation d'énergie ^a	1,2	1,8	0,6	22,1	2,8
Prix réel de l'énergie ^b	-1,9	-2,5	-1,3	19,1	1,0

a. Prix moyen de tous les vecteurs énergétiques consommés sur le marché intérieur

b. Prix de l'énergie divisé par le prix de la consommation privée

Selon les données de la Commission européenne³, la Belgique reste un gros consommateur d'énergie en comparaison avec ses voisins européens (voir tableau 37). En 1997, la Belgique occupait le premier rang en ce qui concerne la consommation intérieure d'énergie par habitant.

TABLEAU 37 - Consommation intérieure brute d'énergie par habitant
(en tonne d'équivalent pétrole par habitant, 1997)

Belgique	Allemagne	France	Pays-bas	Eur 15
5,4	4,1	4,1	4,8	3,7

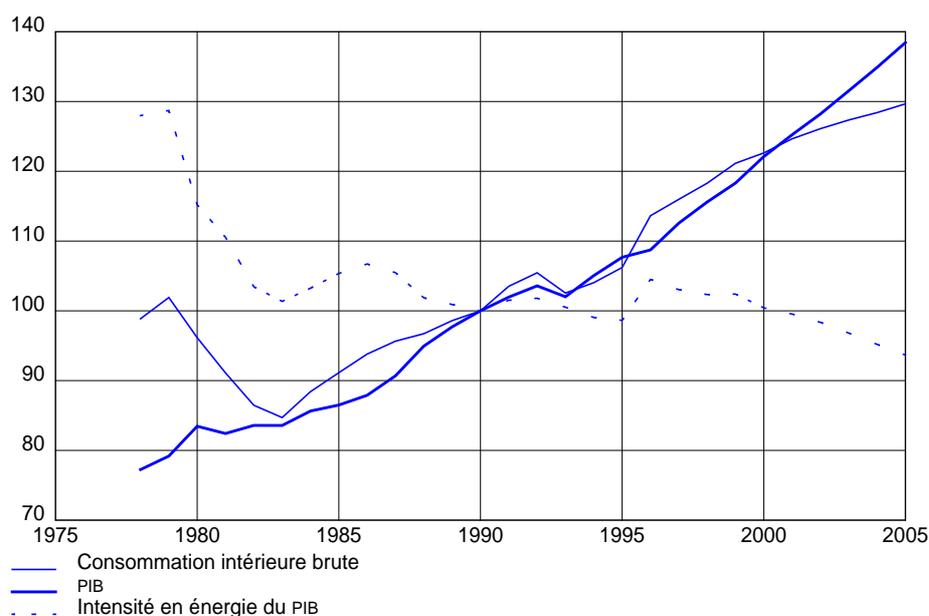
1. On entend par consommation finale énergétique, l'énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, services, ménages et agriculture) pour tous les utilisateurs énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie: la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la consommation intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations, les mouvements de stocks et en soustrayant les exportations et les soutes.
3. Voir: European Union Energy Outlook to 2020 - Commission européenne, novembre 1999.

...malgré une tendance à la baisse confirmée de l'intensité énergétique du PIB

L'intensité énergétique du PIB (mesurée par le rapport entre la CIB et le PIB) diminue de 1,6 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2006. La baisse historique de l'intensité énergétique du PIB se confirme donc durant la période de projection et se renforce même par rapport à la période 1981-1999 (voir tableau 36). L'élasticité de la CIB au PIB s'établirait à 0,41 en projection contre 0,53 pour la période 1981-1999.

Cette évolution reflète principalement une baisse de l'importance relative des secteurs les plus intensifs en énergie au profit des services qui sont moins énergivores. Elle traduit également une utilisation plus efficace de l'énergie et un recours accru aux technologies à faible consommation énergétique, cette tendance étant renforcée par le prix élevé de l'énergie. Alors que le prix réel de l'énergie diminue en moyenne de 1,9 % par an de 1981 à 1999, on observe une forte augmentation en 2000, qui se traduit par un tassement des consommations durant la période de projection. Pour la période 2001-2006, on prévoit une augmentation réelle des prix de 1 % en moyenne par an (voir tableau 36).

GRAPHIQUE 13 -Intensité énergétique du PIB
(indices 1990=100)



Malgré la baisse de l'intensité énergétique du PIB, les émissions de gaz à effet de serre continueraient à progresser en projection. Sans mesures supplémentaires, il ne sera pas possible de respecter l'objectif de réduction des émissions fixé dans le Protocole de Kyoto (voir point B).

2. Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique

L'évolution attendue de la consommation finale d'énergie n'est pas homogène. Elle traduit des comportements sectoriels très différents (voir tableau 39).

Le secteur industriel

Alors que l'on prévoit une hausse de la consommation finale totale de 1,3 % en moyenne par an, la consommation de l'industrie ne progresserait que de 0,6 % en moyenne par an. Ces neuf dernières années, on a observé un taux de croissance annuel moyen de 2 %. On notera que ce taux relativement élevé est en grande partie dû à une expansion soutenue des consommations d'énergie en fin de période (attribuable, notamment, à des prix de l'énergie bas). En 2006, la consommation industrielle devrait atteindre 14,4 Mtep¹, soit 35 % seulement du total, contre 40 % en 1980. L'intensité énergétique de l'industrie devrait sensiblement diminuer au cours de la période de projection: les prix de l'énergie qui ont fortement augmenté en 2000 et restent élevés durant la période de projection incitent l'industrie à investir dans des technologies ayant un rendement énergétique supérieur.

Les modifications intervenues dans la consommation énergétique industrielle se confirment pour la période de projection. En 2006, l'électricité et le gaz représentent 65 % de la consommation industrielle (la part de l'électricité dépassant les 25 % et la part du gaz approchant les 40 %) alors qu'en 1980, cette consommation se composait pour moitié de combustibles solides et liquides.

Le secteur des transports

Dans le secteur des transports, on prévoit une croissance moyenne annuelle de la consommation (essentiellement des produits pétroliers) de 2,1 % et donc supérieure à celle de la consommation finale totale. Cette évolution confirme les tendances antérieures. L'intensité énergétique du secteur des transports devrait légèrement baisser. L'achat par les consommateurs de voitures toujours plus grandes, plus confortables et plus sûres (et donc plus lourdes) a été synonyme de consommation énergétique peu efficace. Un changement de style de vie inspiré par des considérations environnementales, les problèmes d'embouteillage et l'existence d'un réseau mieux développé de transports en commun devraient, par contre, décourager le transport privé de personnes. Des mesures visant à limiter la vitesse et accroître la sécurité routière devraient aussi contribuer à cette évolution. Des améliorations technologiques telles qu'un design mieux profilé, l'utilisation d'aluminium et d'autres nouveaux matériaux devraient également contribuer à alléger les voitures et à réduire la consommation d'énergie.

Le secteur des services

Au cours de la période de projection, la consommation du secteur des services devrait progresser en moyenne de 1,3 % par an et atteindre 5,9 Mtep en 2006, ce qui représente 14,5 % de la consommation finale totale. La consommation de ce secteur augmenterait donc de près de 35 % entre 1991 et 2006. Le gaz et l'électricité devraient poursuivre leur progression au détriment des combustibles liquides.

1. Millions de tonnes équivalents pétrole.

Les ménages

Alors que l'on a observé une croissance soutenue de la consommation énergétique des ménages (en moyenne 2,3 % par an) au cours de la période 1991-2000, la croissance attendue au cours de la période de projection serait plus modérée (en moyenne 1,4 % par an). L'on sortirait en effet d'une période atypique caractérisée par des températures plus basses au milieu des années 90 et des prix réels de l'énergie en chute depuis 1986. Le redressement du prix de l'énergie sur la période de projection permettrait de modérer la hausse de la demande en énergie des ménages et de baisser l'intensité énergétique¹ de la consommation privée.

TABLEAU 38 - Evolution de la demande finale énergétique par secteur

	Taux de croissance annuels moyens				Structure
	1981-2000	1981-1990	1991-2000	2001-2006	2006
Total	0,9	-0,4	2,1	1,3	100,0
- Industrie	0,4	-1,2	2,0	0,6	35,3
- Transports	2,3	2,6	2,1	2,1	27,0
- Services ^a	1,0	-0,3	2,3	1,3	14,5
- Ménages	0,2	-1,9	2,3	1,4	23,0

a. Y compris agriculture

3. Analyse par catégorie de produits de la consommation énergétique intérieure brute et de la consommation finale énergétique

Le tableau 39 présente l'évolution de la demande énergétique intérieure brute et de la demande finale énergétique par catégorie de produits énergétiques: les combustibles solides et liquides, le gaz, l'électricité et autres.

On note, sur la période 1980-2006, un recul important des combustibles solides et liquides au bénéfice du gaz et de l'électricité (ou de l'énergie nucléaire dans le cas de la consommation intérieure brute).

1. Rapport entre la demande d'énergie des ménages et leur revenu disponible réel.

TABLEAU 39 - Evolution de la structure de la consommation énergétique
(en Mtep et en pourcentage de la consommation énergétique totale)

Produits	1980		1999		2006	
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie Total	45,7	100,0	55,5	100,0	59,9	100,0
Combustibles solides	11,0	24,1	7,4	13,3	6,2	10,4
Combustibles liquides	22,9	50,1	21,3	38,4	22,8	38,1
Gaz	8,9	19,5	13,8	24,9	17,3	28,9
Energie nucléaire	2,9	6,3	12,1	21,8	12,8	21,4
Autres	0,0	0,0	0,8	1,4	0,8	1,3
Consommation finale énergétique Total	31,8	100,0	37,5	100,0	40,8	100,0
Combustibles solides	5,0	15,7	3,6	9,6	3,4	8,3
Combustibles liquides	15,1	47,5	17,6	46,9	18,1	44,4
Gaz	7,6	23,9	9,3	24,8	11,0	27,0
Electricité	3,6	11,3	6,4	17,1	7,5	18,4
Autres	0,4	1,3	0,6	1,6	0,8	2,0

Combustibles solides

En ce qui concerne les combustibles solides, on observe un tassement important sur l'ensemble de la période, aussi bien en part qu'en volume consommé. La part de ce type de combustible baisse un peu plus rapidement dans le cas de la consommation intérieure brute, en raison du recul important de la demande des centrales électriques.

Produits pétroliers

Le recul de la part des combustibles liquides est également assez sensible dans le cas de la consommation intérieure brute d'énergie: on devrait passer d'une part de 50,1 % en 1980 à 38,1 % en 2006. Ce tassement s'explique principalement par la baisse de la demande des centrales électriques.

La part des combustibles liquides dans la consommation finale diminuerait aussi. Cette évolution cache pourtant des évolutions sectorielles très contrastées. La consommation de l'industrie devrait diminuer en raison d'une consommation énergétique plus efficace et d'un recours croissant aux technologies respectueuses de l'environnement. Dans les services, la consommation de combustibles liquides devrait également diminuer alors que la consommation des ménages augmenterait. La consommation dans le secteur des transports progresserait également, de l'ordre de 2,1 % en moyenne par an. Au total, la consommation finale des produits pétroliers devrait atteindre 18,1 Mtep en fin de période de projection, ce qui représente quelque 44,4% de la consommation finale énergétique totale, contre 47,5 % en 1980.

Gaz

La consommation de gaz naturel connaît une forte croissance, tant en volume qu'en part de marché. Cette évolution s'explique notamment, dans le cas de la consommation intérieure brute, par l'accroissement sensible de la consommation de gaz naturel des producteurs d'électricité (installations avec turbine gaz-vapeur (TGV) et centrales à cogénération). La consommation finale de gaz devrait progresser en moyenne de 1,3 % par an. En fin de période, la consommation de gaz naturel devrait représenter 27 % du total de la consommation énergétique finale, contre 24 % en 1980.

Electricité

La demande d'électricité augmente aussi fortement, en volume et en part de marché, tant sur la période observée qu'en projection. La consommation d'électricité devrait progresser chaque année d'environ 2,1 % et atteindre 7,5 Mtep en 2006, soit 18,4 % de la consommation finale d'énergie (contre 11,3 % en 1980). La consommation des services et du secteur des transports devrait connaître une croissance, de l'ordre de 2,4 et 2,3 % respectivement en moyenne par an. Quant à la consommation de l'industrie et des ménages, elle devrait croître respectivement de 2,2 % et de 1,8 % en moyenne par an. L'intensité électrique du PIB serait en léger recul sur la période de projection. Cette évolution s'explique principalement par la percée des nouveaux produits et technologies qui se révèlent plus économes et efficaces sur le plan de la consommation électrique.

Enfin, la part des autres formes d'énergie (énergies renouvelables) reste très limitée, de l'ordre de 1,3 % de la consommation intérieure brute et de 2 % de la consommation finale d'énergie en fin de période de projection (voir point B.1 de ce chapitre).

4. Incertitudes sur le prix de l'énergie

Les incertitudes qui planent sur l'évolution du prix de pétrole brut pèsent sur le prix du gaz naturel et donc sur les coûts variables de la production d'électricité.

Dans le scénario de référence, le prix du pétrole brut qui a connu une forte hausse depuis le début 1999, baisserait en 2001 jusqu'à 25,3 dollars en moyenne par baril (qualité Brent) alors qu'il atteignait 28,4 dollars en moyenne en 2000. Il remonterait ensuite progressivement jusqu'à 28,1 dollars en 2006. Le prix du gaz naturel, qui est indexé sur celui du pétrole, suit cette évolution avec retard.

Toutefois, il est possible que le prix du gaz naturel subisse des pressions à la baisse en raison de la compétition qui devrait résulter de la libéralisation du marché européen du gaz. Par contre, la forte hausse des besoins en gaz naturel du secteur électrique pourrait, à terme, induire un accroissement du prix du gaz naturel.

Ouverture progressive des marchés de l'énergie à la concurrence

En raison de la libéralisation du marché européen de l'électricité, la demande intérieure devrait s'ouvrir progressivement aux producteurs étrangers. A l'heure actuelle, il est difficile d'établir un pronostic sur l'évolution du prix et des importations d'électricité suite à l'ouverture graduelle du marché. Dans le scénario de référence de la projection, on suppose que le prix de l'électricité reste stable et donc baisse en termes réels.

Conformément à la législation belge du 29 avril 1999, les consommateurs dont la consommation annuelle est supérieure à 20 GWh peuvent choisir directement leur fournisseur par le biais de contrats bilatéraux, depuis le 31 décembre 2000. Cette faculté serait étendue aux consommateurs à partir de 2 GWh par an dès le 31 décembre 2002 et à tous les clients "haute tension", au plus tard, à la fin de 2004. Ces contrats peuvent donc être passés avec des fournisseurs étrangers. Enfin, plus récemment, la Commission européenne a fait part de sa volonté d'ouvrir complètement le marché de l'électricité en Europe dès le premier janvier 2005.

Dans ce cadre, des incertitudes subsistent concernant l'évolution future des volumes d'électricité qui seront commercialisés à l'échelle européenne, ainsi que sur l'évolution des prix au consommateur final. La non-publication du prix contractuel du GWh et le manque d'informations sur les différentiels de marge rendent difficile l'estimation de l'évolution des flux entre pays européens. En outre, les calendriers d'ouverture du marché de l'électricité diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui risque d'engendrer des différences de pressions à la baisse sur les prix.

B. Evolution des émissions des principaux gaz à effet de serre

La transformation et la consommation d'énergie sont les sources principales d'émission de GES. En Belgique, les émissions liées à l'énergie représentent quelque 80% des émissions de gaz à effet de serre (en équivalents CO₂) et sont principalement causées par la combustion mais aussi par l'évaporation de combustibles fossiles. Les émissions de CO₂ constituent 98 % environ des émissions liées à l'énergie (en équivalents CO₂). Quant aux émissions non énergétiques, elles sont générées par des processus industriels, l'agriculture et les déchets.

Les émissions de CO₂ liées ou non à l'énergie sont respectivement examinées aux points 1 et 2. Quant aux émissions totales de CH₄ et de N₂O, elles sont abordées au point 3. Enfin, le point 4 traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le calcul des émissions¹ est réalisé dans un scénario à politique constante et en l'absence d'évolution des processus techniques dans le domaine des émissions: on a donc supposé que les facteurs actuels d'émission² restaient inchangés jusqu'en 2006 (à l'exception toutefois du CH₄ émis par l'agriculture et les déchets-voir point 3). Néanmoins, il est bien tenu compte d'une amélioration de l'efficacité énergétique.

L'objectif de réduction fixé dans le Protocole de Kyoto concerne également les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hexafluorures de soufre (SF₆). Toutefois, les données sur ces émissions sont incomplètes et les méthodes de mesure ne sont pas encore au point. Elles ne sont, dès lors, pas abordées dans la présente projection.

1. Pour calculer les émissions, l'on a procédé comme suit:

$$E = EVV \times EF$$

avec E = émissions (tonnes/année);

EVV = variable explicative des émissions

(consommation d'énergie, consommation, production, etc.);

EF = facteur d'émission (tonne/unité de EVV).

2. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont tirés de la deuxième Communication nationale belge, conformément aux articles 4 et 12 de la Convention d'août 1997 et correspondent aux "Revised Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories" établies en 1996 par le GIEC. En ce qui concerne le CH₄, le N₂O et le CO₂ d'origine non énergétique, les facteurs d'émission sont implicites et calculés en divisant les émissions respectives des gaz (inventaires nationaux d'émissions) par des variables explicatives correspondantes qui sont tirées du modèle Hermes (exprimées en francs constants de 1990). La valeur obtenue pour 1996 sert de facteur d'émission pour la période de projection. Pour le CH₄ généré par l'agriculture et les déchets, le facteur d'émission obtenu pour la période de projection est adapté à la baisse.

1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie

Les principales sources de CO₂ sont les suivantes: la production d'électricité, le raffinage de pétrole, la transformation de combustibles solides et autres, la combustion de combustibles fossiles dans l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

Selon des données de la Commission européenne¹, la Belgique présente, en 1997, un niveau plus élevé d'émissions de CO₂ liées à l'énergie, par habitant, que la France, l'Allemagne et un niveau plus ou moins équivalent à celui des Pays-Bas. Ces mêmes émissions sont supérieures à la moyenne européenne, ce qui s'explique par une forte intensité énergétique de l'industrie belge. On peut citer, à titre d'exemple, les industries de la chimie, du ciment et de l'acier.

TABLEAU 40 - Emissions de CO₂ liées à l'énergie, par habitant
(tonnes de CO₂ par habitant, 1997)

Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Eur 15
11,4	10,1	6,1	10,9	8,2

Croissance des émissions de CO₂ de 0,4 % en moyenne par an

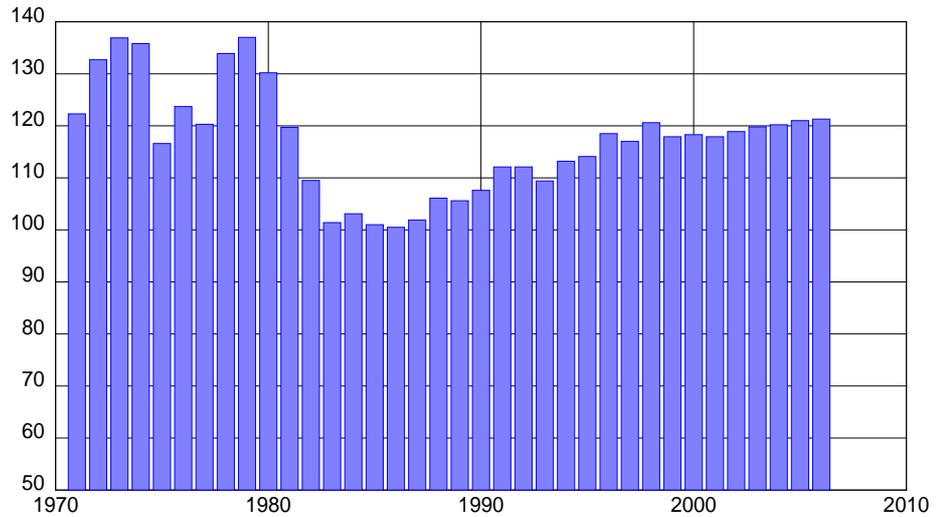
En 2001, les émissions devraient légèrement diminuer par rapport à 2000 pour de nouveau repartir à la hausse à partir de 2002 et atteindre 121,3 millions de tonnes en 2006, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,4 % pour la période 2001-2006. Par rapport à 1990, la croissance est de 12,7 %².

Au cours de la période de projection, l'élasticité des émissions de CO₂ liées à l'énergie serait, par rapport à la consommation intérieure brute d'énergie, de 0,36. Quant à l'élasticité de ce type d'émissions rapportées au PIB, elle serait de 0,15. Cette dernière mesure constitue à la fois un indicateur d'efficacité de la consommation énergétique et des substitutions entre vecteurs énergétiques (dont les émissions par Térajoule varient). L'intensité du PIB en CO₂ lié à l'énergie s'abaisserait de 2,3 % en moyenne par an durant la période de projection.

Le graphique suivant fournit une évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique depuis 1970.

1. Voir: European Union Energy Outlook to 2020 - Commission européenne, novembre 1999.
2. Lors de l'évaluation des résultats, il conviendra de tenir compte d'une marge d'incertitude de 2 %, imputable aux données.

GRAPHIQUE 14 -Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en millions de tonnes)



La structure du parc de production d'électricité influence fortement le niveau d'émissions. La projection table à ce sujet sur une forte pénétration du gaz naturel en substitution aux combustibles solides et liquides, sur une amélioration des taux de rendement moyen et sur un recours moindre aux gaz dérivés.

Au cours de la période de projection, la production d'électricité par les centrales nucléaires resterait inchangée. Toutefois, la part de cette production dans la production totale d'électricité diminuerait. Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) reste limité même si la production des centrales d'énergie hydraulique et éolienne double (la plus grande partie de l'extension de capacité est prévue après 2006). La part de production électrique par des centrales au gaz, principalement les installations avec turbines gaz-vapeur (TGV) et les centrales de cogénération, croît également. En 2006, la capacité de ces dernières atteindrait 2000 mégawatts et serait ainsi doublée par rapport à 1995. La part des centrales au pétrole dans la production d'électricité reste très limitée et la part des centrales au charbon se réduit fortement.

Compte tenu de ces changements structurels, le niveau d'émissions de CO₂ liées à la production d'électricité diminuerait en début de période de projection, pour ensuite de nouveau croître en raison d'une hausse de la production d'électricité.

TABLEAU 41 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

	Taux de croissance annuels moyens 2001-2006 (%)	Structure en 2006 (millions de tonnes)	Structure en 2006 (%)
Secteur de l'électricité	-1,1	23,1	19,0
Secteur de l'énergie	1,5	6,1	5,0
Industrie	-0,7	32,4	26,7
Transports	2,1	27,3	22,5
Services et agriculture	0,9	12,7	10,5
Ménages	1,3	19,8	16,3
Total	0,4	121,3	100,0

Le tableau 41 montre que les émissions générées par le secteur électrique devraient diminuer de 1,1 % en moyenne par an entre 2001 et 2006. Ceci peut s'expliquer par une production accrue d'électricité à partir du gaz (installation avec turbines gaz-vapeur (TGV) et centrales à cogénération) au lieu du charbon.

Au cours de la période de projection, les émissions générées par les transports et les ménages augmenteraient respectivement de 2,1 % et de 1,3 % en moyenne par an. Par contre, les émissions produites par le secteur industriel diminueraient en moyenne de 0,7 % par an, suite à la substitution des combustibles solides et liquides par le gaz et l'électricité.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Certains processus industriels (production de ciment et d'acier) libèrent également du CO₂. La combustion de déchets est également une source de CO₂.

En 2001, les émissions de CO₂ non énergétiques devraient représenter 13,2 millions de tonnes. A politique inchangée, ces émissions devraient croître de 3,2 % en moyenne par an au cours de la période de projection et atteindre 15,3 millions de tonnes en 2006, ce qui constitue une augmentation de 44,7 % par rapport à 1990 (à politique inchangée et compte tenu de la croissance de l'activité).

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Les émissions de CH₄ se répartissent en trois grands groupes selon leur origine: les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. Dans le premier cas, les émissions sont générées lors de la production d'électricité et de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, lors du raffinage de pétrole, de la transformation de combustibles solides et autres, par les transports, le secteur tertiaire et les ménages, ainsi que via les émissions dans la distribution de gaz. C'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄: processus de digestion, production d'engrais et fumure des sols agricoles.

Le N_2O est libéré lors de la combustion de combustibles fossiles. La part des émissions de ce type de gaz par les transports tend à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'eau forte constitue la seule source d'émissions de N_2O . Des émissions de ce type sont également générées dans l'agriculture lors de l'épandage d'engrais et lors de la combustion de déchets.

Pour l'évaluation des résultats, il y a toutefois lieu de tenir compte d'une marge d'incertitude de 30 % pour les émissions totales de CH_4 et de 50 % pour les émissions totales de N_2O ¹. Ces importantes marges d'erreur sont dues aux incertitudes en matière de facteurs d'émission ainsi qu'aux difficultés de définir les sources. Ces chiffres sont donc purement indicatifs.

Diminution des émissions de CH_4

Les émissions globales de CH_4 devraient diminuer de 3,1 % en moyenne chaque année et représenter 439,4 kilotonnes en 2006. La réduction par rapport à 1990 devrait, dans ces conditions, atteindre 23,5 %. Ce pourcentage correspond aux objectifs définis dans la deuxième Communication² nationale.

Pour calculer les émissions de CH_4 générées entre 2000 et 2006 par l'agriculture et le traitement des déchets, les éléments suivants ont été pris en considération: la politique agricole européenne (diminution du nombre de bovins), la politique en matière d'engrais de la Région flamande (stagnation de la croissance du cheptel et normes d'épandage tirées de la MAP2), la politique des déchets (collecte sélective et récupération, compostage, combustion plutôt que mise en décharge, obligation pour les décharges existantes de capter les émissions de CH_4). Les émissions de CH_4 générées par l'agriculture et le traitement des déchets devraient dès lors diminuer chaque année, contrairement aux émissions de CH_4 d'origine énergétique et industrielle, qui devraient croître chaque année.

Hausse des émissions de N_2O

A l'inverse des émissions de CH_4 , les émissions de N_2O devraient augmenter de 2,3 % en moyenne chaque année et atteindre 40,2 kilotonnes en 2006. La hausse par rapport à 1990 serait dès lors de 37,8 %. La circulation routière est la principale responsable de cette augmentation.

-
1. Première Communication nationale belge, conformément aux articles 4 et 12 de la Convention, janvier 1997.
 2. Deuxième Communication nationale belge conformément aux articles 4 et 12 de la Convention, août 1997.

4. Emissions totales de GES

Les trois principaux GES (CO₂, CH₄ et N₂O) ont des répercussions différentes sur le climat. Pour déterminer leur contribution potentielle à l'effet de serre, les émissions de CO₂, CH₄ et N₂O sont pondérées par leur "Global Warming Potential" (GWP)¹. Les émissions pondérées sont exprimées en équivalents CO₂.

Croissance de 13,5% de la plupart des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2006

Le tableau 42 présente, pour la période de projection, l'évolution attendue, à politique inchangée, des émissions des principaux GES en millions de tonnes d'équivalents CO₂. Les émissions totales devraient augmenter de 0,6 % en moyenne par an et atteindre 158,3 millions de tonnes en 2006, contre 139,4 millions de tonnes en 1990. L'augmentation par rapport à 1990 est de 13,5 %.

A politique inchangée, les objectifs ne sont pas atteints

Sans politiques et mesures supplémentaires, il ne sera donc pas possible de respecter l'objectif de réduction d'émissions fixé dans le Protocole de Kyoto pour la Belgique (soit une réduction de 7,5 % des émissions de GES en 2012 par rapport au niveau de 1990).

TABLEAU 42 - Evolution des émissions des principaux GES

	Millions de tonnes d'équivalents CO ₂			Taux de croissance annuels moyens	Augmentation en %
	1990	2000	2006	2001-2006	1990-2006
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	107,7	118,3	121,3	0,4	12,6
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	10,6	12,7	15,3	3,2	44,7
Emissions totales de CH ₄	12,1	11,2	9,2	-3,1	-23,5
Emissions totales de N ₂ O	9,0	10,8	12,5	2,3	37,8
Emissions totales de GES	139,4	153,1	158,3	0,6	13,5

Le graphique 15 présente l'évolution, entre 1990 et 2006, des émissions des principaux GES, en millions de tonnes d'équivalents CO₂.

1. Pour le CO₂, le GWP est de 1; pour le CH₄, il est de 21 et pour le N₂O, il est de 310.

GRAPHIQUE 15 - Evolution des émissions des principaux GES
(en millions de tonnes d'équivalents CO₂)

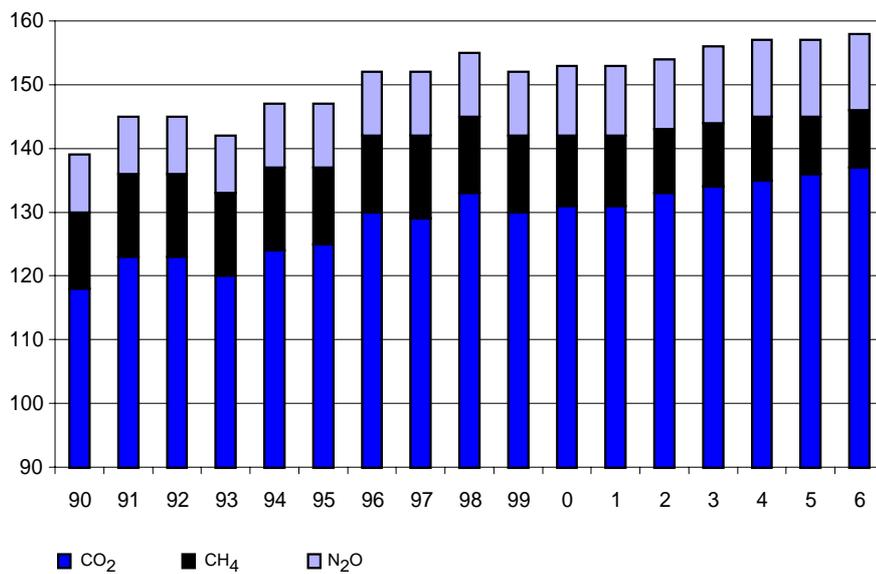


Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 4 à 10)

	99^95	06^01	01	02	03	04	05	06
1. Emploi public								
A. Hors temps partiel, PTP, plan "jeunes"	--	-0.4	-0.6	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
1. Pouvoir fédéral	--	-1.9	-7.4	-1.9	-0.7	-0.9	-0.2	-0.2
2. Communautés et Régions	--	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
3. Pouvoirs locaux	--	0.5	3.6	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
4. Sécurité sociale	--	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Temps partiel, PTP, plan "jeunes"	--	6.4	17.8	6.3	5.2	3.9	3.0	2.2
C. Total	0.9	0.1	0.3	-0.1	0.1	-0.0	0.0	-0.0
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	--	2.2	3.3	3.5	2.4	2.4	1.0	0.7
2. Communautés et Régions	--	1.6	1.5	2.4	1.9	1.8	1.0	1.0
3a. Pouvoirs locaux - enseignem.subs.	--	1.5	1.2	2.3	1.8	1.8	1.1	1.0
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	1.9	4.0	2.3	1.3	1.3	1.3	1.0
4. Sécurité sociale	--	1.2	1.5	1.5	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Hypothèses relatives aux pensions publiques								
A. Nombre de pensions	1.8	0.6	1.1	0.7	0.7	0.4	0.3	0.3
a. Retraite	2.3	1.4	2.2	1.6	1.5	1.1	0.9	0.9
b. Survie	0.7	-1.5	-1.6	-1.5	-1.5	-1.6	-1.5	-1.5
B. Dérive des pensions de retraite	--	0.0	0.6	0.6	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
C. Dérive des pensions de survie	--	0.3	0.9	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0
4. Achats bruts de biens et services	3.8	3.9	3.8	3.1	4.3	4.1	4.1	4.2
1. Pouvoir fédéral	1.2	-0.2	0.5	-2.9	1.3	0.1	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	6.8	6.2	4.3	6.5	6.6	6.6	6.6	6.6
3. Pouvoirs locaux	3.8	5.1	7.2	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
4. Sécurité sociale	-0.5	0.2	1.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Déflateur	1.8	1.8	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
5. Formation brute de capital	2.1	4.6	-4.6	3.8	4.9	6.9	10.9	5.8
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	-0.5	5.2	-15.7	40.0	0.2	3.5	1.7	1.6
2. Communautés et Régions	4.5	5.5	12.9	4.1	3.9	3.9	4.0	4.0
3. Pouvoirs locaux	1.2	3.3	-17.2	-10.4	5.8	10.7	23.1	8.0
Déflateur	0.9	2.0	1.4	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
6. Prestations d'assistance sociale en nature	2.4	2.7	3.7	2.6	2.4	2.5	2.6	2.4
1. Pouvoir fédéral	2.4	2.4	1.9	2.7	2.4	2.5	2.6	2.4
2. Communautés et Régions	1.7	2.8	4.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
3. Pouvoirs locaux	3.7	7.2	30.0	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
4. Sécurité sociale	2.4	2.6	3.0	2.6	2.4	2.5	2.6	2.4
Déflateur	2.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9
7. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	0.9	1.4	2.2	1.7	1.4	1.2	1.0	1.1
1. Pouvoir fédéral	1.1	0.1	1.5	0.0	-0.6	-0.5	0.1	0.4
2. Communautés et Régions	2.4	2.0	4.8	2.2	1.6	1.4	1.1	0.9
3. Sécurité sociale	0.6	1.6	2.1	1.9	1.8	1.4	1.2	1.2
4. Pouvoirs locaux	2.2	0.9	-0.5	1.3	1.3	1.2	1.0	1.0
Déflateur	1.6	1.8	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
8. Transferts courants aux entreprises	0.9	0.9	0.2	2.4	1.1	1.4	0.3	-0.1
1. Pouvoir fédéral	-1.1	-1.3	-5.3	-0.2	-1.5	-0.3	-0.3	-0.3
2. Communautés et Régions	-0.2	1.7	2.5	2.6	2.5	2.5	0.0	0.0
3. Sécurité sociale	26.4	6.5	16.5	12.0	5.8	3.9	1.8	-1.1
4. Pouvoirs locaux	9.4	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Déflateur	1.6	1.8	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
9. Transferts courants au reste du monde	11.4	2.9	6.5	1.8	3.3	2.1	2.1	1.9
1. Pouvoir fédéral	11.6	2.9	6.5	1.8	3.3	2.1	2.1	1.9
2. Communautés et Régions	36.6	1.5	8.9	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0
Déflateur	1.6	1.8	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
10. Transferts en capital	7.3	2.4	-9.7	7.5	4.1	4.2	4.0	4.1
1. Pouvoir fédéral	11.4	-3.6	-39.1	13.7	1.4	1.5	0.5	0.5
2. Communautés et Régions	6.7	6.5	10.9	5.5	5.5	5.6	5.6	5.7
3. Pouvoirs locaux	41.7	-0.0	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Déflateur	1.6	1.8	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.7	2.0	1.8	1.9	2.4	2.2	1.9	1.6	1.8
a. Salariés (*)	1.7	2.0	1.8	1.8	2.4	2.3	2.0	1.6	1.8
(OP: définition budgétaire)	1.6	2.0	1.5	1.8	2.4	2.3	2.0	1.6	1.8
b. Indépendants (**)	0.3	0.8	0.7	1.4	1.4	0.7	0.4	0.7	0.4
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	7.3	3.4	4.8	3.3	3.2	3.3	3.5	3.5	3.7
d. Affiliés à l'OSSOM	3.0	6.1	4.6	6.4	7.0	5.4	5.5	5.2	7.0
2. Indemnisés AMI	1.3	3.0	3.2	3.2	3.0	3.4	2.7	2.7	3.1
a. Salariés	1.5	3.1	3.3	3.1	3.2	3.5	2.8	2.8	3.1
- Incapacité primaire	2.0	2.7	6.3	5.8	2.2	2.1	2.0	2.1	1.9
- Invalidité (**)	1.5	3.4	2.8	2.7	3.1	3.7	3.5	3.3	3.8
- Repos de maternité (**)	3.7	3.9	2.5	2.0	7.6	6.8	2.2	2.3	2.4
- Marins et ouvriers mineurs	-	-18.3	-15.5	-19.9	-18.0	-18.0	-18.0	-18.0	-18.0
b. Indépendants	-0.6	2.1	1.5	4.1	0.7	2.5	0.7	1.0	3.5
3. Allocations familiales (**)	0.2	-0.2	-0.3	0.5	0.0	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5
a. Salariés, ONSS-APL inclus	0.2	-0.4	-0.1	-0.5	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.1	-0.4	0.0	-0.2	-0.1	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7
b. Indépendants	-0.9	0.7	-3.6	6.1	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4
c. Prestations familiales garanties	8.1	10.7	10.2	36.1	16.4	2.9	2.9	3.0	3.0
4. Accidents de travail du FAT	-0.6	-0.5	-0.9	0.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
5. Maladies professionnelles	-4.1	-0.5	-3.8	-2.5	-0.5	-0.0	0.0	-0.0	0.0
6. Assurance soins de santé -Flandre	-	-	-	-	496.6	35.2	26.1	0.9	1.2
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	3.6	3.8	4.2	3.9	4.0	3.6	3.7	3.8	3.5
a. Salariés, fonctionnaires inclus	3.6	3.8	4.0	3.7	4.1	3.7	3.8	3.8	3.5
(AMI-SS: définition budgétaire)	3.6	3.7	4.2	3.5	4.0	3.6	3.7	3.7	3.5
b. Indépendants	2.3	3.0	4.4	5.5	3.0	2.4	2.5	2.5	2.1
c. Affiliés à l'OSSOM	-2.8	1.7	1.1	2.4	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
d. A des sécu. soc. étrangères	26.3	7.0	23.8	7.4	6.8	6.8	7.0	6.4	7.3
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	113.9	168.9	140.8	150.4	157.8	165.8	174.3	179.7	185.6
2. Chômeurs à temps partiel volontaire	26.4	22.1	26.7	22.7	22.5	22.3	22.1	21.6	21.2
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	36.4	36.9	36.1	37.2	37.7	37.7	37.2	36.2	35.2
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation professionnelle	29.3	31.8	32.0	32.1	32.0	31.9	31.8	31.7	31.6
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	9.6	16.0	15.6	15.9	16.1	16.2	16.1	16.0	15.9
6. Emploi avec subside salarial	10.1	43.6	28.5	31.6	37.5	42.9	48.2	50.6	51.0
- Programmes de transition profes.	2.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
- Programmes de réinsertion profes.	2.9	11.2	9.8	10.2	10.6	11.0	11.4	11.8	12.2
- Activation via plans avant. à l'embauche (***)	0.0	9.7	0.0	0.0	4.2	8.7	13.6	15.7	16.3
- Contractuels subvent. des admin. pub.	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
- Maribel social	4.2	15.6	11.6	14.3	15.7	16.1	16.1	16.0	15.5
7. Interruptions de carrière	67.9	138.0	97.3	112.3	122.8	131.4	143.6	154.3	163.4
8. Pré pensions	126.9	108.9	115.6	112.5	109.2	108.1	107.1	106.6	109.7
<i>IV. En milliards de francs</i>									
Subside salarial, via Maribel social	3.7	17.2	11.3	14.5	16.5	17.5	18.0	18.5	18.5

(*) Calculé avec le modèle PENSION, plafond salarial découplé de l'évolution salariale à partir de 1999, à raison de 0,5%. Pas d'adaptation au bien-être, à l'exception du supplément d'avril 1999, de la prime de revalorisation de juillet 2000 et 2 % prévu en 2002.

(**) Le nombre de pensionnés du régime des indépendants, le nombre d'enfants et d'invalides proviennent du modèle de long terme MALTESE.

(***) Part de l'activation via plans avantage à l'embauche: 15% (2002), 30% (2003), 45% (2004), 50% (à partir de 2005)

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises									
1. Salaire horaire réel par salarié	1.8	1.8	2.2	1.9	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7
2. Durée du travail effective par salarié	-0.4	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	1.3	1.6	2.9	1.6	1.7	1.6	1.5	1.6	1.4
-industries manufacturières, énergie et construction	-0.5	-0.1	1.3	-0.0	0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-0.4
-services marchands	2.3	2.5	3.8	2.6	2.5	2.6	2.4	2.5	2.3
4. Masse salariale brute hors indexation	2.7	3.2	4.9	3.5	3.3	3.2	3.1	3.2	3.1
5. Indexation des salaires	1.4	1.9	1.5	2.0	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9
p.m. déflateur de la consommation privée	1.7	1.8	2.5	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
6. Masse salariale brute	4.1	5.2	6.5	5.6	5.2	5.1	5.1	5.2	5.1
-assiette des cotisations patronales	-	5.2	6.4	5.5	5.1	5.1	5.0	5.2	5.1
-assiette des cotisations personnelles	-	5.2	6.5	5.5	5.1	5.1	5.1	5.2	5.1
b. Secteur des adm. publiques									
1. Rémunération par tête	2.0	3.5	2.2	4.0	4.1	3.8	3.4	3.2	2.6
2. Emploi	1.0	0.1	1.0	0.3	-0.1	0.1	-0.0	0.0	-0.0
3. Masse salariale brute	3.0	3.6	3.2	4.4	4.0	3.8	3.4	3.2	2.6
c. Cotisations en francs									
1. Cotisations patronales	2.8	4.1	2.6	3.3	3.8	4.1	3.9	4.6	4.7
a. Secteur privé (*)	2.8	4.1	2.4	3.2	3.7	4.1	4.0	4.8	5.0
b. Secteur public	3.4	3.7	4.0	4.4	4.4	3.6	3.6	3.0	3.0
2. Cotisations personnelles	3.7	4.8	4.7	4.6	5.0	4.9	4.8	4.8	4.7
a. Secteur privé	3.5	5.0	4.9	4.7	5.1	5.1	5.1	5.2	5.1
b. Secteur public	4.5	3.7	3.5	4.4	4.4	3.6	3.6	3.0	3.0
d. Taux implicite des cotisations (**)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (*)	26.0	24.0	25.1	24.6	24.2	24.0	23.8	23.7	23.7
b. Secteur public	11.6	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.8
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé	11.2	11.0	11.1	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
b. Secteur public	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.6
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (***)	3.0	3.7	4.5	2.8	2.3	4.4	4.1	4.2	4.1
b. Nombre d'indépendants (***)	0.4	-0.4	-0.5	-1.0	-0.3	-0.5	-0.0	-0.2	-0.3
c. Revenu des indépendants (***)	3.3	3.2	3.9	1.7	2.0	3.9	4.1	4.0	3.8
d. Revenu corrigé pour l'inflation (***)	2.9	3.4	4.8	2.2	2.4	3.2	4.4	4.1	3.8
e. Assiette des cotisations	3.0	3.3	4.7	2.3	2.3	3.1	4.3	4.0	3.8
f. Cotisations	1.2	3.3	2.4	2.3	2.3	3.1	4.3	4.0	3.8
g. Taux implicite de cotisation (**)	7.4	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2	7.2
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	5.1	3.0	2.6	2.4	2.6	3.2	3.0	3.0	4.0
b. Taux implicite de cotisation	3.0	2.9	3.0	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
pm réductions de cotisations sociales ex ante									
cotisations sociales employeurs (****)	60.6	141.1	102.1	120.4	130.9	139.3	148.7	152.9	154.3
cotisations sociales personnelles	0.8	7.7	4.9	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
(*) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subside salarial, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies									
(**) Masse des cotisations en pour cent de l'assiette									
(***) Année t-3									
(****) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" n'interviennent pas ici. Voir renvoi (*)									
(^) Moyennes de période									



Résultats Macroéconomiques

Tableau 5 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	00//90	06//00	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05
1. Dépenses de consommation finale privée	1.8	2.6	2.9	2.5	2.6	2.6	2.4	2.6	2.6
2. Dépenses de consommation finale publique	1.7	1.6	2.1	1.6	1.3	1.8	1.5	1.9	1.6
3. Formation brute de capital fixe	2.0	3.5	4.1	3.4	3.4	3.3	3.2	4.1	3.8
a. Investissements des entreprises	2.0	4.0	4.1	5.2	3.9	3.6	3.2	3.8	4.1
b. Investissements publics	3.8	3.6	7.4	-6.7	2.4	3.7	6.3	11.4	5.3
c. Investissements en logements	1.4	2.0	2.9	1.5	2.1	2.2	2.0	2.0	2.2
4. Total des dépenses intérieures	1.9	2.6	3.1	2.5	2.6	2.6	2.4	2.9	2.8
5. Exportations de biens et services	4.8	5.9	10.6	5.5	6.5	5.9	5.9	5.8	5.7
a. Biens	5.0	5.9	10.8	5.5	6.5	5.9	5.9	5.8	5.8
b. Services	3.4	6.2	9.7	5.6	7.1	6.4	6.1	5.9	5.8
6. Total des dépenses finales	3.2	4.3	6.6	3.9	4.5	4.3	4.2	4.4	4.3
7. Importations de biens et services	4.6	5.9	9.9	5.3	6.4	5.9	5.8	6.0	6.0
a. Biens	4.7	6.0	10.0	5.4	6.3	6.0	6.0	6.2	6.2
b. Services	3.3	6.0	11.7	5.6	7.4	6.1	5.6	5.6	5.5
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	2.7	3.9	2.8	2.9	2.7	2.6	2.8	2.6

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 6 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR, A PRIX CONSTANTS

(changements en pour cent)

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Dépenses de consommation finale privée	1.1	1.4	1.6	1.3	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4
2. Dépenses de consommation finale publique	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Formation brute de capital fixe	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9
a. Investissements des entreprises	0.8	0.7	0.6	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7
b. Investissements publics	0.0	0.1	0.1	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1
c. Investissements en logements	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	2.3	2.5	2.9	2.4	2.5	2.5	2.3	2.7	2.6
6. Exportations de biens et services	4.7	5.9	9.2	5.0	6.2	5.8	5.9	6.0	6.2
a. Biens	4.3	5.0	7.9	4.3	5.2	4.9	5.0	5.2	5.3
b. Services	0.3	0.8	1.1	0.7	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
7. Total des dépenses finales	7.0	8.4	12.1	7.4	8.6	8.3	8.2	8.7	8.8
8. Importations de biens et services	-4.3	-5.6	-8.2	-4.7	-5.7	-5.5	-5.6	-6.0	-6.2
a. Biens	-4.0	-4.8	-7.0	-4.0	-4.8	-4.7	-4.8	-5.2	-5.3
b. Services	-0.1	-0.7	-1.2	-0.6	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.7	2.7	3.9	2.8	2.9	2.7	2.6	2.8	2.6

(^) Moyennes de période

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Dépenses de consommation finale privée	5054.3	5332.9	5546.3	5792.4	6052.2	6309.1	6594.2	6895.2
2. Dépenses de consommation finale publique	2016.5	2109.1	2207.7	2306.1	2408.0	2509.7	2614.0	2715.6
3. Formation brute de capital fixe	2009.0	2108.9	2200.3	2321.6	2450.4	2582.3	2743.8	2910.6
a. Investissements des entreprises	1363.1	1426.9	1513.1	1604.5	1698.1	1790.3	1899.3	2022.9
b. Investissements publics	169.2	180.8	171.1	178.9	189.5	205.8	234.0	251.5
c. Investissements en logements	476.7	501.2	516.1	538.2	562.8	586.3	610.5	636.2
4. Total des dépenses intérieures	9065.8	9536.7	9938.8	10404.8	10895.4	11386.0	11937.6	12507.6
5. Exportations de biens et services	7213.3	8646.6	9302.7	10061.6	10834.1	11669.8	12561.8	13520.0
6. Total des dépenses finales	16279.1	18183.3	19241.5	20466.4	21729.4	23055.8	24499.4	26027.6
7. Importations de biens et services	6855.8	8278.1	8834.6	9532.4	10262.7	11052.3	11925.3	12870.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	9423.3	9905.2	10406.9	10934.0	11466.8	12003.5	12574.1	13157.5
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	72.6	111.8	111.9	112.0	113.6	116.3	118.7	121.7
10. Revenu national brut	9495.9	10017.0	10518.8	11046.0	11580.3	12119.9	12692.8	13279.2

Tableau 8 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS*(pourcentages du PIB)*

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Dépenses de consommation finale privée	53.9	52.7	53.8	53.3	53.0	52.8	52.6	52.4	52.4
2. Dépenses de consommation finale publique	21.4	20.9	21.3	21.2	21.1	21.0	20.9	20.8	20.6
3. Formation brute de capital fixe	20.7	21.5	21.3	21.1	21.2	21.4	21.5	21.8	22.1
a. Investissements des entreprises	13.9	14.9	14.4	14.5	14.7	14.8	14.9	15.1	15.4
b. Investissements publics	1.7	1.7	1.8	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9
c. Investissements en logements	5.2	4.9	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8
4. Total des dépenses intérieures	96.0	95.1	96.3	95.5	95.2	95.0	94.9	94.9	95.1
5. Exportations de biens et services	76.1	96.0	87.3	89.4	92.0	94.5	97.2	99.9	102.8
6. Total des dépenses finales	172.1	191.1	183.6	184.9	187.2	189.5	192.1	194.8	197.8
7. Importations de biens et services	72.1	91.1	83.6	84.9	87.2	89.5	92.1	94.8	97.8
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
10. Revenu national brut	101.0	101.0	101.1	101.1	101.0	101.0	101.0	100.9	100.9
(^) Moyennes de période									

Tableau 9 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE

(taux de croissance en pour cent)

	00/90	06//00	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.0	1.8	2.5	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
1. Energie exclue	2.0	1.8	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
.alimentation, boissons et tabac	1.2	1.7	1.0	1.3	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7
.autres biens	1.6	1.6	1.3	1.1	1.4	1.6	1.7	1.8	1.8
.services	2.0	1.9	1.6	1.7	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1
.loyers	3.0	1.9	1.4	2.2	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
2. Energie	2.9	1.2	17.3	0.4	1.8	1.5	1.2	1.0	0.9
.chauffage, éclairage	2.0	1.4	16.0	1.1	2.2	1.6	1.3	1.0	0.9
.transports	4.3	0.8	19.0	-0.7	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9
b. Inflation sous-jacente	2.1	1.8	1.4	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0
c. Indice de la consommation privée	2.1	1.8	2.5	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
d. Indice santé	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	2.9	2.6	2.5	3.0	3.1	2.6	2.7	2.2	2.2
3. Formation brute de capital fixe	1.3	1.9	0.9	0.9	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2
a. Investissements des entreprises	1.0	1.9	0.6	0.8	2.1	2.1	2.2	2.2	2.4
b. Investissements publics	1.3	2.0	-0.5	1.4	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
c. Investissements en logements	2.2	2.0	2.2	1.4	2.1	2.3	2.1	2.1	2.0
4. Demande intérieure totale	2.1	1.9	2.1	1.7	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0
5. Exportations de biens et services	1.4	1.8	8.4	2.0	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8
6. Demande finale	1.8	1.8	4.8	1.8	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
7. Importations de biens et services	1.5	1.6	9.9	1.4	1.4	1.6	1.8	1.8	1.8
8. Produit intérieur brut au prix du marché	2.0	2.1	1.2	2.2	2.1	2.1	2.0	1.9	2.0

(/) Taux de croissance
 (//) Taux de croissances moyens

Tableau 10 CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(variations en pour cent)

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	0.8	1.1	0.7	1.2	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.3	0.5	0.3	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
b. Taxes indirectes nettes	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Surplus brut d'exploitation	0.3	0.5	0.2	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
2. Prix à l'importation	1.1	0.7	2.7	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.8	1.7	3.3	1.7	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8

Tableau 11 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	9423.3	9905.2	10406.9	10934.0	11466.8	12003.5	12574.1	13157.5
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	72.6	111.8	111.9	112.0	113.6	116.3	118.7	121.7
2. Revenu national brut	9495.9	10017.0	10518.8	11046.0	11580.3	12119.9	12692.8	13279.2
Consommation de capital fixe	1383.0	1442.1	1503.3	1565.3	1632.8	1704.6	1779.9	1859.4
3. Revenu national net	8112.9	8574.9	9015.4	9480.7	9947.5	10415.2	10912.8	11419.8
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-111.9	-115.3	-121.1	-127.4	-133.9	-140.6	-147.7	-155.1
4. Revenu national net disponible	8001.0	8459.7	8894.3	9353.3	9813.6	10274.6	10765.1	11264.7
Consommation finale nationale	7070.8	7441.9	7754.1	8098.5	8460.2	8818.7	9208.1	9610.8
5. Epargne nationale nette	930.2	1017.7	1140.2	1254.7	1353.5	1455.9	1557.0	1653.9
Formation brute de capital fixe	2009.0	2108.9	2200.3	2321.6	2450.4	2582.3	2743.8	2910.6
Variation des stocks	-14.0	-14.2	-15.6	-15.3	-15.2	-15.1	-14.3	-13.8
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	4.2	5.7	6.7	4.4	2.1	-1.7	-4.0	-4.3
6. Capacité (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	322.4	370.7	465.5	518.2	553.2	591.6	603.5	612.1

Tableau 12 REVENU DISPONIBLE, ESTIMATIONS AUX PRIX DE 1990

(milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	7820.5	8125.8	8350.9	8593.0	8828.9	9060.9	9312.0	9556.4
Excédent ou déficit commercial	61.4	-32.1	15.6	25.1	33.1	34.9	37.0	38.4
2. Revenu intérieur brut réel	7881.9	8093.7	8366.5	8618.1	8862.0	9095.8	9349.0	9594.8
Solde des revenus primaires réels du/vers le reste du monde	60.4	91.2	89.7	88.0	87.5	87.8	87.9	88.4
3. Revenu national brut réel	7942.3	8184.8	8456.2	8706.1	8949.5	9183.6	9436.8	9683.2

Tableau 13 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(milliards d'euros)

	99	00	01	02	03	04	05	06
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	182.2	191.9	201.5	210.7	220.1	229.7	240.0	250.6
. rémunération des salariés	122.8	129.1	135.4	141.7	148.3	155.0	162.3	169.7
. excédent brut d'exploitation	37.1	39.0	40.9	42.9	44.8	46.8	48.9	51.0
. revenus de la propriété	22.3	23.8	25.2	26.1	27.0	27.9	28.9	29.9
2. Transferts courants nets	-33.7	-35.9	-38.1	-39.8	-41.5	-43.6	-45.5	-47.2
. prestations moins cotisations sociales	-3.4	-3.7	-4.0	-4.5	-5.1	-5.8	-6.7	-7.7
. impôts courants	-32.1	-34.1	-36.2	-37.5	-38.6	-40.2	-41.2	-41.9
. transferts divers	1.7	1.9	2.1	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4
3. Revenu disponible	148.4	155.9	163.3	170.9	178.7	186.1	194.5	203.3
Sociétés								
1. Revenu primaire	36.7	38.2	40.3	42.7	44.9	47.0	49.1	51.2
2. Transferts courants nets	-6.9	-7.5	-7.9	-8.3	-8.8	-9.2	-9.5	-9.9
3. Revenu disponible	29.7	30.7	32.5	34.4	36.1	37.8	39.6	41.3
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	16.6	18.3	19.0	20.3	22.1	23.7	25.5	27.4
2. Transferts courants nets	37.9	40.6	43.0	45.0	46.9	49.3	51.4	53.3
3. Revenu disponible	54.5	58.9	62.0	65.4	69.0	73.0	76.9	80.7
Reste du monde								
1. Revenu disponible	2.8	2.9	3.0	3.2	3.3	3.5	3.7	3.8
Revenu national brut	235.4	248.3	260.8	273.8	287.1	300.4	314.6	329.2

(*) Ménages et isbl

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	99	00	01	02	03	04	05	06
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	77.4	77.3	77.3	77.0	76.7	76.5	76.3	76.1
. rémunération des salariés	52.2	52.0	51.9	51.8	51.7	51.6	51.6	51.5
. excédent brut d'exploitation	15.7	15.7	15.7	15.7	15.6	15.6	15.5	15.5
. revenus de la propriété	9.5	9.6	9.7	9.5	9.4	9.3	9.2	9.1
2. Transferts courants nets	-14.3	-14.5	-14.6	-14.5	-14.4	-14.5	-14.5	-14.3
. prestations moins cotisations sociales	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.1	-2.3
. impôts courants	-13.6	-13.7	-13.9	-13.7	-13.5	-13.4	-13.1	-12.7
. transferts divers	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
3. Revenu disponible	63.1	62.8	62.6	62.4	62.2	61.9	61.8	61.8
Sociétés								
1. Revenu primaire	15.6	15.4	15.5	15.6	15.6	15.6	15.6	15.6
2. Transferts courants nets	-2.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.1	-3.1	-3.0	-3.0
3. Revenu disponible	12.6	12.3	12.4	12.6	12.6	12.6	12.6	12.6
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	7.0	7.4	7.3	7.4	7.7	7.9	8.1	8.3
2. Transferts courants nets	16.1	16.3	16.5	16.4	16.3	16.4	16.3	16.2
3. Revenu disponible	23.1	23.7	23.8	23.9	24.0	24.3	24.4	24.5
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Revenu national brut	100.0							

(*) Ménages et isbl

Tableau 15 FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Production des entreprises	3.7	3.4	4.8	3.6	3.8	3.4	3.3	3.3	3.2
2. Productivité par tête									
a. Entreprises	1.9	1.9	2.2	1.9	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8
b. Industries manufacturières	4.1	3.1	3.8	3.2	3.4	3.0	2.9	2.8	3.0
c. Services marchands (transports inclus)	1.0	1.6	2.1	1.6	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Entreprises	2.8	3.6	3.5	3.9	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6
b. Industries manufacturières	2.9	3.9	3.9	4.4	3.9	3.8	3.8	3.9	3.9
c. Services marchands (transports inclus)	2.9	3.4	3.5	3.6	3.2	3.4	3.4	3.5	3.5
4. Salaire brut réel par tête									
a. Entreprises	1.0	1.8	1.0	2.3	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7
b. Industries manufacturières	1.1	2.1	1.3	2.9	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0
c. Services marchands (transports inclus)	1.2	1.6	0.9	2.1	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6
5. Productivité horaire									
a. Entreprises	2.3	2.0	2.4	2.0	2.2	2.1	2.0	1.9	1.9
b. Industries manufacturières	4.5	3.0	3.9	2.8	3.2	3.1	3.0	2.9	3.1
c. Services marchands (transports inclus)	1.4	1.8	2.3	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Entreprises	2.9	3.5	2.9	3.5	3.3	3.5	3.5	3.6	3.7
b. Industries manufacturières	3.0	3.7	2.8	3.5	3.5	3.6	3.8	4.0	4.1
c. Services marchands (transports inclus)	2.9	3.5	3.1	3.6	3.3	3.6	3.4	3.6	3.7
7. Coût salarial horaire réel									
a. Entreprises	1.1	1.7	0.3	2.0	1.5	1.7	1.6	1.7	1.8
b. Industries manufacturières	1.2	1.9	0.3	2.0	1.7	1.8	1.9	2.1	2.2
c. Services marchands (transports inclus)	1.2	1.7	0.6	2.0	1.5	1.8	1.6	1.7	1.8
8. Coût salarial unitaire réel du secteur des entreprises	-0.8	-0.6	-0.7	-0.7	-1.0	-0.6	-0.6	-0.3	-0.2
9. Taux d'intérêt à long terme (>=6a.)	5.7	5.5	5.6	5.0	5.2	5.6	5.8	5.8	5.8
10. Taux d'excédent brut corrigé des entreprises * (en pour cent)	33.0	35.9	34.0	34.5	35.2	35.8	36.3	36.6	37.1
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	15.3	17.2	16.1	16.5	16.9	17.1	17.3	17.5	17.6
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et le secteur énergie	-0.4	0.0	-0.1	0.3	0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

(*) pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation corrigé pour le travail des indépendants, divisé par la valeur ajoutée au coût des facteurs (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité)

(^) Moyennes de période

Tableau 16 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

Situation au 30 juin

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Population totale								
Niveau en milliers	10226.4	10252.6	10306.0	10343.6	10368.0	10391.5	10414.4	10436.6
Variation en milliers	23.4	26.1	53.4	37.7	24.3	23.6	22.9	22.2
2. Population active								
Niveau en milliers	4514.8	4558.9	4595.9	4629.7	4665.1	4697.1	4724.7	4747.0
Variation en milliers	25.0	44.2	37.0	33.8	35.4	32.0	27.6	22.3
3. Taux d'activité	67.2	67.8	68.0	68.2	68.6	68.9	69.1	69.0
4. Emploi intérieur								
Total								
.Niveau en milliers	3845.3	3914.3	3956.9	3997.4	4038.2	4075.2	4116.1	4151.7
.Variation en milliers	46.1	69.0	42.5	40.5	40.8	37.1	40.9	35.6
Salariés								
.Niveau en milliers	2462.0	2527.2	2567.5	2610.5	2653.1	2693.2	2735.9	2774.6
.Variation en milliers	41.8	65.2	40.3	43.0	42.6	40.1	42.6	38.7
.Emploi 'normal' en milliers	2439.4	2501.8	2541.4	2583.8	2625.9	2665.7	2708.1	2746.4
.Variation en milliers	33.9	62.4	39.6	42.4	42.1	39.8	42.3	38.4
Indépendants								
.Niveau en milliers	690.5	687.3	687.1	685.6	683.2	680.3	678.3	675.2
.Variation en milliers	-2.0	-3.2	-0.2	-1.6	-2.4	-2.8	-2.1	-3.0
Administrations publiques								
.Niveau en milliers	692.8	699.7	702.2	701.3	701.9	701.7	702.0	701.9
.Variation en milliers	6.2	6.9	2.4	-0.9	0.6	-0.2	0.3	-0.1
5. Taux d'emploi	58.1	59.0	59.4	59.8	60.3	60.7	61.1	61.3
6. Chômage								
.Définition BfP								
.Niveau en milliers	614.4	588.6	582.0	574.3	568.4	562.8	549.0	535.2
.Variation en milliers	-22.0	-25.8	-6.6	-7.7	-5.9	-5.5	-13.8	-13.8
.Taux de chômage	13.6	12.9	12.7	12.4	12.2	12.0	11.6	11.3
.Définition MET								
.Niveau en milliers	475.1	439.2	423.0	407.8	393.9	379.9	360.7	340.9
.Variation en milliers	-30.2	-35.9	-16.2	-15.2	-13.9	-14.0	-19.2	-19.8
.Taux de chômage	10.9	10.0	9.5	9.1	8.8	8.4	8.0	7.5
7. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	0.6	1.8	1.0	1.0	0.8	0.8	1.0	0.8

Tableau 17 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Exportations	7213.3	8646.6	9302.7	10061.6	10834.1	11669.8	12561.8	13520.0
a. Biens non-énergétiques	5817.5	6930.6	7488.1	8113.2	8744.9	9432.1	10167.5	10959.4
b. Services	1017.7	1218.0	1317.4	1437.0	1560.3	1689.9	1826.7	1972.5
c. Energie	182.7	283.9	275.0	280.7	289.6	299.6	310.2	321.1
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	195.4	214.1	222.1	230.7	239.3	248.2	257.4	267.1
2. Importations	6855.8	8278.1	8834.6	9532.4	10262.7	11052.3	11925.3	12870.1
a. Biens non-énergétiques	5335.2	6362.2	6842.6	7406.1	8004.4	8662.3	9392.5	10188.2
b. Services	846.3	985.0	1062.2	1159.5	1249.9	1341.4	1439.3	1542.9
c. Energie	374.7	620.4	607.3	626.1	648.3	670.9	693.9	716.9
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	299.6	310.5	322.5	340.7	360.1	377.6	399.5	422.0
3. Balance des exportations et des importations	357.5	368.5	468.1	529.2	571.4	617.5	636.5	649.9
a. Biens non-énergétiques	482.3	568.4	645.5	707.1	740.5	769.8	775.0	771.2
b. Services	171.4	233.0	255.2	277.5	310.4	348.5	387.4	429.6
c. Energie	-192.0	-336.5	-332.2	-345.5	-358.7	-371.4	-383.8	-395.9
d. Autres	-104.1	-96.4	-100.4	-109.9	-120.7	-129.4	-142.1	-155.0
4. Revenus nets de facteurs de l'étranger								
a. Reçus								
1. Revenus du travail	147.6	155.4	164.2	173.2	182.0	192.2	203.1	214.7
2. Autres	1312.4	1362.4	1383.0	1408.1	1436.1	1465.0	1494.9	1526.5
b. Payés								
1. Revenus du travail	34.9	38.5	42.7	47.0	50.6	54.4	58.5	62.9
2. Autres	1299.2	1306.2	1325.9	1349.0	1373.4	1398.3	1424.0	1450.7
5. Exportations nettes (3+4)	483.4	541.7	646.8	714.5	765.5	822.0	852.0	877.5
6. Autres transferts courants	-116.8	-122.9	-129.2	-135.9	-142.8	-150.0	-157.5	-165.3
7. Balance des opérations courantes	318.2	365.1	458.9	513.8	551.1	593.2	607.5	616.5

Tableau 18 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Ressources	2317.4	2465.5	2650.2	2824.5	2988.4	3158.8	3332.9	3509.0
a. Epargne courante	2313.2	2459.8	2643.6	2820.1	2986.3	3160.5	3336.9	3513.3
1. Entreprises	1151.0	1187.9	1253.7	1325.7	1390.0	1455.8	1521.9	1588.0
2. Ménages	979.7	1002.9	1088.4	1150.7	1208.4	1256.1	1315.1	1377.3
3. Administrations publiques	181.1	265.2	291.6	330.2	374.9	436.3	488.7	537.9
4. Isbl	1.4	3.9	9.8	13.5	12.9	12.3	11.3	10.0
b. Transferts nets de capitaux	4.2	5.7	6.7	4.4	2.1	-1.7	-4.0	-4.3
2. Emplois	1995.0	2094.8	2184.7	2306.3	2435.2	2567.2	2729.4	2896.8
a. Formation brute de capital	1995.0	2094.8	2184.7	2306.3	2435.2	2567.2	2729.4	2896.8
1. Entreprises	1229.2	1286.8	1366.8	1451.9	1536.0	1618.2	1714.9	1823.5
2. Ménages	588.5	618.7	638.1	666.4	700.2	733.2	770.1	810.8
3. Administrations publiques	169.6	181.2	171.5	179.3	189.9	206.2	234.4	251.9
4. Isbl	7.7	8.1	8.3	8.7	9.2	9.6	10.1	10.6
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total	322.4	370.7	465.5	518.2	553.2	591.6	603.5	612.2

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE

(pourcentages du PIB)

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Ressources	24.8	26.1	24.9	25.5	25.8	26.1	26.3	26.5	26.7
a. Epargne courante	24.7	26.1	24.8	25.4	25.8	26.0	26.3	26.5	26.7
1. Entreprises	12.9	12.1	12.0	12.0	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1
2. Ménages	11.3	10.5	10.1	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
3. Administrations publiques	0.5	3.5	2.7	2.8	3.0	3.3	3.6	3.9	4.1
4. Isbl	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Transferts nets de capitaux	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0
2. Emplois	20.6	21.4	21.1	21.0	21.1	21.2	21.4	21.7	22.0
a. Formation brute de capital	20.6	21.4	21.1	21.0	21.1	21.2	21.4	21.7	22.0
1. Entreprises	12.5	13.5	13.0	13.1	13.3	13.4	13.5	13.6	13.9
2. Ménages	6.4	6.1	6.2	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.2
3. Administrations publiques	1.7	1.7	1.8	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9
4. Isbl	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total	4.1	4.7	3.7	4.5	4.7	4.8	4.9	4.8	4.7

(^) Moyennes de période

Tableau 20 TAUX D'INTERET

	00^95	06^01	00	01	02	03	04	05	06
1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Nominal	3.7	4.5	4.2	4.3	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6
Réel	1.9	2.8	1.7	2.8	2.8	2.7	2.8	2.8	2.7
2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Nominal	5.8	5.5	5.6	5.0	5.2	5.6	5.8	5.8	5.8
Réel	4.1	3.8	3.0	3.5	3.4	3.8	4.0	4.0	3.9
3. Taux hypothécaire									
Nominal	6.1	6.5	6.6	6.0	6.2	6.6	6.8	6.8	6.8
Réel	4.4	4.8	4.0	4.5	4.4	4.8	5.0	5.0	4.9
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	--	4.6	4.4	4.5	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7
Taux d'intérêt à long terme Allemagne (10 ans)	5.5	5.3	5.3	4.7	4.9	5.4	5.7	5.7	5.7

(^) Moyennes de période

Tableau 22 COMPTE DES MENAGES

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Opérations courantes								
a. Ressources	8744.1	9178.6	9624.1	10058.7	10496.9	10941.0	11412.6	11897.6
1. Excédent net d'exploitation	405.8	441.4	471.6	504.7	536.4	568.6	602.8	638.0
2. Revenu mixte	742.6	774.3	811.8	852.4	891.3	930.3	971.5	1013.4
3. Rémunération des salariés	4955.2	5206.0	5460.8	5716.7	5981.9	6252.5	6545.9	6844.2
. Salaires et traitements bruts	3683.3	3892.0	4096.1	4295.3	4503.0	4714.9	4940.8	5166.6
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	998.2	1027.0	1064.8	1108.0	1153.6	1199.8	1255.1	1313.9
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	273.6	287.1	300.0	313.4	325.3	337.8	350.0	363.7
4. Revenus de la propriété	896.6	958.7	1013.9	1051.8	1087.2	1125.0	1163.4	1204.5
. Intérêts	434.4	474.2	494.2	514.4	534.3	556.5	576.8	598.7
. Revenus distribués des sociétés	307.2	321.3	345.2	358.3	370.0	381.7	395.8	410.8
. Autres	155.0	163.2	174.5	179.1	182.9	186.8	190.9	194.9
5. Prestations sociales	1748.5	1805.4	1868.2	1934.4	1999.7	2064.0	2127.9	2195.3
6. Autres transferts courants	-52.3	-56.1	-58.0	-63.4	-66.1	-69.7	-73.5	-77.6
7. Autres (*)	47.8	48.9	55.8	62.2	66.5	70.2	74.6	79.8
b. Emplois	8107.8	8530.5	8899.1	9278.0	9665.7	10069.8	10490.3	10921.0
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,...	1291.9	1374.8	1457.2	1509.7	1556.4	1618.7	1659.7	1689.4
2. Cotisations sociales, dont:	1885.4	1953.4	2031.5	2117.7	2205.4	2296.5	2397.9	2505.3
. Cotisations sociales effectives	1611.7	1666.3	1731.5	1804.2	1880.0	1958.8	2047.9	2141.5
. Cotisations sociales imputées	273.6	287.1	300.0	313.4	325.3	337.8	350.0	363.7
3. Dépenses de consommation finale	4930.6	5202.3	5410.5	5650.6	5904.0	6154.6	6432.7	6726.4
c. Epargne nette	635.8	648.2	725.0	780.7	831.1	871.2	922.4	976.6
II. Opérations en capital								
a. Ressources	40.2	32.0	24.2	31.3	37.7	43.2	48.6	53.6
1. Transfert en capital à recevoir	40.2	32.0	24.2	31.3	37.7	43.2	48.6	53.6
b. Emplois	290.2	307.7	321.5	343.6	373.0	402.5	434.7	468.5
1. Formation brute de capital fixe	588.5	618.7	638.1	666.4	700.2	733.2	770.1	810.8
2. Consommation de capital fixe (-)	343.9	354.7	363.5	370.0	377.3	384.9	392.7	400.8
3. Impôts en capital	41.1	47.0	47.7	48.5	49.4	50.3	51.2	52.2
4. Variation des stocks	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3	-6.3
7. Autres transferts en capital à payer	11.2	3.3	5.8	5.3	7.3	10.4	12.7	12.8
III. Capacité nette(+) ou besoin net (-) de financement	385.9	372.5	427.7	468.4	495.8	511.9	536.2	561.8
<i>Pour mémoire:</i>								
1. Revenu disponible net	5518.6	5801.6	6079.7	6369.1	6668.7	6955.6	7280.4	7623.2
2. Propension à consommer	83.4	83.8	83.3	83.1	83.0	83.1	83.0	83.0
3. Propension à épargner	16.6	16.2	16.7	16.9	17.0	16.9	17.0	17.0
(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension								

Tableau 23 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	749.6	796.1	835.0	874.7	913.7	953.6	995.5	1038.8
2. Revenu mixte brut	742.6	774.3	811.8	852.4	891.3	930.3	971.5	1013.4
3. Salaires et traitements	4955.2	5206.0	5460.8	5716.7	5981.9	6252.5	6545.9	6844.2
. Secteur privé	3745.7	3953.7	4154.7	4358.6	4573.7	4795.9	5042.2	5297.4
. Entreprises	3530.4	3725.8	3914.1	4104.1	4304.6	4511.7	4741.4	4979.3
. Ménages	130.2	135.7	141.2	147.6	154.6	161.8	169.7	178.0
. Isbl	85.2	92.2	99.5	106.8	114.4	122.4	131.0	140.2
. Administrations publiques	1096.4	1135.1	1184.3	1231.6	1276.5	1318.5	1358.8	1394.6
. Travailleurs frontaliers	112.7	117.0	121.5	126.2	131.4	137.8	144.6	151.8
4. Revenus de la propriété	896.6	958.7	1013.9	1051.8	1087.2	1125.0	1163.4	1204.5
. Intérêts effectifs nets	434.4	474.2	494.2	514.4	534.3	556.5	576.8	598.7
. Dividendes et assimilés	307.2	321.3	345.2	358.3	370.0	381.7	395.8	410.8
. Autres	155.0	163.2	174.5	179.1	182.9	186.8	190.9	194.9
Total (1 à 4)	7344.0	7735.2	8121.6	8495.5	8874.1	9261.4	9676.3	10100.9
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	1255.4	1297.1	1347.3	1403.5	1460.4	1518.3	1584.9	1656.5
2. Cotisations sociales des salariés	480.2	502.6	526.4	552.4	578.0	604.7	632.8	661.6
3. Cotisations sociales des indépendants	94.3	96.5	98.9	101.3	104.4	108.6	112.8	116.9
4. Impôts sur les revenus de remplacement	27.4	28.1	28.8	29.6	30.5	31.4	32.4	33.7
5. Impôts des non-résidents	28.1	29.0	30.0	30.9	32.1	33.5	35.0	36.6
Total (1 à 5)	1885.4	1953.4	2031.5	2117.7	2205.4	2296.5	2397.9	2505.3
6. Impôt sur le revenu	1291.9	1374.8	1457.2	1509.7	1556.4	1618.7	1659.7	1689.4
Total (1 à 6)	3177.3	3328.2	3488.6	3627.4	3761.7	3915.2	4057.6	4194.7
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	1748.5	1805.4	1868.2	1934.4	1999.7	2064.0	2127.9	2195.3
2. Autres transferts nets	-52.3	-56.1	-58.0	-63.4	-66.1	-69.7	-73.5	-77.6
Total (1+2)	1696.2	1749.3	1810.2	1871.0	1933.5	1994.3	2054.4	2117.7
IV. Revenu disponible	5862.5	6156.3	6443.2	6739.1	7046.0	7340.5	7673.1	8023.9

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	0.3	3.6	3.3	2.9	2.6	2.5	2.5	2.4
2. Revenu mixte brut	2.1	1.7	3.3	3.2	2.7	2.5	2.5	2.4
3. Salaires et traitements	2.6	2.5	3.3	2.9	2.8	2.7	2.8	2.6
. Secteur privé	2.8	2.9	3.5	3.1	3.1	3.0	3.2	3.1
. Entreprises	2.9	2.9	3.5	3.1	3.0	2.9	3.2	3.1
. Ménages	2.0	1.6	2.5	2.8	2.9	2.8	3.0	2.9
. ISBL	2.8	5.6	6.2	5.5	5.2	5.0	5.1	5.0
. Administrations publiques	2.2	1.0	2.8	2.2	1.8	1.4	1.2	0.7
. Travailleurs frontaliers	-2.3	1.2	2.4	2.1	2.2	3.0	3.0	3.1
4. Revenus de la propriété	2.0	4.3	4.2	2.0	1.5	1.6	1.5	1.6
. Intérêts effectifs nets	-4.6	6.5	2.7	2.3	2.0	2.3	1.8	1.9
. Dividendes et assimilés	12.0	2.0	5.9	2.0	1.4	1.3	1.8	1.9
. Autres	3.9	2.7	5.3	0.9	0.3	0.3	0.3	0.2
Total (1 à 4)	2.2	2.7	3.4	2.8	2.6	2.5	2.6	2.5
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	1.5	0.8	2.3	2.4	2.2	2.1	2.5	2.6
2. Cotisations sociales des salariés	3.0	2.1	3.2	3.1	2.8	2.7	2.7	2.6
3. Cotisations sociales des indépendants	-0.9	-0.1	0.9	0.7	1.2	2.2	2.0	1.7
4. Impôts sur les revenus de remplacement	2.1	0.1	0.9	0.8	1.4	1.2	1.2	2.0
5. Impôts des non-résidents	-12.4	0.7	1.7	1.4	1.8	2.6	2.7	2.7
Total (1 à 5)	1.6	1.0	2.5	2.5	2.3	2.3	2.5	2.5
6. Impôts sur le revenu	0.4	3.8	4.4	1.8	1.2	2.1	0.7	-0.1
Total (1 à 6)	1.1	2.2	3.3	2.2	1.8	2.2	1.8	1.5
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	-0.1	0.7	1.9	1.8	1.5	1.4	1.2	1.3
2. Autres transferts nets	155.5	4.5	1.9	7.4	2.5	3.5	3.6	3.7
Total (1+2)	-2.0	0.6	1.9	1.6	1.5	1.3	1.1	1.2
IV. Revenu disponible								
	1.6	2.4	3.1	2.8	2.7	2.3	2.6	2.6

Tableau 25 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Opérations courantes								
a. Ressources	127.1	136.5	147.8	157.7	163.7	169.5	175.6	181.9
1. Excédent net d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Cotisations sociales	3.0	3.1	3.4	3.7	3.9	4.2	4.5	4.8
3. Revenus de la propriété	1.8	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
. Intérêts	1.7	1.9	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.3
. Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Autres transferts courants	122.3	131.4	142.4	151.9	157.5	163.0	168.7	174.6
b. Emplois	128.3	135.4	140.9	147.3	154.0	160.7	168.1	175.8
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,...	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2
2. Prestations sociales	3.0	3.1	3.4	3.7	3.9	4.2	4.5	4.8
3. Dépenses de consommation finale	123.8	130.6	135.8	141.8	148.2	154.5	161.5	168.8
c. Epargne nette	-1.2	1.1	6.9	10.4	9.7	8.8	7.6	6.1
II. Opérations en capital								
a. Ressources	7.9	7.9	8.1	9.1	10.2	11.4	12.8	14.4
1. Transferts en capital à recevoir	7.9	7.9	8.1	9.1	10.2	11.4	12.8	14.4
b. Emplois	5.1	5.4	5.4	5.6	5.9	6.1	6.4	6.7
1. Formation brute de capital fixe	7.7	8.1	8.3	8.7	9.2	9.6	10.1	10.6
2. Consommation de capital fixe(-)	2.6	2.7	2.9	3.1	3.3	3.5	3.7	4.0
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1.6	3.6	9.6	13.8	14.0	14.2	14.0	13.9

Tableau 26 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Opérations courantes								
a. Ressources	907.9	940.1	995.3	1058.9	1104.7	1148.5	1189.8	1228.6
1. Excédent net d'exploitation	1268.9	1335.8	1422.8	1530.2	1615.4	1696.9	1772.6	1848.2
2. Cotisations sociales	297.2	312.1	329.8	348.1	365.4	383.7	403.4	424.1
. cotisations effectives à charge des employeurs	150.4	156.1	165.6	174.9	183.0	191.3	200.2	209.2
. cotisations à charge des salariés	68.8	72.8	76.6	80.3	84.1	88.1	92.3	96.7
. cotisations sociales imputées	78.0	83.3	87.6	92.9	98.3	104.4	110.9	118.2
3. Revenus de la propriété	-285.6	-315.0	-353.7	-406.0	-453.6	-500.8	-546.0	-595.2
. intérêts effectifs et imputés	415.0	457.8	514.1	590.0	659.3	727.8	793.5	865.0
. dividendes et autres revenus	-535.3	-772.8	-867.9	-996.0	-1112.9	-1228.5	-1339.5	-1460.1
4. Autres transferts courants nets	15.9	15.4	16.1	16.4	16.6	16.9	17.2	17.5
5. Correction SIFIM(*)	-388.5	-408.2	-419.7	-429.9	-439.1	-448.2	-457.3	-466.1
b. Emplois	640.7	679.7	719.1	763.2	801.7	840.7	880.1	920.7
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	321.9	346.6	367.8	393.4	414.5	435.0	454.5	474.2
2. Prestations sociales	271.0	284.2	295.5	307.7	320.8	335.6	350.9	366.7
3. Autres (**)	47.8	48.9	55.8	62.2	66.5	70.2	74.6	79.8
c. Epargne nette	267.6	260.4	276.2	295.7	303.0	307.8	309.7	307.9
II. Opérations en capital								
a. Ressources	124.2	111.4	102.5	110.1	116.2	122.7	129.7	137.2
1. Transferts en capital à recevoir	124.2	111.4	102.5	110.1	116.2	122.7	129.7	137.2
b. Emplois	395.3	381.7	420.5	442.4	475.6	502.5	540.1	585.8
1. Formation brute de capital fixe	1243.7	1301.3	1382.8	1467.6	1551.6	1633.7	1729.6	1837.6
2. Consommation de capital fixe (-)	883.3	927.6	977.4	1030.0	1087.0	1148.0	1212.2	1280.1
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	4.3	4.4	22.6	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
4. Variation des stocks	-14.4	-14.6	-16.0	-15.7	-15.6	-15.5	-14.7	-14.2
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
6. Autres transferts en capital à payer	44.8	17.9	8.3	15.7	21.8	27.4	32.6	37.6
III. Capacité (+) ou besoin (-) net de financement	-3.4	-9.9	-41.8	-36.6	-56.4	-71.9	-100.7	-140.7

(*) Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

(**) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

Tableau 27 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
I. Opérations courantes								
a. Ressources	7105.2	8504.6	9079.0	9795.8	10543.2	11350.4	12242.5	13207.2
1. Importations de biens et services	6855.8	8278.1	8834.6	9532.4	10262.7	11052.3	11925.3	12870.1
2. Rémunération des salariés	34.9	38.5	42.7	47.0	50.6	54.4	58.5	62.9
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	88.0	96.1	101.5	108.0	115.2	122.9	131.5	140.6
4. Revenus nets de la propriété (-)	13.3	56.3	57.1	59.1	62.7	66.7	70.9	75.8
5. Autres transferts courants nets	83.8	88.5	92.9	97.6	102.4	107.2	112.3	117.5
6. Cotisations sociales	37.6	39.6	41.8	44.1	46.3	48.9	51.7	54.7
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	18.3	20.2	22.7	25.7	28.7	31.5	34.1	37.3
b. Emplois	7423.4	8869.6	9537.9	10309.6	11094.3	11943.7	12850.0	13823.6
1. Exportations de biens et services	7213.3	8646.6	9302.7	10061.6	10834.1	11669.8	12561.8	13520.0
2. Rémunération des salariés	147.6	155.4	164.2	173.2	182.0	192.2	203.1	214.7
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	34.7	34.7	34.7	34.7	34.7	34.7	34.7	34.7
4. Impôts courants sur le revenu	4.8	7.6	8.0	8.4	8.8	9.2	9.7	10.1
5. Cotisations sociales	11.3	12.5	13.9	15.3	16.5	17.7	19.0	20.4
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	11.7	12.8	14.4	16.4	18.2	20.0	21.7	23.7
c. Solde des opérations courantes	-318.2	-365.1	-458.9	-513.8	-551.1	-593.2	-607.5	-616.5
1. Opérations sur biens et services	-357.5	-368.5	-468.1	-529.2	-571.4	-617.5	-636.5	-649.9
2. Rémunération nette des salariés	-112.7	-117.0	-121.5	-126.2	-131.4	-137.8	-144.6	-151.8
3. Revenus nets de la propriété	-13.3	-56.3	-57.1	-59.1	-62.7	-66.7	-70.9	-75.8
4. Impôts, nets de subventions	48.5	53.8	58.8	64.9	71.7	78.9	87.1	95.8
5. Autres transferts courants	116.7	122.9	129.1	135.8	142.7	149.9	157.4	165.2
II. Opérations en capital	-4.2	-5.7	-6.7	-4.4	-2.1	1.7	4.0	4.3
1. Transferts nets en capital	-2.8	-4.3	-5.3	-3.0	-0.7	3.1	5.4	5.7
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-322.4	-370.7	-465.5	-518.2	-553.2	-591.6	-603.5	-612.1



Finances Publiques

Tableau 28 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	4716.2	4955.4	5168.3	5364.6	5570.9	5793.8	6010.6	6223.3
A. Fiscales et parafiscales	4282.2	4505.5	4705.0	4886.9	5075.5	5280.1	5478.7	5671.1
1. Fiscales	2915.8	3095.1	3243.7	3366.7	3492.4	3631.9	3756.0	3869.7
a. Impôts directs	1620.6	1731.2	1835.2	1913.8	1982.1	2065.4	2126.5	2176.4
Ménages	1291.9	1374.8	1457.2	1509.7	1556.4	1618.7	1659.7	1689.4
Sociétés	321.9	346.6	367.8	393.4	414.5	435.0	454.5	474.2
Autres	6.8	9.8	10.2	10.7	11.2	11.7	12.2	12.8
b. Impôts indirects	1254.2	1316.9	1360.8	1404.4	1460.9	1516.2	1578.3	1641.1
c. Impôts en capital	41.1	47.0	47.7	48.5	49.4	50.3	51.2	52.2
2. Cotisations de Sécurité Sociale	1366.3	1410.4	1461.4	1520.2	1583.0	1648.2	1722.7	1801.4
B. Autres recettes des autres secteurs	242.8	250.8	255.8	262.4	274.0	286.2	299.2	313.4
1. Revenus de propriété	77.5	95.7	86.9	90.3	94.5	98.7	103.2	108.3
2. Transferts courants reçus	35.3	32.9	34.8	32.3	33.6	35.1	36.8	38.6
3. Transferts en capital reçus	17.9	3.2	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0
4. Ventes courantes de B. et S.	112.1	118.9	131.3	137.0	143.0	149.4	156.2	163.4
C. Cotisations imputées	191.2	199.2	207.5	215.3	221.4	227.4	232.8	238.8
2. Dépenses	4777.8	4950.9	5098.3	5292.0	5471.1	5656.4	5856.7	6046.1
A. Dépenses primaires	4100.7	4265.8	4406.3	4612.9	4803.6	4997.8	5204.6	5401.8
a. Courantes	3799.0	3955.0	4134.2	4303.9	4476.1	4645.7	4815.6	4985.8
1. Rémunérations des salariés	1096.7	1135.4	1184.6	1231.9	1276.8	1318.9	1359.2	1395.0
2. Cons.intermédiaire et impôts payés	290.5	314.4	331.1	347.3	368.8	390.9	414.5	440.2
3. Subventions aux entreprises	139.9	149.1	151.3	158.4	163.6	169.4	173.3	176.5
4. Prestations sociales	2066.8	2144.1	2238.9	2331.3	2422.8	2514.0	2607.1	2703.6
- Prestations sociales en espèces	1479.7	1523.9	1576.1	1630.8	1683.8	1733.9	1783.1	1835.5
- Prestations sociales en nature	587.1	620.2	662.8	700.5	739.1	780.0	824.0	868.1
5. Transferts aux ménages et ISBL	108.1	113.5	123.1	126.6	131.3	136.2	141.4	146.7
6. Transferts aux entreprises	25.0	24.4	25.0	25.1	25.2	25.4	25.6	25.8
7. Transferts au reste du monde	71.8	74.2	80.2	83.1	87.4	90.9	94.4	98.0
b. En capital	301.8	310.8	272.1	309.0	327.4	352.1	389.0	415.9
1. Formation brute de capital fixe	169.2	180.8	171.1	178.9	189.5	205.8	234.0	251.5
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	1.1	0.9	-17.3	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9
3. Transferts aux ménages et ISBL	21.0	13.8	15.0	16.0	17.2	18.5	20.0	21.8
4. Transferts aux entreprises	104.9	105.6	96.2	104.1	110.0	116.6	123.6	131.1
5. Transferts au reste du monde	5.6	9.7	7.1	9.3	9.9	10.4	10.6	10.8
B. Charges d'intérêts	677.1	685.1	692.0	679.1	667.6	658.6	652.1	644.3
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-61.7	4.5	70.0	72.5	99.8	137.4	153.9	177.2
Epargne brute	181.1	265.2	291.6	330.2	374.9	436.3	488.7	537.9
4. Solde primaire	615.4	689.6	762.0	751.7	767.3	795.9	806.0	821.5
pm Consommation finale	2016.5	2109.1	2207.7	2306.1	2408.0	2509.7	2614.0	2715.6

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	50.0	50.0	49.7	49.1	48.6	48.3	47.8	47.3
A. Fiscales et parafiscales	45.4	45.5	45.2	44.7	44.3	44.0	43.6	43.1
1. Fiscales	30.9	31.2	31.2	30.8	30.5	30.3	29.9	29.4
a. Impôts directs	17.2	17.5	17.6	17.5	17.3	17.2	16.9	16.5
Ménages	13.7	13.9	14.0	13.8	13.6	13.5	13.2	12.8
Sociétés	3.4	3.5	3.5	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	13.3	13.3	13.1	12.8	12.7	12.6	12.6	12.5
c. Impôts en capital	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Cotisations de Sécurité Sociale	14.5	14.2	14.0	13.9	13.8	13.7	13.7	13.7
B. Autres recettes des autres secteurs	2.6	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
1. Revenus de propriété	0.8	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Transferts en capital reçus	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de B. et S.	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
C. Cotisations imputées	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8
2. Dépenses	50.7	50.0	49.0	48.4	47.7	47.1	46.6	46.0
A. Dépenses primaires	43.5	43.1	42.3	42.2	41.9	41.6	41.4	41.1
a. Courantes	40.3	39.9	39.7	39.4	39.0	38.7	38.3	37.9
1. Rémunérations des salariés	11.6	11.5	11.4	11.3	11.1	11.0	10.8	10.6
2. Cons.intermédiaire et impôts payés	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3
3. Subventions aux entreprises	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
4. Prestations sociales	21.9	21.6	21.5	21.3	21.1	20.9	20.7	20.5
- Prestations sociales en espèces	15.7	15.4	15.1	14.9	14.7	14.4	14.2	13.9
- Prestations sociales en nature	6.2	6.3	6.4	6.4	6.4	6.5	6.6	6.6
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1
6. Transferts aux entreprises	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
7. Transferts au reste du monde	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
b. En capital	3.2	3.1	2.6	2.8	2.9	2.9	3.1	3.2
1. Formation brute de capital fixe	1.8	1.8	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	1.9
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
4. Transferts aux entreprises	1.1	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêts	7.2	6.9	6.6	6.2	5.8	5.5	5.2	4.9
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-0.7	0.0	0.7	0.7	0.9	1.1	1.2	1.3
Epargne brute	1.9	2.7	2.8	3.0	3.3	3.6	3.9	4.1
4. Solde primaire	6.5	7.0	7.3	6.9	6.7	6.6	6.4	6.2
pm Consommation finale	21.4	21.3	21.2	21.1	21.0	20.9	20.8	20.6

Tableau 30 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	2726.3	2918.3	3039.5	3172.3	3287.2	3416.8	3531.9	3636.8
A. Fiscales et parafiscales	2585.5	2758.0	2878.0	3004.2	3117.4	3245.2	3358.1	3460.1
1. Fiscales	2534.3	2705.0	2823.9	2948.8	3060.9	3187.3	3299.1	3399.7
a. Impôts directs	1508.7	1625.3	1709.6	1795.8	1858.4	1936.9	1994.3	2040.0
- Ménages	1188.3	1276.1	1338.7	1399.0	1440.1	1497.7	1535.1	1560.8
- Sociétés	313.6	339.4	360.6	386.1	407.1	427.4	446.9	466.4
- Autres	6.8	9.8	10.2	10.7	11.2	11.7	12.2	12.8
b. Impôts indirects	1020.6	1074.8	1109.2	1147.9	1197.2	1245.1	1299.4	1354.2
c. Impôts en capital	5.0	5.0	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5
2. Cotisations de Sécurité Sociale	51.1	53.0	54.1	55.4	56.6	57.9	59.0	60.3
B. Autres recettes des autres secteurs	62.7	77.9	75.5	76.3	77.2	78.0	79.0	79.9
1. Revenus de propriété	24.1	40.5	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0
2. Transferts courants reçus	19.3	16.1	16.8	17.1	17.4	17.7	18.1	18.4
3. Transferts en capital reçus	0.7	0.9	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
4. Ventes courantes de B. et S.	18.7	20.4	28.1	28.6	29.2	29.7	30.3	30.8
C. Cotisations imputées	70.9	72.2	73.7	75.2	76.2	77.3	78.7	80.8
D. Transferts des administr. publiques	7.2	10.2	12.3	16.6	16.4	16.3	16.1	16.0
1. De la Sécurité sociale	1.5	5.2	4.2	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
2. Des Communautés et Régions	5.5	4.9	8.0	14.3	14.2	14.1	14.0	13.9
3. Des pouvoirs locaux	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
2. Dépenses	2888.0	2965.9	3122.6	3166.4	3240.7	3310.3	3388.3	3460.2
A. Dépenses primaires	2272.1	2338.0	2489.2	2538.6	2622.5	2699.9	2784.7	2866.2
a. Finales courantes	732.8	757.5	770.7	786.7	809.5	828.0	851.8	871.6
1. Rémunérations des salariés	261.3	266.9	267.0	273.6	284.0	290.4	300.2	305.1
2. Cons. intermédiaire et impôts payés	77.6	84.7	86.4	85.4	88.1	89.8	91.5	93.2
3. Subventions aux entreprises	58.3	61.8	58.1	59.1	59.2	60.2	61.3	62.5
4. Prestations sociales	232.2	238.1	244.4	250.5	255.5	260.9	268.0	276.1
- Prestations sociales en espèces	188.2	193.3	197.4	200.8	203.0	205.5	209.5	214.4
- Prestations sociales en nature	44.0	44.8	47.0	49.7	52.5	55.4	58.5	61.7
5. Transferts aux ménages et ISBL	10.6	11.1	13.4	13.6	13.9	14.2	14.5	14.8
6. Transferts aux entreprises	21.6	21.0	21.5	21.7	21.8	22.0	22.2	22.4
7. Transferts au reste du monde	71.3	73.9	79.9	82.8	87.1	90.5	94.1	97.7
b. Finales en capital	79.7	75.5	32.8	65.6	66.8	69.4	70.9	72.6
1. Formation brute de capital	22.6	22.6	18.0	27.6	27.7	28.9	29.6	30.2
2. Autr. acquis. nettes act.non fin.	1.2	0.9	-17.3	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9
3. Transferts aux ménages et ISBL	8.6	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
4. Transferts aux entreprises	43.1	42.4	25.7	28.7	29.3	30.1	30.9	31.7
5. Transferts au reste du monde	4.2	8.4	5.7	7.8	8.4	8.9	9.0	9.2
c. Transferts aux administr. publiques	1459.6	1505.1	1685.7	1686.4	1746.1	1802.5	1862.0	1922.1
1. Transferts de recettes fiscales	1065.5	1091.5	1172.2	1219.2	1268.1	1314.1	1363.6	1413.5
2. Autres transferts courants	388.3	409.0	447.1	460.4	471.1	481.8	491.8	502.0
3. Transferts en capital	5.8	4.6	66.3	6.8	6.9	6.6	6.6	6.6
B. Charges d'intérêts	615.9	627.9	633.5	627.8	618.2	610.4	603.6	594.0
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-161.8	-47.6	-83.1	5.9	46.5	106.6	143.6	176.6
Epargne brute	-82.2	26.4	10.2	72.3	114.1	176.3	214.8	249.4
4. Solde primaire	454.1	580.3	550.3	633.6	664.7	717.0	747.2	770.6
pm Consommation finale	391.5	403.9	400.8	409.0	424.8	435.8	450.5	460.1

Tableau 31 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	1288.2	1318.0	1434.2	1448.4	1502.3	1553.4	1605.9	1658.7
A. Fiscales propres et parafiscales	112.8	119.8	124.0	127.9	131.9	135.9	140.2	144.5
1. Fiscales	112.8	119.8	124.0	127.9	131.9	135.9	140.2	144.5
a. Impôts directs - ménages	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5
b. Impôts indirects	75.8	76.6	80.1	83.2	86.4	89.5	92.9	96.3
c. Impôts en capital	36.1	42.0	42.7	43.4	44.2	45.0	45.8	46.7
2. Cotisations de Sécurité Sociale								
B. Autres recettes des autres secteurs	61.1	61.6	63.8	62.6	65.4	68.3	71.5	74.9
1. Revenus de propriété	6.9	5.5	5.4	5.7	6.0	6.2	6.5	6.8
2. Transferts courants reçus	11.4	12.1	13.2	10.3	11.3	12.4	13.6	15.0
3. Transferts en capital reçus	1.1	1.0	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
4. Ventes courantes de B. et S.	41.7	43.1	44.4	45.8	47.3	48.8	50.4	52.1
C. Cotisations imputées	84.1	89.7	95.1	100.1	104.3	108.2	111.5	114.5
D. Transferts des administr. publiques	1030.1	1046.9	1151.4	1157.8	1200.8	1241.0	1282.8	1324.8
1. Transferts de recettes fiscales	922.3	929.2	1020.5	1021.6	1060.3	1096.5	1134.8	1173.5
2. Autres transferts	107.7	117.7	130.8	136.3	140.5	144.5	148.0	151.3
a. Du pouvoir fédéral	103.2	112.4	125.8	131.1	135.3	139.2	142.6	145.8
b. Des Pouvoirs locaux	4.5	5.4	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5
2. Dépenses	1255.6	1301.8	1374.5	1442.2	1504.6	1570.1	1632.3	1698.4
A. Dépenses primaires	1231.4	1278.8	1351.2	1421.8	1484.4	1549.5	1610.3	1674.6
a. Finales courantes	857.9	897.3	941.0	988.0	1032.9	1079.2	1120.8	1164.5
1. Rémunérations des salariés	469.8	486.0	504.8	527.8	548.0	568.6	585.0	602.1
2. Cons. intermédiaire et impôts	114.2	124.8	132.1	143.2	155.4	168.7	183.2	199.0
3. Subventions aux entreprises	56.5	56.7	59.0	61.6	64.3	67.1	68.4	69.7
4. Prestations sociales	136.1	145.2	154.1	161.5	168.1	174.6	180.7	186.6
- Prestations sociales en espèces	98.1	104.2	110.0	114.9	119.0	122.8	125.9	128.9
- Prestations sociales en nature	38.1	41.0	44.1	46.6	49.1	51.8	54.7	57.7
5 Transferts aux ISBL	78.5	82.2	88.4	91.3	94.4	97.7	101.1	104.6
6. Transferts aux entreprises	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
7. Transferts au reste du monde	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
b. Finales en capital	130.1	136.9	155.3	165.9	177.2	189.3	202.5	216.7
1. Formation brute de capital	59.8	65.0	74.4	79.1	84.0	89.1	94.6	100.5
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	10.6	10.9	12.5	13.5	14.7	16.0	17.4	19.1
4. Transferts aux entreprise	58.4	59.7	66.9	71.8	77.1	82.8	88.9	95.5
5. Transferts au reste du monde	1.4	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6
c. Transferts aux administr. publiques	243.4	244.6	254.9	267.9	274.3	280.9	287.0	293.4
1. Transferts courants	216.7	217.9	226.9	239.1	244.6	250.4	255.5	261.0
2. Transferts en capital	26.7	26.7	28.0	28.8	29.7	30.6	31.5	32.4
B. Charges d'intérêts	24.2	23.0	23.3	20.4	20.2	20.6	21.9	23.8
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	32.5	16.2	59.7	6.3	-2.3	-16.7	-26.3	-39.7
Epargne brute	150.6	135.5	194.5	153.4	156.4	154.2	157.8	158.6
Solde primaire	56.7	39.2	83.0	26.7	18.0	3.9	-4.4	-15.9
pm consommation finale	660.3	690.6	719.9	756.5	791.5	828.0	861.8	897.8

Tableau 32 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	633.7	649.4	710.8	720.2	743.4	766.0	787.2	809.8
A. Fiscales propres et parafiscales	214.0	212.4	235.4	229.0	236.0	242.4	247.6	253.5
1. Fiscales	213.4	211.7	234.7	228.2	235.2	241.6	246.8	252.6
a. Impôts directs - ménages	85.9	80.3	98.5	89.4	93.3	96.5	98.5	101.0
b. Impôts indirects	127.5	131.4	136.2	138.9	141.9	145.0	148.3	151.6
2. Cotisations de Sécurité Sociale	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
B. Autres recettes des autres secteurs	99.7	105.8	111.6	117.8	124.4	131.3	138.6	146.3
1. Revenus de propriété	44.1	46.4	48.7	51.2	53.7	56.2	58.9	61.6
2. Transferts courants reçus	4.6	4.7	4.8	4.8	4.9	5.0	5.1	5.1
3. Transferts en capital reçus	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5
4. Ventes courantes de B. et S.	49.7	53.4	56.7	60.4	64.4	68.7	73.2	78.1
C. Cotisations imputées	35.6	36.7	38.1	39.4	40.4	41.3	42.1	42.8
D. Transferts des administr. publiques	284.3	294.5	325.7	334.0	342.6	351.0	358.9	367.1
1. Transferts de recettes fiscales	3.8	3.8	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
2. Autres transferts	280.5	290.7	322.6	330.9	339.5	347.8	355.7	364.0
a. Du pouvoir fédéral	45.0	53.0	77.7	79.2	81.3	82.9	84.6	86.3
b. Transferts des Communautés et Régions	233.8	235.8	243.0	249.6	256.1	262.8	269.0	275.5
c. Transferts de la Sécurité sociale	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
2. Dépenses	627.7	665.4	693.9	712.2	740.8	775.2	821.9	859.5
A. Dépenses primaires	589.9	628.4	656.2	675.8	705.2	739.8	786.0	821.7
a. Finales courantes	495.3	526.3	569.0	594.9	618.4	643.0	667.0	691.5
1. Rémunérations des salariés	323.7	340.1	368.9	385.0	398.1	411.8	424.4	436.8
2. Cons. intermédiaire et impôts	75.6	81.1	88.2	94.0	100.1	106.7	113.8	121.3
3. Subventions aux entreprises	11.7	12.2	12.6	13.0	13.4	13.9	14.4	14.9
4. Prestations sociales	69.2	76.9	82.5	85.1	87.8	90.6	93.3	96.1
- Prestations sociales en espèces	54.4	60.4	60.3	61.6	63.1	64.5	65.6	66.9
- Prestations sociales en nature	14.8	16.6	22.2	23.4	24.8	26.2	27.6	29.2
5. Transferts aux ménages et ISBL	13.8	14.8	15.6	16.6	17.6	18.7	19.9	21.2
6. Transferts aux entreprises	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
b. Finales en capital	90.0	96.6	82.1	75.6	81.4	91.4	113.5	124.6
1. Formation brute de capital	84.9	91.4	76.7	70.2	75.8	85.7	107.7	118.7
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0
4. Transferts aux entreprises	3.4	3.5	3.5	3.6	3.7	3.7	3.8	3.9
c. Transferts aux administr. publiques	4.7	5.5	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7
1. Transferts courants	4.5	5.4	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5
2. Transferts en capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
B. Charges d'intérêts	37.8	37.0	37.7	36.4	35.7	35.4	35.8	37.8
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	6.0	-16.0	16.9	8.0	2.6	-9.2	-34.7	-49.7
Epargne brute	69.1	53.5	70.0	54.1	53.4	50.9	46.6	41.7
4. Solde primaire	43.8	21.0	54.6	44.4	38.3	26.1	1.2	-11.9
pm consommation finale	410.4	431.5	470.4	490.7	508.2	526.5	544.0	561.6

Tableau 33 DETTE PUBLIQUE ET TAUX D'INTERET IMPLICITE

	99	00	01	02	03	04	05	06
Dettes en milliards de francs								
Pouvoir fédéral	10003.2	10165.2	10251.9	10248.4	10204.6	10101.5	9961.6	9788.9
1. Dette du trésor	9954.1	10127.8	10214.5	10211.0	10167.2	10064.1	9924.2	9751.5
a. En francs belges (en euros à partir de 1999)	9393.4	9622.0	9732.0	9793.3	9807.7	9704.7	9569.0	9396.3
A long terme	7918.6	8278.1	8480.6	8573.4	8631.9	8641.1	8615.3	8557.5
A court terme	1474.8	1344.0	1251.4	1219.9	1175.8	1063.6	953.8	838.9
b. En devises	560.7	505.7	482.5	417.7	359.4	359.4	355.2	355.2
Zone euro (en euros à partir de 1999)	139.5	158.6	135.3	70.6	12.3	12.3	8.0	8.0
Hors zone euro	421.2	347.2	347.2	347.2	347.2	347.2	347.2	347.2
2. Dette débudgétisée (partim)	49.1	37.4	37.4	37.4	37.4	37.4	37.4	37.4
Communautés et Régions	373.1	331.1	281.4	285.2	297.7	324.6	361.3	411.4
Pouvoirs locaux	600.3	616.3	599.4	591.4	588.8	598.1	632.7	682.5
Sécurité sociale (données budgétaires)	81.9	67.1	11.8	14.5	17.7	19.9	21.8	23.0
Total	11058.4	11179.7	11144.6	11139.5	11108.7	11044.1	10977.5	10905.8
Dettes en pour cent du PIB								
Pouvoir fédéral	106.2	102.6	98.5	93.7	89.0	84.2	79.2	74.4
Communautés et Régions	4.0	3.3	2.7	2.6	2.6	2.7	2.9	3.1
Pouvoirs locaux	6.4	6.2	5.8	5.4	5.1	5.0	5.0	5.2
Sécurité sociale	0.9	0.7	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Total	117.4	112.9	107.1	101.9	96.9	92.0	87.3	82.9
Taux d'intérêt implicite de la dette publique								
(charges d'intérêt en % de la dette en t-1)	6.3	6.3	6.2	6.2	6.1	6.0	6.0	6.0

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Recettes	1785.0	1838.8	1941.9	1994.0	2075.8	2159.9	2255.2	2356.3
A. Fiscales propres et parafiscales	1369.8	1415.3	1467.6	1525.8	1590.1	1656.6	1732.7	1813.0
1. Fiscales	55.3	58.6	61.2	61.8	64.5	67.2	70.0	72.9
a. Impôts directs	25.0	24.5	25.9	27.4	29.0	30.6	32.3	33.9
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	16.7	17.3	18.8	20.2	21.6	23.1	24.6	26.1
- Sociétés (transf. au F.A.T.)	8.3	7.2	7.2	7.3	7.4	7.5	7.7	7.8
b. Impôts indirects	30.3	34.1	35.3	34.4	35.5	36.5	37.7	38.9
- sur les primes d'assurance	23.6	25.1	26.4	27.3	28.2	29.0	30.0	30.9
- sur le CA pharma, -industrie	3.0	4.9	3.0	3.2	3.4	3.5	3.7	4.0
- cotisation unique des sociétés	3.7	4.1	3.8	3.9	3.9	4.0	4.0	4.1
- remboursement bio clinique	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Cotisations de Sécurité sociale	1314.6	1356.7	1406.5	1464.0	1525.6	1589.5	1662.7	1740.2
a. Employeurs, régime obligatoire	820.2	841.8	869.6	902.6	939.1	975.9	1021.0	1069.5
- entreprises	727.9	745.8	769.4	798.0	830.8	863.6	905.4	950.4
- secteur public	92.3	96.0	100.2	104.6	108.3	112.3	115.7	119.1
b. Salariés, régime obligatoire	381.3	399.1	417.6	438.4	459.7	481.8	505.1	528.9
c. Indépendants, régime obligatoire	83.7	85.7	87.7	89.7	92.5	96.5	100.3	104.1
d. Bénéficiaires de prestations sociales	27.4	28.1	28.8	29.6	30.5	31.4	32.4	33.7
e. Assurance libre OSSOM	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.4
f. Assurance soins de santé- Flandre	0.0	0.0	0.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
B. Cotisations imputées	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
C. Autres recettes des autres secteurs	25.4	12.3	11.2	12.3	15.0	18.0	21.0	25.3
1. Revenus de propriété	8.6	10.2	9.0	10.1	12.7	15.7	18.7	23.0
2. Transferts courants des ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts en capital des entreprises	14.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de B. et S.	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4
D. Transferts des administr. publiques	389.2	410.7	462.6	455.3	470.1	484.7	500.9	517.3
1. Transferts de recettes fiscales	139.4	158.5	148.6	194.5	204.7	214.5	225.6	236.9
a. Cotisation spéciale de S.S.	6.8	7.0	8.5	9.2	10.0	10.7	11.5	12.3
b. Financement alternatif	132.6	151.6	140.1	185.3	194.7	203.8	214.2	224.6
c. Taxe sur primes d'assurance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Autres transferts	249.9	252.2	314.0	260.8	265.4	270.2	275.2	280.4
a. Du pouvoir fédéral	245.9	248.2	310.0	256.8	261.4	266.2	271.2	276.4
- Transferts courants	244.7	248.2	252.5	256.8	261.4	266.2	271.2	276.4
- Transferts en capital	1.2	0.0	57.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Des Communautés et Régions	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
2. Dépenses	1723.4	1786.9	1865.4	1941.6	2022.8	2103.1	2183.9	2266.2
A. Dépenses primaires	1718.1	1782.8	1861.6	1940.4	2021.4	2101.6	2182.2	2264.5
a. Finales courantes	1713.0	1773.9	1853.5	1934.3	2015.3	2095.4	2176.0	2258.2
1. Rémunérations des salariés	42.0	42.5	43.9	45.4	46.7	48.1	49.5	51.0
2. Consommation intermédiaire et impôts	23.1	23.7	24.3	24.8	25.2	25.7	26.2	26.6
3. Subventions aux entreprises	13.4	18.4	21.7	24.8	26.7	28.2	29.3	29.5
- Maribel social	7.2	11.3	14.5	16.5	17.5	18.0	18.5	18.5
- Emplois services	1.4	2.2	2.3	2.5	2.6	2.7	2.9	3.0
- Emplois dans les hôpitaux	4.8	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2	5.3	5.4
4. Prestations sociales	1629.2	1683.8	1757.9	1834.3	1911.4	1987.8	2065.2	2144.9
- Prestations sociales en espèces	1139.0	1166.0	1208.4	1253.5	1298.7	1341.2	1382.1	1425.3
- Prestations sociales en nature	490.2	517.9	549.5	580.8	612.7	646.6	683.1	719.6
5. Transferts aux ménages et ISBL	5.3	5.5	5.7	5.0	5.3	5.6	5.9	6.2
b. Finales en capital	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
1. Formation brute de capital	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1
2. Transferts aux ménages	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Transferts aux administr. publiques	3.2	7.1	6.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
1. Transferts courants (programmes d'emploi)	3.2	7.1	6.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
2. Transferts en capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Charges d'intérêts	5.4	4.1	3.8	1.2	1.4	1.5	1.6	1.7
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	61.6	51.9	76.5	52.4	53.0	56.8	71.3	90.1
Epargne brute	43.5	49.8	16.9	50.4	51.0	54.8	69.4	88.2
Solde primaire	66.9	56.0	80.3	53.6	54.3	58.3	73.0	91.8
pm consommation finale	554.3	583.1	616.7	649.9	683.5	719.3	757.6	796.1

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
1. Pensions	588.4	608.0	631.9	658.8	686.6	712.7	738.8	766.1
-salariés	487.8	504.0	523.3	545.5	569.1	591.0	612.4	634.8
-indépendants	71.2	72.7	75.2	77.6	79.8	81.5	83.7	85.6
-agents définitifs de l'ONSS-APL	17.9	19.0	20.0	21.0	22.2	23.4	24.7	26.0
-affiliés à l'OSSOM	11.6	12.3	13.4	14.6	15.6	16.8	18.0	19.6
2. Soins de santé	494.9	523.8	556.0	587.9	620.4	655.0	692.3	729.6
-salariés et personnel de l'Etat	454.7	480.4	509.2	538.8	568.9	601.0	635.6	670.2
-indépendants	32.8	34.8	37.5	39.3	41.0	42.7	44.7	46.5
-affiliés à l'OSSOM	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1
-à des sécurités sociales étrangères	4.7	6.0	6.5	7.1	7.7	8.4	9.1	10.0
-en cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
3. Indemnités de maladie et invalidité	110.1	115.3	121.4	127.4	134.4	140.6	147.3	154.6
-salariés	104.5	109.6	115.3	121.1	127.8	133.9	140.3	147.3
-indépendants	5.6	5.8	6.1	6.3	6.6	6.7	6.9	7.3
4. Allocations familiales	149.6	151.3	155.1	158.0	160.7	163.1	165.7	167.9
-salariés, y compris l'ONSS-APL	133.6	135.5	137.5	139.8	142.1	144.2	146.4	148.2
-indépendants	14.1	13.8	14.9	15.2	15.4	15.6	15.9	16.1
-allocations familiales garanties	1.3	1.5	2.0	2.4	2.5	2.7	2.8	2.9
-aux fonctionnaires de la S.S.	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
5. Chômage	237.0	232.5	238.4	242.9	246.7	250.5	252.5	255.4
-allocations de chômage, dont	180.0	175.1	179.7	182.4	184.8	186.7	186.5	185.8
.chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	102.0	95.7	94.8	93.1	91.0	88.7	85.1	81.0
.chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	46.9	50.3	54.7	58.3	62.1	66.1	69.2	72.4
.chômeurs à temps partiel volontaire	4.0	4.0	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7	3.7
.chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	5.5	5.9	7.1	7.6	7.8	7.8	7.8	7.7
.chômeurs temporaires	14.6	11.4	11.5	11.7	11.9	12.0	12.2	12.3
.programmes d'activation: PEP et ALE (*)	4.0	3.9	4.0	4.2	4.3	4.3	4.4	4.4
.autres indemnisés	6.2	6.7	6.9	7.0	7.1	7.2	7.3	7.4
.ajustement statistique	-3.2	-2.8	-2.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
-interruption de carrière	8.1	9.6	11.2	13.6	14.6	16.2	17.8	19.1
-prépensions (ONEM)	49.0	47.9	47.5	46.9	47.2	47.6	48.2	50.5
6. Accidents du travail du FAT	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.8	6.9
7. Maladies professionnelles	12.8	12.5	12.4	12.6	12.8	13.1	13.3	13.6
8. Sécurité d'existence	30.1	33.9	35.8	37.7	39.7	41.8	44.0	46.3
9. Prestations assurance soins de santé-Flandre	0.0	0.0	0.4	2.4	3.3	4.3	4.4	4.6
Total	1629.2	1683.8	1757.9	1834.3	1911.4	1987.8	2065.2	2144.9
pm Taux d'indexation des prestations soc.	1.2	1.5	2.0	1.8	2.0	1.8	2.0	1.8

(*) Première Expérience professionnelle, Agences locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle et de Transition professionnelle sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITION DU BUDGET

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
A. Recettes	1547.2	1604.3	1668.0	1734.9	1805.4	1879.6	1963.4	2054.0
1. Cotisations	1141.5	1178.4	1219.8	1268.6	1321.8	1376.4	1438.6	1506.0
pm Réductions de cotisations patronales	60.2	102.1	120.4	130.9	139.3	148.7	152.9	154.3
Réductions de cotisations personnelles	0.0	4.9	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
2. Financement alternatif	127.9	143.2	134.5	179.1	188.1	196.9	206.8	216.8
3. Cotisation spéciale	35.8	24.2	27.2	29.4	31.6	33.8	36.1	38.3
4. Intervention de l'Etat	195.0	197.2	234.5	203.9	207.6	211.3	215.3	219.4
5. Autres transferts fiscaux	24.2	27.0	28.1	27.5	28.4	29.3	30.3	31.4
6. Intérêts à recevoir	1.4	3.3	2.4	3.6	6.2	9.1	12.4	17.0
7. Autres transferts à la Sécurité sociale	21.4	19.5	20.0	20.8	21.8	22.8	23.9	25.1
8. Récupération Maribel-bis et ter	0.0	11.5	1.4	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Dépenses	1509.0	1558.3	1621.7	1689.4	1760.0	1829.5	1899.0	1970.0
1. Prestations sociales, dont	1426.2	1470.7	1531.6	1596.8	1663.7	1730.1	1796.7	1864.9
- ONP-Pensions	483.9	498.4	517.6	539.7	563.2	585.0	606.4	628.7
- AMI-Soins de Santé	455.0	481.8	509.5	538.7	568.4	600.1	634.2	668.3
- AMI-Indemnités	102.8	108.2	114.1	120.1	127.0	133.2	139.8	146.8
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	1.6	1.4	1.2	1.0	0.8	0.7	0.6	0.5
- ONAFTS-Allocations familiales	124.3	126.2	128.4	130.7	132.7	134.4	136.3	137.8
- FAT-Accidents de travail	5.5	5.5	5.6	5.7	5.8	5.8	5.9	6.0
- FMP-Maladies professionnelles	12.8	12.7	12.6	12.8	13.1	13.3	13.6	13.8
- ONEM-Allocations de chômage dont activation d'allocations	183.0	179.1	183.9	187.7	190.9	193.7	194.0	193.5
- ONEM-Prépensions	49.0	47.9	47.5	46.9	47.2	47.6	48.2	50.5
- ONEM-Interruptions de carrière	8.1	9.6	11.2	13.6	14.6	16.2	17.8	19.1
2. Frais de fonctionnement	52.8	55.5	56.6	58.3	59.7	61.3	62.8	64.5
3. Transferts divers aux ménages	20.2	19.9	19.2	19.0	19.7	20.4	21.2	22.0
4. Transf. aux entrepr.: Maribel social	7.1	10.2	12.7	15.4	16.9	17.7	18.3	18.5
5. Intérêts à payer	2.7	1.9	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Capacité de financement	34.9	46.0	46.3	45.5	45.4	50.1	64.4	84.0
Remboursements de la dette	12.8	9.5	34.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	22.0	36.5	12.3	45.5	45.4	50.1	64.4	84.0
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2001	0.0	0.0	12.3	57.8	103.2	153.3	217.7	301.7
Réserves de répartition et bâtiments	115.1	148.2	157.2	199.6	241.9	289.2	350.8	432.1
Emission de nouveaux emprunts	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette	53.1	43.6	9.6	9.6	9.6	9.6	9.6	9.6

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en milliards de francs)

	99	00	01	02	03	04	05	06
A. Recettes	134.2	137.9	161.1	140.8	144.8	150.0	155.2	160.3
1. Cotisations	80.6	82.6	84.4	86.4	89.1	92.9	96.6	100.3
2. Financement alternatif	7.4	7.5	4.7	5.3	5.6	6.0	6.5	6.9
3. Intervention de l'Etat	39.1	39.6	63.8	41.1	41.9	42.7	43.5	44.3
4. Autres transferts fiscaux	6.1	7.1	6.9	6.9	7.1	7.2	7.4	7.6
5. Intérêts à recevoir	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8
B. Dépenses	128.2	132.9	139.8	143.4	148.0	152.3	157.1	161.6
1. Prestations sociales, dont	122.3	127.1	133.8	138.4	142.7	146.6	151.2	155.4
- INASTI-Pensions	71.2	72.7	75.2	77.6	79.8	81.5	83.7	85.6
- AMI-Soins de Santé (*)	32.8	34.8	37.5	39.3	41.0	42.7	44.7	46.5
- AMI-Indemnités	5.6	5.8	6.1	6.3	6.6	6.7	6.9	7.3
- INASTI-Allocations familiales	14.1	13.8	14.9	15.2	15.4	15.6	15.9	16.1
2. Frais de fonctionnement	4.0	4.3	4.5	4.7	4.8	4.9	5.0	5.2
3. Transferts divers aux ménages	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
4. Intérêts à payer	1.3	1.1	1.2	0.1	0.3	0.4	0.6	0.7
C. Capacité de financement	5.3	5.1	21.3	-2.6	-3.2	-2.2	-1.9	-1.2
Remboursement de la dette	1.2	5.3	23.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	4.1	-0.2	-2.2	-2.6	-3.2	-2.2	-1.9	-1.2
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2001	0.0	0.0	-2.2	-4.9	-8.1	-10.3	-12.2	-13.4
Réserves de répartition et bâtiments	12.6	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4
Emission de nouveaux emprunts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette	28.8	23.5	2.2	4.9	8.1	10.3	12.2	13.4

(*) Y compris 50% des dépenses pour les ayants-droits des deux systèmes, dépenses pour des conventions intern., plafond fiscal

Tableau 40 INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Agriculture	-0.4	4.6	-11.1	-0.4	1.0
2. Energie	-0.6	1.0	3.2	0.5	1.5
3. Industries manufacturières	4.2	15.4	-4.9	5.9	3.4
a. Biens intermédiaires	4.5	18.6	-2.7	7.4	4.6
b. Biens d'équipement	6.0	9.1	-5.7	6.9	3.2
c. Biens de consommation	2.8	16.6	-6.6	3.7	2.0
4. Construction	-3.0	17.0	-2.9	4.8	2.8
5. Services marchands	0.9	11.0	1.0	5.7	4.6
a. Transports et communications	-2.5	4.8	5.0	7.8	4.3
b. Commerce et horeca	3.3	13.5	-2.1	3.8	4.5
c. Crédit et assurances	3.0	4.7	-10.7	7.6	2.6
d. Soins de santé	-10.2	7.2	3.4	-0.5	6.4
e. Autres services marchands	14.2	24.1	5.6	6.2	5.1
6. Logements	-9.9	11.6	1.6	1.2	2.0
7. Services non marchands	-8.1	-7.1	3.1	4.5	3.6
Total	-3.4	9.2	-0.2	4.2	3.5

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 41 TAUX D'INVESTISSEMENT

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	95^91	00^96	06^01
1. Agriculture	24.4	28.2	23.4	21.6	21.8
2. Energie	23.1	22.6	36.1	28.5	29.5
3. Industries manufacturières	13.3	18.8	19.7	21.1	22.2
a. Biens intermédiaires	10.4	15.3	18.8	23.2	22.7
b. Biens d'équipement	13.9	16.5	15.6	18.1	23.5
c. Biens de consommation	16.1	24.5	23.5	21.0	20.9
4. Construction	8.6	12.9	12.2	13.5	13.9
5. Services marchands	13.9	15.6	15.6	16.1	16.8
a. Transports et communications	32.2	25.9	28.6	37.7	38.3
b. Commerce et horeca	12.6	17.3	17.1	17.2	17.3
c. Crédit et assurances	21.1	24.8	15.8	13.1	13.0
d. Soins de santé	12.0	10.5	11.0	8.9	10.0
e. Autres services marchands	4.8	8.8	11.3	12.0	13.0
Total branches marchandes	14.4	17.0	17.3	17.7	18.3
6. Services non marchands	24.2	15.8	13.5	12.5	14.0
Total (logements exclus)	16.0	16.8	16.8	16.9	17.7

(^) Moyennes de période

Tableau 42 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN*(en milliers d'unités)*

	80	85	90	95	00	06
1. Emploi intérieur	3700.2	3560.8	3764.1	3712.3	3914.3	4151.7
a. Secteur public	669.5	667.7	679.6	665.6	699.7	701.9
b. Secteur privé	3030.6	2893.1	3084.5	3046.8	3214.6	3449.8
1. Salariés	2424.2	2258.8	2409.3	2347.6	2527.2	2774.6
a. Agriculture	15.4	15.1	17.6	20.4	22.1	19.7
b. Energie	61.8	55.7	37.9	33.4	30.2	26.6
c. Industries manufacturières	878.8	755.4	733.7	643.7	624.0	612.8
Biens intermédiaires	304.7	251.4	245.7	213.0	209.4	199.5
Biens d'équipement	218.8	185.7	182.3	159.7	155.8	155.4
Biens de consommation	355.3	318.3	305.7	271.0	258.8	257.9
d. Construction	231.7	152.4	175.5	181.1	190.2	200.3
e. Transports et communications	270.2	255.4	253.2	248.3	266.3	289.4
f. Commerce et horeca	380.6	365.1	410.1	409.4	436.7	489.7
g. Crédit et assurances	115.7	122.1	130.5	124.1	128.6	128.2
h. Soins de santé	193.3	229.7	277.0	306.5	352.0	431.2
i. Autres services marchands	173.0	210.5	287.1	293.3	370.7	462.6
j. Domestiques	103.7	97.3	86.6	87.5	106.4	114.1
2. Indépendants	606.4	634.2	675.2	699.1	687.3	675.2
a. Agriculture	96.7	89.3	77.7	66.4	57.9	50.5
b. Energie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Industries manufacturières	57.8	34.4	32.0	32.7	30.0	28.3
Biens intermédiaires	7.8	4.7	4.5	4.3	4.1	4.1
Biens d'équipement	3.2	2.4	2.5	2.7	2.6	2.7
Biens de consommation	46.8	27.3	24.9	25.7	23.4	21.5
d. Construction	29.8	29.8	34.5	44.6	48.0	55.4
e. Transports et communications	7.9	7.2	6.9	8.4	8.7	10.3
f. Commerce et horeca	223.1	213.2	221.1	204.3	181.1	154.7
g. Crédit et assurances	6.9	9.1	9.3	5.7	5.0	3.1
h. Soins de santé	35.0	46.1	60.6	66.1	75.3	82.6
i. Autres services marchands	149.1	205.2	233.0	271.0	281.3	290.3
3. Total (1+2)	3030.6	2893.1	3084.5	3046.8	3214.6	3449.8
a. Agriculture	112.1	104.4	95.3	86.8	80.1	70.2
b. Energie	61.9	55.8	38.0	33.5	30.3	26.7
c. Industries manufacturières	936.6	789.8	765.7	676.4	654.1	641.1
Biens intermédiaires	312.5	256.1	250.3	217.3	213.4	203.6
Biens d'équipement	222.0	188.2	184.8	162.4	158.4	158.1
Biens de consommation	402.1	345.5	330.7	296.6	282.2	279.3
d. Construction	261.5	182.1	210.0	225.7	238.2	255.7
e. Transports et communications	278.1	262.6	260.2	256.6	275.0	299.8
f. Commerce et horeca	603.7	578.3	631.2	613.7	617.8	644.4
g. Crédit et assurances	122.6	131.2	139.8	129.8	133.6	131.3
h. Soins de santé	228.3	275.9	337.6	372.6	427.2	513.9
i. Autres services marchands	322.1	415.7	520.1	564.3	651.9	752.8
j. Domestiques	103.7	97.3	86.6	87.5	106.4	114.1
2. Travailleurs frontaliers (solde)	47.0	45.2	50.4	50.3	56.1	60.1
3. Chômage complet	322.2	544.2	436.4	629.0	588.6	535.2
4. Population active	4069.4	4150.2	4250.9	4391.7	4558.9	4747.0

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN

(différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	95-90	00-95	06-00
1. Emploi intérieur	-139.4	203.3	-51.8	202.0	237.4
a. Secteur public	-1.8	11.9	-14.1	34.2	2.2
b. Secteur privé	-137.6	191.4	-37.7	167.8	235.2
1. Salariés	-165.4	150.5	-61.7	179.6	247.3
a. Agriculture	-0.4	2.5	2.8	1.7	-2.5
b. Energie	-6.1	-17.8	-4.6	-3.2	-3.6
c. Industries manufacturières	-123.4	-21.7	-90.1	-19.7	-11.2
Biens intermédiaires	-53.3	-5.7	-32.8	-3.6	-9.8
Biens d'équipement	-33.1	-3.5	-22.5	-3.9	-0.4
Biens de consommation	-37.0	-12.6	-34.8	-12.1	-1.0
d. Construction	-79.3	23.1	5.6	9.1	10.1
e. Transports et communications	-14.8	-2.2	-5.0	18.0	23.1
f. Commerce et horeca	-15.5	45.0	-0.6	27.3	52.9
g. Crédit et assurances	6.4	8.4	-6.4	4.5	-0.4
h. Soins de santé	36.4	47.2	29.5	45.5	79.3
i. Autres services marchands	37.6	76.6	6.2	77.4	91.9
j. Domestiques	-6.4	-10.7	0.9	18.9	7.7
2. Indépendants	27.8	40.9	24.0	-11.8	-12.1
a. Agriculture	-7.4	-11.6	-11.3	-8.4	-7.4
b. Energie	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-23.4	-2.4	0.8	-2.7	-1.7
Biens intermédiaires	-3.1	-0.1	-0.2	-0.3	0.1
Biens d'équipement	-0.8	0.1	0.2	-0.1	0.1
Biens de consommation	-19.6	-2.3	0.7	-2.3	-1.9
d. Construction	-0.1	4.8	10.1	3.4	7.3
e. Transports et communications	-0.7	-0.2	1.4	0.3	1.6
f. Commerce et horeca	-9.8	7.9	-16.8	-23.2	-26.3
g. Crédit et assurances	2.2	0.2	-3.6	-0.7	-2.0
h. Soins de santé	11.1	14.5	5.5	9.1	7.4
i. Autres services marchands	56.1	27.8	38.0	10.3	9.0
3. Total (1+2)	-137.6	191.4	-37.7	167.8	235.2
a. Agriculture	-7.8	-9.1	-8.5	-6.7	-9.9
b. Energie	-6.1	-17.8	-4.6	-3.2	-3.6
c. Industries manufacturières	-146.8	-24.1	-89.3	-22.3	-13.0
Biens intermédiaires	-56.4	-5.8	-32.9	-3.9	-9.8
Biens d'équipement	-33.8	-3.4	-22.3	-4.0	-0.3
Biens de consommation	-56.6	-14.9	-34.0	-14.4	-2.9
d. Construction	-79.3	27.9	15.6	12.5	17.5
e. Transports et communications	-15.5	-2.4	-3.5	18.4	24.8
f. Commerce et horeca	-25.4	52.9	-17.5	4.1	26.6
g. Crédit et assurances	8.6	8.6	-10.0	3.8	-2.3
h. Soins de santé	47.5	61.7	35.0	54.7	86.6
i. Autres services marchands	93.6	104.4	44.2	87.7	100.9
j. Domestiques	-6.4	-10.7	0.9	18.9	7.7
2. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.8	5.2	-0.1	5.7	4.0
3. Chômage complet	222.0	-107.8	192.7	-40.5	-53.4
4. Population active	80.8	100.7	140.8	167.2	188.0

(-) Différences

Tableau 44 SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU 30 JUIN: DETAIL

(en milliers d'unités)

	00	01	02	03	04	05	06
I. Population totale (II+III)	10252.6	10306.0	10343.6	10368.0	10391.5	10414.4	10436.6
I.bis Population d'âge actif	6725.4	6759.9	6784.3	6798.7	6815.0	6839.2	6875.0
II. Population inactive (concept BfP)	5693.6	5710.1	5713.9	5702.9	5694.4	5689.7	5689.7
dont avec allocation Onem:	159.0	158.2	154.7	152.3	153.0	154.2	158.3
- dispenses pour raisons sociales et familiales (1)	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
- dispenses pour reprise d'études (1)	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
- interruptions complètes de carrière (1)	27.8	30.3	30.3	29.1	31.1	33.0	34.2
- prépensions conventionnelles à temps plein (1)	114.2	110.9	107.4	106.1	104.9	104.2	107.1
III. Population active (concept BfP) (IV+V+VI)	4558.9	4595.9	4629.7	4665.1	4697.1	4724.7	4747.0
IV. Emploi intérieur	3914.3	3956.9	3997.4	4038.2	4075.2	4116.1	4151.7
dont: effectifs enregistrés par l'Onem (2):	234.3	258.5	273.5	286.2	297.4	306.5	313.9
- avec allocation Onem:	145.2	160.1	171.7	182.0	192.1	200.2	207.3
* temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations (1)	35.3	36.5	37.0	37.0	36.5	35.5	34.5
* activation (ALE, PRP, PTP, PEP) (1)(4)	29.1	29.9	30.5	30.9	31.1	31.3	31.5
* interruptions partielles de carrière (1)	68.9	81.5	91.9	101.7	112.0	120.8	128.6
* prépensions à temps partiel (1)	1.1	1.3	1.5	1.7	1.9	2.1	2.3
* chômeurs complets en atelier protégé (1)	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
* chômeurs complets en formation professionnelle (1)	10.0	10.2	10.1	10.0	9.9	9.8	9.7
- sans allocation Onem:	89.2	98.4	101.8	104.1	105.3	106.3	106.6
* temps partiel sans AGR (3)	33.3	31.2	29.2	27.7	26.7	26.2	25.7
* jeunes à temps partiel pendant stage	4.4	6.7	8.2	9.2	9.7	10.1	10.4
* demandeurs d'emploi libres occupés et autres	51.5	60.5	64.4	67.2	68.9	70.0	70.5
V. Travailleurs frontaliers (solde)	56.1	57.1	58.1	58.6	59.1	59.6	60.1
VI. Chômage (concept BfP)	588.6	582.0	574.3	568.4	562.8	549.0	535.2
(a) chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	361.8	345.8	331.6	318.5	305.4	288.1	270.4
(b) autres inscrits obligatoirement	51.4	50.8	50.1	49.6	49.1	47.8	46.5
- jeunes en stage d'attente	21.7	18.5	18.3	18.1	17.9	17.4	17.0
- autres, dont:	29.7	32.3	31.8	31.5	31.2	30.3	29.5
* temps partiels volontaires indemnisés (1)	25.7	22.8	22.5	22.2	22.0	21.4	20.9
* bénéficiaires d'allocations de transition (1)	0.4	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1
(c) demandeurs d'emploi libres inoccupés	26.0	26.4	26.1	25.8	25.5	24.8	24.1
(d) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	149.4	159.0	166.4	174.5	182.9	188.3	194.3
p.m. Chômage temporaire	22.5	22.4	22.3	22.2	22.1	21.9	21.6

(1) Définitions Infostat (concept paiements)

(2) Non compris le chômage temporaire

(3) AGR : allocation garantie de revenu

(4) Emploi via une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - pour autant qu'un nombre suffisant d'heures soit presté -, via le Programme de Réinsertion (PRP), les Programmes de Transition Professionnelle (PTP) ou sur base d'un contrat de Première Expérience Professionnelle (PEP)

Tableau 45 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES

(soldes en milliards de francs)

	80	85	90	95	00	06
1. Agriculture	-50.7	-96.3	-78.3	-78.7	-61.6	-77.5
2. Energie	-197.0	-364.3	-181.0	-157.8	-336.5	-395.9
3. Industries manufacturières	150.8	488.1	347.6	564.9	629.9	848.7
a. Biens intermédiaires	140.1	250.6	238.3	387.7	499.6	639.4
b. Biens d'équipement	-4.4	68.5	-39.4	29.8	-66.3	-33.0
c. Biens de consommation	15.1	169.0	148.8	147.4	196.7	242.3
4. Construction	-13.3	-19.7	-28.1	-31.3	-47.2	-58.9
5. Services marchands	28.8	68.3	114.4	119.1	280.2	488.5
a. Transports et communications	27.5	50.0	79.6	98.1	151.9	246.0
b. Commerce et horeca	6.0	16.0	41.8	40.3	103.2	182.4
c. Crédit et assurances	-4.9	-6.4	-4.2	-5.4	-5.7	-8.4
d. Autres services marchands	0.2	8.8	-2.8	-13.9	30.8	68.4
Total	-81.4	76.3	174.6	416.2	464.9	804.9

Tableau 46 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Agriculture	4.7	3.0	6.1	8.5	3.9
2. Energie	3.1	11.3	4.3	4.6	4.1
3. Industries manufacturières	7.2	3.6	3.1	4.1	3.0
a. Biens intermédiaires	9.8	3.3	4.7	3.8	3.6
b. Biens d'équipement	7.5	1.2	0.9	5.2	2.8
c. Biens de consommation	4.2	5.9	3.0	3.6	2.7
4. Construction	0.7	3.2	-0.9	0.1	2.1
5. Services marchands	-1.2	1.0	1.5	1.1	1.8
a. Transports et communications	2.3	3.6	1.6	1.5	2.1
b. Commerce et horeca	0.3	-0.7	1.0	-0.8	1.9
c. Crédit et assurances	5.0	-1.6	8.6	13.6	3.7
d. Soins de santé	-0.4	0.4	-1.7	-1.9	0.2
e. Autres services marchands	-5.9	1.0	1.8	1.2	1.6
Total	1.6	2.1	1.8	2.0	2.0

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 47 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Agriculture	6.5	6.4	4.4	4.3	3.7
2. Energie	8.4	4.2	5.1	2.8	4.0
3. Industries manufacturières	7.4	3.6	3.4	2.9	3.9
a. Biens intermédiaires	7.7	2.3	4.0	3.2	3.9
b. Biens d'équipement	8.0	3.8	2.7	2.3	3.9
c. Biens de consommation	6.7	4.7	3.2	3.1	3.9
4. Construction	1.5	6.6	2.5	2.2	3.7
5. Services marchands	6.2	4.0	6.0	3.1	3.7
a. Transports et communication	6.0	3.1	5.2	2.4	3.7
b. Commerce et horeca	6.1	4.8	4.5	2.7	3.8
c. Crédit et assurances	7.9	3.3	6.1	3.2	3.7
d. Soins de santé	4.7	3.0	6.7	3.1	3.8
e. Autres services marchands	7.7	5.3	8.9	4.0	3.8
Total secteurs marchands	6.2	3.7	4.7	3.0	3.7
<i>(//) Taux de croissance moyens</i>					

Tableau 48 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Agriculture	6.8	6.0	3.6	0.7	3.0
2. Energie	7.7	7.2	5.2	5.3	3.9
3. Industries manufacturières	7.5	4.7	4.0	2.6	3.8
a. Biens intermédiaires	8.0	4.0	4.5	2.5	3.9
b. Biens d'équipement	8.4	4.7	3.6	2.1	3.7
c. Biens de consommation	6.5	5.6	3.8	3.0	3.8
4. Construction	4.3	5.8	2.8	2.0	3.5
5. Services marchands	5.9	4.0	5.2	2.6	3.3
a. Transports et communication	6.5	4.2	5.0	2.0	3.4
b. Commerce et horeca	6.2	4.8	4.2	2.5	3.4
c. Crédit et assurances	7.0	4.1	5.6	2.8	3.5
d. Services de santé	3.9	2.6	5.0	2.4	3.5
e. Autres services marchands	5.9	4.3	7.4	3.4	3.4
Total des secteurs marchands	6.4	4.2	4.5	2.5	3.4
<i>(//) Taux de croissance moyens</i>					

Tableau 49 COUT SALARIAL REEL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Agriculture	-0.1	4.0	1.3	-1.0	1.3
2. Energie	0.7	5.2	2.8	3.5	2.1
3. Industries manufacturières	0.6	2.8	1.6	0.8	2.0
a. Biens intermédiaires	1.1	2.0	2.1	0.7	2.1
b. Biens d'équipement	1.4	2.7	1.2	0.4	1.9
c. Biens de consommation	-0.4	3.6	1.4	1.2	2.0
4. Construction	-2.4	3.8	0.4	0.3	1.7
5. Services marchands	-0.9	2.0	2.8	0.8	1.5
a. Transports et communication	-0.4	2.2	2.6	0.3	1.6
b. Commerce et horeca	-0.6	2.8	1.8	0.7	1.6
c. Crédit et assurances	0.1	2.1	3.2	1.0	1.7
d. Services de santé	-2.7	0.7	2.6	0.7	1.7
e. Autres services marchands	-0.9	2.4	5.0	1.6	1.6
Total des secteurs marchands	-0.4	2.3	2.1	0.8	1.6

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 50 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	-0.7	1.4	0.4	0.5	1.7
a. Produits alimentaires	-0.2	1.5	0.3	-0.2	1.5
b. Boissons non alcoolisées	-0.4	9.7	2.2	3.1	2.4
c. Boissons alcoolisées	-3.5	0.7	0.9	2.3	1.9
d. Tabac	-0.5	-3.8	-1.2	1.2	1.7
2. Habillement et chaussures	0.2	2.2	-0.4	-0.5	3.6
3. Logement	2.5	2.4	1.7	1.9	1.9
4. Chauffage	-2.0	-2.9	2.6	0.3	1.3
5. Eclairage	3.5	3.5	3.3	1.9	1.8
6. Services domestiques	-1.1	-1.5	0.4	-0.0	1.1
7. Meubles, équipement ménager,...	-1.6	5.7	0.2	-0.4	2.2
8. Achats de véhicules	-0.5	6.1	-3.2	8.5	3.0
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.6	3.8	2.0	1.5	2.0
a. essence	-2.2	0.1	2.0	0.6	2.2
b. diesel	16.9	13.8	8.0	5.8	2.2
10. Achats de services de transports	-1.2	0.3	0.9	7.7	2.5
11. Communications	2.5	5.2	4.0	8.1	3.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.3	2.1	2.4	1.2	2.7
13. Loisirs, enseignement, culture	2.4	5.4	2.2	2.0	2.4
14. Autres biens et services	1.6	4.1	2.2	3.6	3.3
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	6.7	3.7
Consommation totale des ménages	0.6	3.1	1.4	2.4	2.6

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 51 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	80	85	90	95	00	06
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	21.9	21.8	19.5	17.5	15.7	14.8
a. Produits alimentaires	16.3	16.6	14.4	12.3	10.6	10.0
b. Boissons non alcoolisées	1.2	1.1	1.5	1.5	1.5	1.5
c. Boissons alcoolisées	2.8	2.4	2.2	2.0	2.0	1.9
d. Tabac	1.6	1.7	1.4	1.6	1.6	1.4
2. Habillement et chaussures	7.1	6.6	7.0	6.4	5.3	5.6
3. Logement	12.7	14.4	15.1	17.0	16.5	16.0
4. Chauffage	4.6	5.0	2.3	2.1	2.5	2.3
5. Eclairage	2.2	2.7	2.4	2.5	2.3	2.0
6. Services domestiques	1.6	1.4	1.1	1.1	1.0	0.9
7. Meubles, équipement ménager,...	5.8	4.9	5.7	5.2	4.4	4.3
8. Achats de véhicules	4.3	4.4	5.7	4.5	5.7	5.7
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.8	2.9	3.4	3.1
a. essence	2.9	2.6	1.8	1.8	2.0	1.7
b. diesel	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	0.8
10. Achats de services de transports	1.2	1.0	0.8	0.7	0.9	1.0
11. Communications	1.1	1.2	1.3	1.5	1.8	1.7
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.9	3.1	3.3	3.8	3.7	4.0
13. Loisirs, éducation, culture	7.7	7.9	8.7	8.3	7.7	7.6
14. Autres biens et services	19.6	19.1	20.6	22.0	23.5	24.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.6	5.7	6.0
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 52 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	8.2	1.4	1.0	1.5	1.7
a. Produits alimentaires	8.2	0.6	0.3	1.3	1.9
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.0	1.5	0.3	1.7
c. Boissons alcoolisées	7.6	3.0	1.0	1.3	1.6
d. Tabac	9.6	5.3	7.0	3.5	0.5
2. Habillement et chaussures	5.6	4.1	2.3	1.0	1.5
3. Logement	7.6	3.7	4.5	1.6	1.9
4. Chauffage	11.5	-7.7	-0.7	7.6	1.9
5. Eclairage	7.7	-0.4	1.4	-0.0	0.8
6. Services domestiques	5.1	2.7	2.6	1.9	2.7
7. Meubles, équipement ménager,...	5.5	2.4	1.8	1.0	2.0
8. Achats de véhicules	8.4	4.1	2.5	0.7	1.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.8	2.6	6.1	0.8
a. essence	7.8	-2.1	0.9	6.1	-0.1
b. diesel	11.1	-2.7	1.8	5.9	0.2
10. Achats de services de transports	5.6	0.8	-0.6	1.8	3.1
11. Communications	6.2	1.4	2.6	0.2	0.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	5.6	4.2	4.2	2.7	2.8
13. Loisirs, éducation culture	5.4	1.7	0.7	0.6	1.7
14. Autres biens et services	5.3	2.5	2.9	1.9	2.0
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.5	3.9	1.7	2.2	1.4
Consommation totale des ménages	6.9	2.0	2.3	1.7	1.8

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 53 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de tep)

	85//80	90//85	95//90	00//95	06//00
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.8	-1.2	2.4	0.3
Importations	-5.1	5.2	0.9	2.8	1.4
Exportations totales	-5.4	7.0	-1.2	4.4	1.3
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	3.3	3.5
Consommation intérieure brute	-1.1	1.9	1.2	2.2	1.1
Entrées en transformation	-5.1	4.4	-0.1	2.4	1.3
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	2.1	0.4	0.9
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	2.9	0.3
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-2.5	-1.0
Hauts Fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.3	-1.1
Raffineries	-9.3	5.9	0.9	3.4	1.9
Sorties de transformation	-6.7	4.3	-0.0	2.7	1.7
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.1	2.8	3.5
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	2.7	0.3
Cokeries	-0.0	-2.5	-7.1	-2.0	-1.2
Hauts fourneaux	-1.2	-1.4	-6.0	-2.6	-1.1
Raffineries	-9.3	5.9	0.8	3.4	1.9
Consommation de la branche énergie	-5.9	0.9	-0.3	0.7	1.5
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.8	2.3	2.4
Disponible pour la consommation finale	-1.6	1.1	3.1	2.9	1.3
Consommation finale non énergétique	1.0	1.6	2.8	6.9	2.1
Consommation finale énergétique	-2.2	1.5	2.3	1.9	1.3
Industrie	-4.2	1.9	0.7	3.4	0.6
Transports	0.4	4.8	1.8	2.3	2.1
Foyers domestiques	-1.9	-1.8	3.9	0.7	1.4
Commerce, services, agriculture	-1.3	0.8	4.6	-0.1	1.3
<i>(//) Taux de croissance moyens</i>					